



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Contrats de plan ÉTAT-RÉGION

Bâtir aujourd'hui la France de demain

Limousin 2015 - 2020

- ▶ Mobilité multimodale
- ▶ Enseignement supérieur, recherche et innovation
- ▶ Transition écologique et énergétique
- ▶ Numérique
- ▶ Innovation, filières d'avenir et usine du futur
- ▶ Territoires

PREAMBULE	9
Considérant le diagnostic partagé ayant déterminé les axes stratégiques du CPER :	11
Article 1 - Objet du Contrat de Plan Etat - Région	15
Article 2 – Financement du Contrat de Plan Etat – Région	15
Article 3 - Nature et description des volets	15
Volet 1 - Mobilité multimodale	16
Volet 2 - Enseignement supérieur, recherche et innovation	17
Volet 3 - Transition écologique et énergétique	24
Volet 4 - Numérique	30
Volet 5 - Innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur.....	32
Volet 6 – Volet territorial	35
Enjeu transversal – L'emploi.....	38
Article 4 – Les conditions d'exécution du contrat de plan	41
TABLEAU DES ENGAGEMENTS ETAT REGION au CPER LIMOUSIN 2015-2020	44
Annexe 1 – Avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional sur le CPER – rapport N° 2015-10 – séance plénière du 20 avril 2015	45
Annexe 2 – Contribution du forum citoyen des jeunes Limousins	79
Annexe 3 – Avis de l'Autorité environnementale 10 avril 2015	89
Annexe 4 – Référentiel technique éco-conditionnalité CGET	93

Fruit d'un dialogue fructueux entre l'état et la Région, et associant les autres collectivités territoriales et les acteurs du territoire, le CPER Limousin 2015-2020 affirme la volonté commune d'une vision stratégique pour l'avenir.

Le contrat de plan est un outil essentiel au service de la politique de l'égalité entre les territoires, qui leur donne les moyens de réussir et d'assurer la cohésion nationale. Le CPER Limousin a bien veillé à assurer cette égalité, en irriguant l'ensemble des 3 départements qui le composent, Corrèze, Creuse et Haute-Vienne. Véritable catalyseur d'investissements, il vise à favoriser la création de richesses et donc d'emploi.

Ce sont au total 591,19 M€ qui pourront être mobilisés pendant les cinq années à venir, l'état contractualisant 324,28 M€ et la Région 266,91 M€.

Le développement du Limousin, territoire accueillant et attractif, passe d'abord par des investissements d'avenir structurants favorisant notamment la transition écologique et le maintien d'un tissu d'entreprises performantes et innovantes.

→ Il s'agit de garantir l'attractivité et le rayonnement du Limousin par la qualité de l'offre en matière d'enseignement supérieur et de recherche, maillage essentiel du territoire. Les opérations retenues dans le CPER viseront notamment à moderniser les campus et à soutenir des projets de recherche de pointe.

→ La révolution du numérique, qui n'est plus virtuelle, doit profiter à toutes et tous. Les investissements serviront donc à la construction et à l'exploitation d'infrastructures, mais aussi au développement des usages qui y sont liés (e-Santé, télétravail).

→ La mobilité, axe majeur du contrat, sera favorisée, par le soutien à la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT), au Transport Express Régional (TER), mais aussi par la volonté de poursuivre le désenclavement par la grande vitesse ferroviaire avec la LGV. Les infrastructures routières prévues dans le CPER, permettront en outre d'améliorer et de sécuriser les liaisons entre Poitiers et Limoges.

Ces investissements s'inscrivent sur le long terme dans la perspective proche du développement du Limousin dans la Région Aquitaine – Limousin – Poitou Charentes.

Le CPER fait également le pari d'un volet transition écologique et énergétique fort, en adéquation avec les orientations données par la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, avec notamment le schéma régional climat air énergie du Limousin (SRCAE) et le plan déchets. Facteur d'équité sociale, de dynamiques de territoires et de création d'emplois, ce volet se doit d'être ambitieux. Il permet en effet :

- le soutien à la reprise des activités dans le secteur du BTP et de l'artisanat, réservoirs importants d'emplois et d'activité économique locale non délocalisable,

- la réduction de la vulnérabilité énergétique des ménages et des territoires par une consommation d'énergie maîtrisée.

La reconquête de la biodiversité et la préservation des ressources constituent également une dimension importante du volet transition écologique et énergétique du CPER.

Enfin, une politique volontariste et réaliste de développement territorial verra le jour grâce au dernier volet du CPER, consacré aux territoires, avec une démarche de politique partenariale entre l'état, le Conseil régional du Limousin, les Conseils départementaux et les territoires de projet. Le CPER s'inscrit ainsi pleinement dans le cadre des conclusions des deux comités interministériels des 6 et 13 mars 2015 - « Egalité et citoyenneté : la République en actes », « Nos ruralités, une chance pour la France » - avec un effort soutenu à la fois en direction des quartiers urbains et des territoires ruraux fragiles.

Bien entendu, l'emploi est notre ligne conductrice : l'exigence de création ou de soutien à l'emploi constituera un critère essentiel dans le choix des projets qui seront accompagnés dans le cadre de ce CPER.

Cette génération de contrats pour la période 2015-2020, a renouvelé et renforcé le lien de confiance qui unit l'état et la Région, qui s'engagent conjointement autour de projets structurants et innovants. Les investissements que nous programmons aujourd'hui ont pour objectif de faire plus et de faire mieux ensemble.

Comme l'a rappelé le Président de la République, qui a tenu à être présent lors de la signature du contrat le 28 mai 2015, le contrat de plan état – Région Limousin 2015-2020 est à la fois un contrat d'avenir, dire ce que nous allons faire, dire ce que nous allons être, dans cinq ans, et un contrat de solidarité entre l'Etat et la Région Limousin.

Contrat de plan Etat – Région LIMOUSIN

2015-2020

ENTRE

L'Etat, en présence du Président de la République

le Préfet de la Région Limousin

ET

La Région Limousin, représentée par le Président du Conseil Régional



Préambule

La nouvelle génération des contrats de plan Etat-régions (CPER) constitue un enjeu majeur pour la relance de l'investissement dans les territoires. L'Etat y porte un effort de financement important, à hauteur de 12,5 milliards d'euros de crédits hors crédits ANRU.

Le CPER Limousin réaffirme la volonté commune de l'Etat et du Conseil Régional de porter des actions concertées pour le désenclavement et le développement de la région.

Forts de leur expérience en matière de concertation, l'Etat, le Conseil Régional du Limousin et les collectivités territoriales ont à cœur de définir le bon niveau d'intervention des politiques publiques, notamment en matière d'aménagement du territoire et du développement local.

Conformément à la circulaire du premier ministre du 15 novembre 2013, les acteurs de la Région ont participé à la conception du CPER au travers notamment :

- de la contribution du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional « contribution à l'élaboration du Contrat de Plan Etat – Région 2014-2020 » (rapport n°2014-03),
- de l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional sur le projet de CPER - séance plénière du 10 mars 2015 (rapport N° 2015-10) ¹,
- de l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional sur le CPER – séance plénière du 20 avril 2015 (avis N° 2015-10)¹,
- de la concertation du Forum citoyen des jeunes Limousins du 24 mai 2014 et leur « contribution à l'élaboration du CPER 2015/2020 » ²,
- de la Conférence des exécutifs du 13 mai 2014 et conférence territoriale de l'action publique (CTAP) du 12 février 2015,
- de la consultation du public mise en place entre le 28 mars 2015 et le 27 avril 2015.

3 défis à relever ...

Le CPER s'inscrit dans les schémas stratégiques et programmes d'actions élaborés avec l'ensemble des partenaires régionaux, schéma Régional de développement économique – SRDE, contrat de plan Régional de développement des formations professionnelles – CPRDFP, stratégie de spécialisation intelligente-S3, Schéma directeur d'aménagement numérique SDAN, schéma Régional climat, air et énergie – SRCAE Stratégie Régional d'innovation – SRI, Schéma Régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation – SRESRI ou ceux en cours d'élaboration, schéma Régional de cohérence écologique – SRCE).

De même, les stratégies des programmes européens 2014 – 2020 FEDER / FSE et FEADER³ ont été intégrées afin d'obtenir un effet levier indispensable pour le développement Régional permettant de **relever les trois défis et un enjeu transversal** identifiés dans le Schéma Régional d'aménagement et de développement durable des territoires (SRADDT):

■ **le défi démographique** : tout ce qui nourrit le développement d'une économie dynamique, durable et innovante doit être renforcé en créant un contexte favorable pour attirer et maintenir l'activité économique, valoriser les ressources Régionales et dynamiser l'économie de proximité mais aussi soutenir l'innovation et les mutations économiques.

■ **Le défi climatique** : au delà de la contribution du territoire limousin à la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, il est essentiel de diminuer la dépendance aux énergies fossiles, lutter contre le changement climatique et préserver un environnement d'excellence. La lutte contre le changement climatique et la préservation de l'environnement peuvent être des atouts pour le développement économique Régional.

■ **Le défi de l'ouverture** : le Limousin doit être un acteur essentiel de la future grande région et de l'espace européen. S'adapter en continu aux changements demande d'acquiescer une capacité collective à développer le potentiel de création et d'innovation du Limousin.

1 : Cf. Annexe 1

2 : Cf. Annexe 2

3 : FEDER : Fonds européen de développement Régional FSE : Fonds social européen FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural

L'enjeu transversal de la mobilité : Sur un territoire « rural » comme le Limousin, les infrastructures que ce soit en matière de transport ou de Technologies de l'information et de communication sont, encore plus qu'ailleurs, les conditions à la fois de son désenclavement, de son attractivité, de sa modernisation et de son développement économique.

L'idée force est que l'avenir de la région Limousin nécessite d'investir fortement dans le développement des infrastructures - ligne à grande vitesse (LGV), réseaux ferroviaires locaux, routes, numérique. Le désenclavement du Limousin est la condition qui permettra à la région de relever les enjeux en matière d'emploi et de compétitivité et de trouver sa place dans la future région du Grand Sud Ouest.

5 axes stratégiques forts ...

La première étape de l'élaboration de ce contrat a été la définition des axes stratégiques partagés par l'Etat et le Conseil Régional, mais aussi par les autres collectivités territoriales de la région. Ces axes stratégiques ont été définis à la suite du diagnostic Régional élaboré dans la continuité des travaux menés pour les programmes européens 2014-2020.

Les stratégies du CPER qui ont constitué le fil conducteur pour la définition des actions ou type d'actions qui seront soutenues visent toutes à :

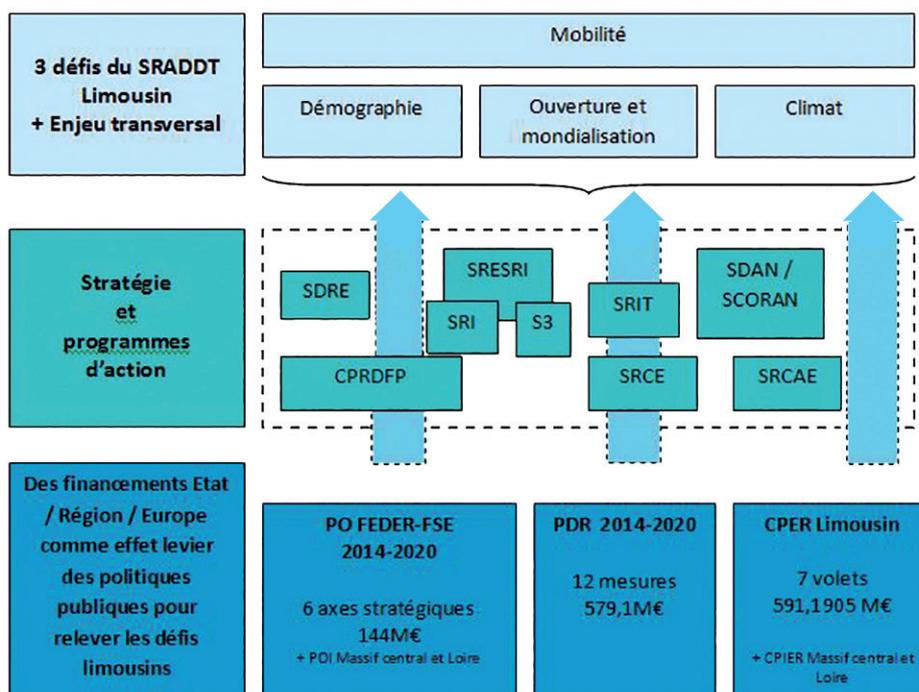
- a) renforcer la synergie entre les territoires urbains et ruraux de la région ;
- b) donner à la région les infrastructures indispensables à son développement, l'ouvrir vers la façade atlantique et la raccorder aux réseaux européens ;
- c) exploiter le potentiel économique de la région au service de l'emploi et de ses habitants ;
- d) affirmer l'identité de la région en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- e) préserver un environnement privilégié pour s'orienter vers un développement économique Régional porteur d'avenir.

Et 6 volets pour le CPER.

Le CPER est au service d'une priorité transversale : l'emploi durable, il est structuré autour de 6 volets thématiques correspondant aux grands enjeux d'avenir pour les territoires :

- la mobilité multimodale,
- l'enseignement supérieur, recherche et innovation,
- la transition écologique et énergétique,
- le numérique,
- l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur,
- les territoires.

Pour l'atteinte de ces objectifs, le CPER mobilisera au bénéfice de la région et de ses habitants 591.1905 millions d'euros soit environ 800€ par habitant sur la période 2015-2020.





Considérant le diagnostic partagé ayant déterminé les axes stratégiques du CPER :

L'Économie Régionale : des atouts à valoriser

Le Limousin contribue à 1% du produit intérieur brut (PIB) national et rassemble 1,1 % des emplois nationaux. L'économie du Limousin a fait les frais de la crise : le chômage a fortement progressé (notamment le chômage de longue durée). La population active du Limousin est vieillissante. L'économie limousine rencontre des difficultés d'insertion des jeunes, diplômés ou non, et conserve un taux d'encadrement inférieur à la moyenne nationale.

La diversité de l'économie régionale combine insertion dans une économie mondialisée et ancrage local. L'économie présente, qui répond aux besoins des populations locales, fournit plus de six emplois salariés sur dix, comme au niveau national. L'industrie régionale, de tradition manufacturière, repose en grande partie sur un tissu de petites et moyennes entreprises. Les composants électriques, le papier carton, l'agroalimentaire et la mécanique constituent les secteurs majeurs, tirés par quelques grands établissements leaders dans leur domaine. Quel que soit le secteur d'activités, de nombreuses entreprises n'ont pas une taille suffisante pour atteindre seules des marchés nationaux (veille, lisibilité...) et internationaux. Les éléments structurels (vieillesse, entreprises de petite taille limitant les capacités d'innovation et d'accès aux marchés, faible encadrement, insuffisante desserte ferroviaire externe) amplifiés par les effets de la crise fragilisent le développement des entreprises sur le territoire limousin.

L'agroalimentaire est le 1er secteur industriel régional (emplois et chiffre d'affaire). Il est dominé par les productions carnées qui bénéficient de l'implantation de grands groupes. Il est suivi des secteurs du bois, papier, imprimerie, de la filière « Electricité-électronique », de la « Métallurgie mécanique » (dont la mécanique industrielle représente 1/3 des effectifs) et du secteur « Produits minéraux – caoutchouc – plastique » qui comprend notamment les arts de la table et la céramique ornementale qui demeurent l'emblème du Limousin. C'est parmi ces secteurs que viennent s'adosser les 2 pôles de compétitivité (Elopsys sur les micro-ondes, photonique, réseaux sécurisés, images et interfaces numériques et le Pôle européen de la céramique sur les céramiques industrielles et traditionnelles).

Le secteur tertiaire contribue à la production de la richesse Régionale en représentant 77 % de la valeur ajoutée de la région Limousin en 2009. L'action sociale et la santé emploient un salarié des services sur trois dans la région, contre moins d'un sur quatre en France. En revanche, sont sous-représentés, les services marchands et plus particulièrement, les services aux entreprises.

Les services représentent une part des actifs légèrement inférieure tandis que la construction et l'industrie ont des poids équivalents. Le poids de la sphère publique est important dans la région. L'administration, les activités de santé, médico-sociales et l'enseignement représentent 39,5 % des emplois dont 25 % pour la seule sphère publique.

L'artisanat, secteur qui regroupe 15.000 établissements génère 26 % de la valeur ajoutée de l'ensemble du champ régional de l'industrie, de la construction, du commerce et des services en Limousin, ce qui lui donne un poids économique deux fois supérieur à la moyenne nationale.

Le Limousin est la région de France la plus âgée et les seniors ont des besoins et attentes spécifiques : le vieillissement peut devenir un véritable levier de développement économique. A l'horizon de 2015, le poids des seniors (plus de 50 ans) dans les dépenses de consommation dépassera les 50 %, soit plus que leur poids démographique (39 %). 60 % des dépenses en alimentation ou en loisirs concerneront les seniors. Le déploiement de la filière de l'économie du bien vieillir est porté par une volonté politique forte (plan Régional vieillissement, plan gouvernemental silver économie) et par la mise en place depuis 2008 d'une démarche globale et coordonnée d'expérimentation à l'échelle du territoire grâce à laquelle le Limousin a obtenu le label européen de « Living Lab » pour le dispositif Autonom'lab et celui de Centre National de Référence (CNR) sur le maintien à domicile. Le partenariat Régional a porté la candidature du Limousin à la préfiguration de la silver économie auprès de la Ministre déléguée auprès des personnes âgées et de la dépendance.

L'économie sociale et solidaire est une vraie force économique pour le Limousin puisqu'elle représente 12 % de l'emploi ce qui positionne la région au 6^{ème} rang national.

En termes d'économie de la connaissance, le Limousin possède de vrais atouts et des secteurs de pointe, prioritaires et prometteurs (santé, économie du vieillissement, valorisation des co-produits, exploitations des ressources naturelles, économies d'énergie, gestion des risques, éco-construction) qui demeurent à conforter dans la compétition internationale. La recherche tant publique que privée doit mobiliser de nouvelles ressources pour affronter les enjeux de l'innovation et de la compétition économique. Dans certaines filières plus traditionnelles (industrie agro-alimentaire, bois, mécanique) ou dans le secteur des services (aux entreprises ou aux particuliers) qui ont un poids économique considérable sur le territoire, les sources d'innovation sont moins d'ordre technologique qu'organisationnelle et constituent donc majoritairement des innovations sociales (notamment par les usages).

Afin de rester compétitive dans le contexte économique que nous connaissons aujourd'hui, l'économie limousine doit être accompagnée à la fois par des soutiens individuels aux entreprises et par le développement d'écosystèmes, permettant la mise en place d'un véritable continuum allant de la recherche à la production, en lien avec le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation ».

Exploiter le potentiel économique de la région au service de l'emploi et de ses habitants

Le retard à rattraper en matière d'infrastructures de transport

Les réseaux actuels, routiers et ferroviaires, se sont dégradés au fil des années. La région se trouve éloignée de Paris et à l'écart des voies de communication actuelles. Les temps de trajet, l'importance du trafic sur certaines voies et l'impératif de sécurité imposent des investissements importants et volontaristes.

Le projet de raccordement à la grande vitesse est une idée ancienne, qui doit être rapidement concrétisée sous peine de voir le Limousin décrocher économiquement des régions du Grand Sud Ouest.

Au delà de l'achèvement de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), l'enjeu majeur d'aménagement routier demeure l'axe Poitiers-Limoges entre Limoges et Bellac. L'amélioration de cet axe est un enjeu local, car la RN147 constitue une véritable épine dorsale de développement. Elle irrigue en effet des secteurs aujourd'hui fragilisés, tel que Bellac, bassin d'emplois structurant du nord de la Haute-Vienne qui souffre de son éloignement des deux pôles régionaux. Les caractéristiques actuelles de cet axe sont largement insuffisantes et ne sont pas à la hauteur des enjeux de développement tant pour la coopération entre Limoges et Poitiers que pour l'attractivité de la région Limousin.

Du fait du caractère rural de la région, la voiture individuelle reste le mode de transport prépondérant (71% des déplacements, contre 63% pour la France). Les distances domicile-travail sont allongées, sans pour autant que le temps moyen de parcours soit impacté. Une vigilance particulière doit aussi être apportée aux infrastructures infraRégionales afin de pouvoir irriguer l'ensemble des territoires.

Le numérique, un enjeu majeur

Sur un territoire peu dense comme le Limousin, le développement des infrastructures en matière de TIC sont, encore plus qu'ailleurs, l'une des conditions essentielles à la fois de l'attractivité du territoire et de son développement (recherche, compétitivité des entreprises,...). Dès 2003, les collectivités territoriales ont rassemblé leurs efforts en un Réseau d'Initiative Publique (DORSAL) pour l'aménagement numérique du territoire qui a été en France le premier réseau reconnu SIEG (Service d'Intérêt Economique Général) en matière de haut débit. Les équipements actuels, bien que performants, doivent être constamment adaptés aux nouvelles exigences techniques (fibre, très haut débit) et aux usages de demain (télémédecine, télésanté, téléformation, télétravail, e-culture, e-inclusion, e-éducation...) pour éviter la fracture numérique du territoire.

**Donner à la région les infrastructures indispensables à son développement, l'ouvrir vers la façade atlantique et la raccorder aux réseaux européens
Renforcer la synergie entre les territoires urbains et ruraux de la région**

La démarche interRégionale déjà engagée de l'Université de Limoges et des établissements d'enseignement supérieur

Le pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) interRégional Poitou-Charentes, mis en place en juin 2009, rassemble les universités de Limoges, Poitiers et la Rochelle, l'École nationale supérieure de céramiques industrielles (ENSCI Limoges) et l'ISAE-ENSCMA (institut supérieur de l'aéronautique Poitiers). Ce PRES est devenu de fait communauté d'universités et d'établissements à la date de la promulgation de la Loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 et communique aujourd'hui en tant que PRES / COMUE / Limousin-Poitou-Charentes.

Dans le cadre d'un projet d>IDEX/ISITE (Initiative d'EXcellence et Initiatives science - innovation - territoires - économie), une dynamique interUniversitaire et interrégionale a été lancée pour créer une nouvelle Communauté d'universités et d'établissements (COMUE). Celle-ci fédère cinq universités (la Rochelle, Limoges, Orléans, Poitiers et Tours) et de 2 écoles d'ingénieurs (INSA Centre Val de Loire et l'ISAE-ENSMA). La quasi-totalité des grands organismes de recherche nationaux sont présents sur ce périmètre et sont partenaires de cette initiative.

L'ambition de cette COMUE est d'être reconnue à la fois pour la qualité des domaines d'excellence de spécialisation et pour l'ampleur de la contribution à 3 défis sociétaux de portée majeure au niveau national, européen et international : la transition énergétique et écologique, la santé et les biotechnologies, l'économie numérique.

Ce réseau d'Universités et d'écoles d'ingénieurs entend ainsi asseoir une notoriété internationale dans ses domaines de spécialisation, vers les étudiants, les chercheurs et les entreprises en portant notamment de futurs réseaux internationaux en recherche, en formation et en innovation.

En Limousin, les surfaces d'immobilier dédiées aux formations de l'enseignement supérieur sont globalement excédentaires, mais les surfaces dédiées aux activités de recherche ou liées à la vie étudiante sont déficitaires. Si le bâti est en bon état, des travaux de maintenance, de rénovation énergétique et d'accessibilité sont indispensables. De plus l'implantation universitaire est éclatée sur Limoges comme dans le Limousin et génère des coûts de gestion élevés.

Affirmer l'identité de la région en matière d'enseignement supérieur et de recherche

Un patrimoine écologique de très grande qualité à préserver

Le Limousin représente 1,1 % de la consommation d'énergie de la France. La recherche de l'efficacité et de la sobriété énergétique permet tout à la fois de réduire les consommations énergétiques et de réduire les émissions de GES et de polluants. Il s'agit donc d'une porte d'entrée intéressante.

Le bâtiment et les transports sont les deux principaux consommateurs d'énergie de la région, mais aussi les principales sources de pollution atmosphérique. En termes de consommation d'énergie, le secteur des transports, équivalent au résidentiel en volumes, connaît, au contraire des autres secteurs, une augmentation constante. Les secteurs des transports, du résidentiel-tertiaire et de l'industrie consomment à eux seuls 96% des énergies fossiles utilisées en Limousin alors que ces énergies se raréfient et émettent des GES, d'où l'enjeu de développer des transports plus durables.

La région est en outre bien dotée en sources d'énergie renouvelable. Certes, elles représentent déjà 28 % de l'énergie consommée, mais cela résulte d'un développement assez ancien du bois et de l'hydroélectricité. Leur développement permettrait de valoriser les richesses du territoire, de dynamiser l'économie locale, de renforcer l'indépendance face aux énergies fossiles.

Les objectifs en matière de climat, d'air et d'énergie en Limousin, doivent s'élaborer dans le respect et la prise en compte des autres enjeux, environnementaux notamment, mais aussi sociaux et économiques.

Un des principaux atouts du Limousin est son environnement qui contribue à l'attractivité du territoire et à la qualité de vie. Les Parcs Naturels Régionaux (PNR), gages de qualité des paysages, occupent près du quart du territoire limousin. Outre des paysages encore préservés, le territoire conserve une riche biodiversité. Le Limousin comporte de nombreux milieux/biotopes spécifiques, notamment sur le plateau de Millevaches. La perte de biodiversité (notamment des zones humides) reste modérée, mais risque de s'accroître. En outre, malgré des atouts spécifiques, la région est vulnérable, en matière de qualité et de quantité d'eau.

L'occupation de l'espace limousin connaît de nombreux changements, dont le premier et le plus irréversible est l'artificialisation. Les surfaces artificielles couvrent en 2009 près de 7 % du territoire limousin. Bien que ce chiffre puisse paraître faible, il n'est pas si éloigné de la valeur nationale de 8,8 %, et surtout il affiche une croissance rapide. L'artificialisation des sols est continue, les problèmes d'étalement urbain et de mitage s'aggravent et les conflits pour l'usage du sol risquent d'augmenter. La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et des ressources du territoire, notamment en eau, exigent notamment une maîtrise de l'espace.

Le patrimoine culturel : l'autre atout du développement économique de la région

Le Limousin a également un patrimoine et des équipements culturels qui s'inscrivent dans la continuité des ressources traditionnelles liées notamment à des savoir-faire ancestraux (architecture rurale, tapisserie, céramique...), à des sites naturels (Vallée de la Creuse, Lac de Vassivière...) ou à des manifestations de type festivals. Il s'est construit une identité plus récente autour de la création et diffusion artistique, notamment dans les arts visuels et les arts du cirque. Cette ressource culturelle, qui contribue à l'attractivité du territoire, mérite d'être valorisée.

Préserver un environnement privilégié pour s'orienter vers un développement économique régional porteur d'avenir

Une population dont les particularités sont à prendre en compte lors de l'élaboration des politiques publiques

Avec 741 785 habitants au 1er janvier 2012, le Limousin représente 1,2% de la population métropolitaine. D'une superficie de 17 000 km², la région représente 3 % du territoire métropolitain. Trois Limousins sur dix résident dans une commune de moins de 1 000 habitants.

Si le déclin démographique semble enrayé par l'arrivée de nouvelles populations, le Limousin reste la région la plus âgée d'Europe.

En trente ans, la population limousine n'a progressé que de 0,5%. Seule la région Champagne Ardenne a connu une évolution moins favorable (- 0,8 %). La croissance démographique limousine repose entièrement sur un solde migratoire positif : entre 1982 et 2011, les personnes qui se sont installées en Limousin sont plus nombreuses que celles qui ont quitté le territoire. Sur la période, le gain attribuable aux seules migrations s'élève en moyenne à 2 600 habitants supplémentaires par an. Dans le même temps, le nombre de décès est supérieur à celui des naissances. D'une part, le taux de fécondité est faible (inférieur de 0,2 à 0,3 point à celui de la France). D'autre part, la population de la région est plus âgée que la moyenne nationale : sur 100 habitants, 30 ont plus de 60 ans (23 au niveau national).

Cette croissance démographique est inégalement répartie sur le territoire. La proche banlieue et les couronnes périurbaines des villes les plus peuplées de la région continuent à gagner des habitants, y compris, au moins jusqu'à un passé récent, au détriment des villes-centre. L'arrondissement de Limoges contribue pour 90 % à la croissance démographique limousine. Les espaces autour des grandes voies de communication se densifient aussi, même faiblement, ou cessent de perdre des habitants.

Le niveau de pauvreté de la région s'est accentué. Son PIB (23 268 € par habitant en 2011) la classe en « région de transition » au sens de l'Union Européenne (région dont le PIB par habitant est compris entre 75% et 90% de la moyenne communautaire).

Renforcer la synergie entre les territoires urbains et ruraux de la région

VU les circulaires du Premier ministre du 2 août 2013, du 15 novembre 2013, du 31 juillet 2014 et du 3 décembre 2014 relatives aux Contrats de plan Etat – Région 2015-2020,

VU le mandat donné par le Premier Ministre le 18 novembre 2014,

VU le courrier de la Commissaire générale à l'égalité des territoires du 24 avril 2015,

VU l'avis émis par le Conseil Economique et Social du 20 avril 2015,

VU l'avis de l'Autorité environnementale en date du 10 avril 2015,

VU la délibération du Conseil Régional du 20 mars 2015 (N° SP15-03-0001) donnant mandat à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Régional du 30 avril 2015 (N° CP 15-04-0406) adoptant le CPER et autorisant le Président à signer le contrat,

Ils conviennent :



Article 1 : Objet du Contrat de Plan Etat - Région

Dans le cadre rénové de contractualisation proposé par le Gouvernement aux collectivités locales, le contrat de plan Etat- Région Limousin est l'outil de mise en œuvre de la stratégie partagée par les partenaires.

Il sera complété par des contrats de projets interrégionaux (Massif central et Plan Loire Grandeur Nature) ainsi que par les programmes opérationnels européens correspondants.



Article 2 : Financement du Contrat de Plan Etat – Région

Afin de répondre aux 5 axes stratégiques, les signataires prévoient les financements suivants sur la période 2015-2020 :

- **Etat : 324,2835 M€**
 - 225,7835 M€ au titre des crédits contractualisés
 - 98,5 M€ au titre des crédits valorisés
- **Conseil Régional : 266,907 M€**
 - 215,807 M€ € au titre des crédits contractualisés
 - 51,1 M€ au titre des crédits valorisés

SOIT AU TOTAL = 591,1905 M€

Les financements apportés dans ce cadre pourront contribuer aux contreparties nationales des financements FEDER FSE (144 M€) et FEADER (579,1 M€).



Article 3 : Nature et description des volets

- Volet 1 mobilité multimodale,
- Volet 2 enseignement supérieur, recherche et innovation,
- Volet 3 transition écologique et énergétique,
- Volet 4 numérique,
- Volet 5 innovation, filières d'avenir et usine du futur,
- Volet 6 territoires,

Et un enjeu transversal : l'emploi

Volet 1 - Mobilité multimodale



Le volet mobilité multimodale constitue, par le montant des ressources mobilisées par l'ensemble des partenaires et par son impact en terme d'emplois et de développement économique, un axe majeur du contrat de plan. L'Etat et le Conseil Régional disposent, pour le mettre en œuvre, d'une enveloppe, en euros courants, de 191,8M€ (133,7M€ de l'Etat BOP 203 et 58,1M€ du Conseil Régional) à laquelle viendra s'ajouter la participation des partenaires concernés, dont, au premier chef, SNCF réseau.

En dépit d'efforts notables ces dernières années, la région Limousin se trouve, contrairement à la plupart des autres régions françaises ou européennes, dans la même situation d'enclavement et d'isolement ferroviaire qu'il y a trente ans, tant en termes de transport de voyageurs que de fret. La situation s'est même dégradée si l'on se remémore les services offerts par « le Capitole » ou le service des wagons isolés de fret, abandonné dans cinq gares en 2008. Ce retard est un handicap majeur au développement et au renouvellement du tissu économique du Limousin.

Le projet de raccordement à la grande vitesse est une volonté ancienne, qui doit être rapidement concrétisée sous peine de voir le Limousin décrocher économiquement des régions voisines, et, singulièrement, de la région Aquitaine. Cette infrastructure, partout où elle a été installée, a eu un effet démultiplicateur sur les initiatives locales pour le développement des entreprises, le rayonnement des universités et la création d'emplois. Puissant outil catalyseur du développement économique, la Ligne à grande vitesse (LGV) permettra de relier le Limousin au réseau trans-européen tel que défini par la Commission Européenne. Dans le cadre de la fusion des trois régions Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, cette infrastructure qui fera partie de la colonne vertébrale de la grande région, est nécessaire à la liaison à grande vitesse des trois capitales régionales entre elles, et vers Paris. Toutefois, en complément de cette infrastructure ferroviaire, et afin d'assurer la diffusion du développement économique, une liaison sûre et efficace par mode routier reste nécessaire entre Limoges et Poitiers. Elle permet de réduire l'espace entre les deux agglomérations et de favoriser les déplacements de personnes et les échanges de biens.

Si le développement de Limoges passera par un accès au réseau ferroviaire à grande vitesse pour lequel les collectivités locales se sont fortement engagées, jusqu'à participer au financement de la LGV SEA (Sud Europe Atlantique), il passera aussi par la capacité des acteurs locaux tant à faire agir en complémentarité l'espace aggloméré avec ses espaces ruraux et créateurs de valeurs qu'à exercer un effet d'entraînement sur des thématiques spécifiques telles que l'économie et l'innovation. Or, en interne à la région, subsistent des points faibles importants et un maillage insuffisant pour Limoges, troisième ville du Sud-Ouest après Bordeaux et Toulouse, et ville structurante du centre-ouest : les axes de communication nord-sud et est-ouest correspondent à un maillage d'envergure nationale qui répond de manière incomplète aux besoins et au fonctionnement du territoire. Par exemple, le plateau de Millevaches, le nord de la Creuse et le sud-est de la Corrèze souffrent d'une accessibilité médiocre à l'ensemble des équipements.

Du fait du caractère rural de la région et d'un habitat diffus dans une très grande partie du territoire, le transport routier reste prépondérant. Les efforts entrepris pour favoriser le développement des transports en commun par une meilleure articulation des autorités organisatrices, l'intermodalité, le covoiturage, le transfert modal et la massification du fret sont à poursuivre. En effet, les transports sont le deuxième poste de consommation d'énergie en Limousin, mais aussi l'une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre, de consommation d'énergie fossile et de pollution atmosphérique, ce qui justifie sa prise en compte comme axe de progrès dans le schéma Régional Climat Air Énergie du Limousin.

- Le domaine ferroviaire

Le réseau structurant

Après avoir été une ligne performante, la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) a souffert, comme d'autres lignes ferroviaires françaises, d'un déficit d'investissement. Celui-ci menaçant à terme la qualité de service, des travaux de modernisation ont été engagés depuis plusieurs années.

Ces travaux doivent être poursuivis afin d'améliorer le service offert par cette ligne, qui, en tout état de cause, ne pourra permettre les performances d'une ligne à grande vitesse, mais aura un rôle essentiel dans l'avenir. La qualité de service sur cette ligne très fréquentée passe également par une accélération de la campagne de rénovation-renouvellement des matériels roulants lancée fin 2012. La réalisation de plusieurs LGV (Poitiers-Limoges, Toulouse-Bordeaux) modifiera les temps de parcours vers Paris (tant de Limoges, que de Brive ou de Guéret) et replacera de fait le rôle du POLT dans une desserte fine des territoires, en parfaite complémentarité avec les LGV, dans une logique de cohésion territoriale. Cette complémentarité entre LGV, Train d'Equilibre du Territoire (TET) et Transport express Régional (TER) est d'ailleurs indispensable au développement d'un service de transport répondant aux besoins des populations à un coût économiquement soutenable.

Le réseau régional

La région est dotée d'un réseau ferroviaire régional relativement dense organisé en étoiles ferroviaires autour des agglomérations de Limoges et de Brive-la-Gaillarde. Cette offre d'infrastructures fait partie des atouts du Limousin pour développer les modes de déplacements alternatifs à la voiture entre les pôles principaux et les villes intermédiaires structurant le territoire. Ce réseau est cependant dans un état inégal. Des investissements conséquents ont été réalisés pour rénover 20% de son linéaire entre 2007 et 2013 grâce au Plan Rail et au précédent CPER. Combinés avec la mise en place des nouveaux horaires cadencés en 2012, ils s'inscrivent dans une amélioration significative des conditions de circulation des trains express régionaux, mais aujourd'hui, 25 à 30 % de ce réseau est encore dans un état insuffisant.

Parallèlement, une approche multimodale des solutions de transport doit être développée dans le cadre d'un schéma de mobilité multimodale dont le réseau ferroviaire constituera le réseau structurant.

Opérations ferroviaires retenues dans le cadre du volet mobilité du CPER 2015-2020

Opération	Coût total (M€)	Dont Etat (M€) (BOP 203)	Dont Région (M€)
LGV Poitiers - Limoges - Etudes post DUP	42,00	18,90	10,50
POLT - IPCS (installations permanentes de contre-sens)	50,00	23,00	2,00
Poitiers - Limoges - Régénération de la ligne existante	15,00	11,00	1,50
(Brive) Tulle - Ussel - Travaux d'amélioration	20,00	2,86	12,225
Brive - St Denis près Martel (Aurillac) - Travaux d'amélioration	6,00	2,00	2,00
Liaison Limoges - Périgueux (Bordeaux-Limoges-Lyon) - Etudes	0,40	0,10	0,10
(Limoges) - Nexon - St Yrieix - Régénération	14,25	0,00	12,75
Brive - Objat - (Limoges) - Régénération	13,00	0,00	5,525
Ussel - Clermont Ferrand – section Eygurande-Laqueuille	7,00	0,00	1,00
TOTAL	167,65	57,86	47,60

Pour mémoire hors CPER, la Région demande le maintien de l'usage par des opérations de maintenance lourde sur les lignes ferroviaires (Saint Sulpice)-Guéret-Montluçon et Guéret-Felletin.

Les investissements de SNCF Réseau pour la régénération de la ligne POLT – hors CPER – s'élèveront à 500 M€ pour la période 2015 – 2020 dont 130 M€ pour sa partie limousine. Cette somme viendra s'ajouter au montant des crédits que SNCF Réseau mobilisera dans le cadre du CPER.

- Le domaine routier

L'enjeu immédiat en matière d'investissement routier en Limousin consiste en l'amélioration de la circulation sur la Route Centre Europe Atlantique (RCEA), au niveau du contournement nord (RN520) de l'agglomération de Limoges en Haute-Vienne, notamment en fluidifiant les échanges entre la RCEA et l'autoroute A20.

Au delà des améliorations de la RCEA, l'enjeu majeur d'aménagement routier demeure l'axe Poitiers-Limoges entre Limoges et Bellac. L'amélioration progressive de cet axe est un enjeu majeur, car la RN147 constitue une véritable épine dorsale de développement. Il irrigue en effet des secteurs aujourd'hui fragilisés, tel que Bellac, bassin d'emplois structurant du nord de la Haute-Vienne qui souffre de son éloignement des deux capitales régionales. Un aménagement de cette liaison au plus près de l'infrastructure existante doit être engagé, en traitant en priorité les tronçons connaissant les circulations les plus denses et présentant les plus grands risques d'accidents routiers. Par ailleurs, les autres actions prévues au précédent PDMI doivent être achevées (RN 141). Des bassins de collecte et de traitement des eaux pluviales sur le réseau routier national seront également réalisés.

En complément, les réseaux départementaux indispensables à l'irrigation des territoires ruraux et à leur raccordement au réseau des routes nationales et aux grands équipements (hôpitaux, universités,...) méritent une attention particulière afin d'éviter une précarisation de ces territoires. Des projets pourront, à ce titre, être financés par les collectivités territoriales hors contrat de plan, en complémentarité de celui-ci.

Opérations routières retenues dans le cadre du volet mobilité du CPER 2015-2020

Opération	Coût total (M€)	Dont Etat (M€) (BOP 203)	Dont Région (M€)
RN 141 –Travaux de finition entre La Barre et Le Breuil	1,44	1,44	0,00
RN 147 Limoges Bellac : aménagement en 2*2 voies au nord de Limoges et créneaux de dépassement	67,00	46,50	10,50
RN 520 – aménagement du contournement nord de Limoges de l'A20 à la future RN 147 en commençant par la fluidification des échanges avec l'A20	24,90	24,90	0,00
Mesures environnementales (Bassins de collecte et de traitement d'eau pluviale)	3,00	3,00	0,00
TOTAL	96,34	75,84	10,50

Pour mémoire, hors CPER, la Région interviendra en faveur de l'aménagement de réseau départemental structurant dans les 3 départements :

- Routes départementales structurantes en Corrèze :
RD 1120 – Axe Tulle Aurillac,
Contournement ouest d'Ussel,
- Routes départementales structurantes en Creuse :
RD 941 Axe Limoges – Clermont Ferrand
Axe structurant Est Limousin Liaison A71 – A89
- Routes départementales structurantes en Haute-Vienne :
Raccordement de la RD 941 à l'autoroute A20.

Gouvernance spécifique du volet mobilité

Conventions d'application

Chaque opération du volet mobilité du CPER Limousin 2015-2020 fera l'objet d'une convention spécifique, qui sera, si nécessaire, déclinée en plusieurs conventions financières, au fur et à mesure des stades d'avancement technique de l'opération.

Chaque convention d'application, qui sera signée par l'ensemble des partenaires financiers, précisera notamment :

- le plan de financement complet de l'opération : Etat et Conseil Régional (cf. tableaux supra), participation des co-financeurs. En particulier, les conventions relatives aux opérations ferroviaires préciseront les financements attendus de SNCF Réseau
- le rythme et les conditions de versement des participations financières des partenaires
- les critères de réalisation et d'évaluation des opérations, et, en particulier, le calendrier des principaux jalons des projets (enquête publique, DUP, démarrage des travaux, etc)
- les exigences environnementales opération par opération.

Gouvernance

Le volet mobilité du CPER sera suivi, de manière globale par un comité de pilotage annuel coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional, les services de l'Etat et du Conseil Régional responsables de la mise en œuvre du volet mobilité, SNCF réseau, et les collectivités territoriales signataires des conventions d'application.

Ce comité de pilotage sera préparé par trois comités techniques chargés de mettre en œuvre les opérations contractualisées. Co-présidés par l'Etat (SGAR) et le Conseil Régional, ces comités se réuniront en tant que de besoin et seront constitués de la façon suivante :

- Comité technique LGV : Etat (SGAR, DREAL), Conseil Régional, Conseil général de Haute-Vienne, agglomération de Limoges, ville de Limoges, SNCF réseau
- Comité technique ferroviaire : Etat (SGAR, DREAL), Conseil Régional, SNCF réseau, autres cofinanceurs
- Comité technique routier : Etat (SGAR, DREAL, DIRCO, préfecture de Haute-Vienne), Conseil Régional, Conseil général de Haute-Vienne, agglomération de Limoges

Volet Mobilité Multimodale	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
203 - Infrastructures et services de transports	133,7	58,1

Volet 2 - Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)



Comme l'enseignement supérieur, la recherche ne participe pas seulement à la création d'emplois directs par sa dynamique propre. Elle est également source de développement exogène grâce à l'attrait qu'elle exerce sur les entreprises et les hommes du fait de son excellence et de son ouverture sur le tissu économique local. Le potentiel de l'enseignement supérieur et de la recherche est aujourd'hui un élément déterminant de la compétitivité d'un territoire et de la réussite de ses entreprises.

Initiée par la loi sur l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013 et en accord avec Horizon 2020, programme européen pour la recherche et le développement pour la période 2014-2020, la France a défini un agenda stratégique pour la recherche, le transfert et l'innovation pour faire face aux défis scientifiques, technologiques, environnementaux et sociétaux.

La Stratégie Nationale de la Recherche (SNR) et la Stratégie Nationale de l'Enseignement Supérieur (StraNES) s'inscrivent dans ces grandes orientations. Aujourd'hui l'Europe, l'Etat et les collectivités territoriales participent tous à une évolution profonde dans la mise en œuvre des politiques d'enseignement supérieur, de recherche, de développement et d'innovation en favorisant les partenariats de formation, les collaborations de recherche et les synergies entre les acteurs publics et privés de l'innovation.

En Limousin, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) associé à la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) portent ces ambitions en confortant l'écosystème formation-recherche-innovation autour et avec l'Université au bénéfice du territoire limousin et de son activité économique.

Dans cette dynamique, l'Université de Limoges s'est engagée dans une réflexion constructive sur la structuration de ses collaborations à plusieurs niveaux, pour lui permettre de se positionner dans le paysage régional, national et international.

Ce paysage est actuellement marqué par un regroupement de cinq universités et deux écoles d'ingénieurs sous la forme d'une COMUE (communauté d'universités). Couvrant trois régions actuelles, ce cas unique sur le territoire national rend de fait la lisibilité des singularités de la recherche limousine moins visible. Un projet regroupant les pôles de recherche d'excellence de chacun de ses membres vient d'être défini et présenté à l'appel à projets d'IDEX/ISITE (Initiative d'EXcellence et Initiatives science - innovation - territoires - économie) du Programme d'Investissement d'avenir PIA2. Les laboratoires d'excellence, notamment associés aux grands organismes de recherche nationaux ont également vocation à jouer un rôle central dans la réussite de cette ambition.

En termes d'économie de la connaissance, le Limousin possède de vrais atouts et des secteurs de pointe, prioritaires et prometteurs, définis dans le cadre de sa stratégie de spécialisation intelligente (S3) établie par la Région en partenariat avec l'Etat. Ils demeurent à conforter dans la compétition internationale. La valorisation de ses atouts doit permettre à la région Limousin de se positionner comme territoire d'excellence et d'innovation pilote, capable de rassembler les compétences régionales en matière d'enseignement supérieur, de recherche, et d'innovation. Le Limousin peut compter sur le potentiel d'innovation des territoires qui le composent pour porter cette ambition.

La recherche doit mobiliser de nouvelles ressources pour affronter les enjeux de l'innovation et de la compétition économique. Dans certaines filières plus traditionnelles (Industrie Agro Alimentaire, bois, mécanique) ou dans le secteur des services (aux entreprises ou aux particuliers) qui ont un poids économique considérable sur le territoire, les sources d'innovation sont autant d'ordre technologique qu'organisationnel.

Pour franchir une nouvelle étape en matière de recherche et d'innovation, le Limousin doit créer les conditions d'un continuum d'actions de la recherche fondamentale à appliquée et renforcer l'attractivité de l'Université de Limoges, des écoles supérieures et des acteurs publics de la recherche.

La Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) définie par la Région, l'Etat et les principaux acteurs locaux va cependant au-delà de ce schéma traditionnel et se positionne comme un outil de développement économique par l'innovation. Le cœur de la stratégie est constitué par les entreprises, la recherche (et sa valorisation) intervenant néanmoins comme un support incontournable de cet objectif.

Au bénéfice du territoire et de son activité économique, ce nouveau contrat de plan doit également conduire à une amplification du transfert de technologie des laboratoires vers les entreprises locales. Ainsi, les centres de transfert régionaux labellisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR) seront intégrés comme partenaires directs des programmes de recherche retenus. L'organisation en chaîne de valeur structurée dans une logique de filière est le modèle retenu pour les sept domaines de spécialisation identifiés lors de l'élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente. Suite aux étapes plus fondamentales de l'Enseignement Supérieur et de sa Recherche publique, la mise en œuvre de certains programmes soutiendra le renforcement vers une recherche plus industrielle et le développement expérimental pour qu'il se traduise plus rapidement par des leviers d'innovation au sein des start-up et des entreprises plus traditionnelles du territoire et par la mise au point de produits, procédés ou services novateurs.

Les dynamiques de recherches partenariales publiques-privées doivent être confortées et cela d'autant que la faible activité de recherche privée est souvent liée aux budgets insuffisants que les PME limousines peuvent y consacrer. L'ouverture de certains équipements universitaires à ces PME, en particulier à travers les plates-formes, sera un vecteur important pour la compétitivité de ces entreprises.

Conformément aux prescriptions de la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, la Région Limousin a défini, après une large concertation et en cohérence avec ses autres cadres stratégiques, le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (**SRESRI**) qui met en exergue :

Une **ambition** : Miser sur les points de singularité et d'excellence du Limousin.

Un **objectif** : Renforcer l'attractivité et le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Et **3 principes** transversaux :

- Conforter l'écosystème formation-recherche-innovation,
- Faire prévaloir une approche élargie de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation,
- Rechercher une organisation en chaîne de valeur.

En parallèle, un nouveau Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) signé entre l'Université de Limoges et la Région Limousin confirme l'importance accordée à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche. Il repose sur trois priorités majeures :

- l'étudiant, son intégration sociale et sa réussite professionnelle,
- la recherche et l'innovation comme outils essentiels d'entraînement d'une dynamique économique renouvelée dans une logique de filières à affirmer,
- le rayonnement de l'Université, par sa dimension internationale.

Dans le cadre des programmes opérationnels des fonds européens 2014-2020, les investissements suivants ont été priorités :

- le développement d'infrastructures et d'équipements de recherche et d'innovation (R&I),
- les projets de recherche,
- la diffusion de la culture scientifique,
- l'investissement dans l'appareil de formation et de transfert.

Les 3 domaines d'intervention du volet ESRI :

■ **Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels et répondre aux besoins de logements étudiants** : condition indispensable pour attirer des étudiant(e)s et des chercheurs, notamment des chercheurs de haut niveau. Elle doit permettre aux équipes de recherche de franchir un cap en termes d'excellence et de spécialisation scientifique et de mettre en œuvre des projets scientifiques de haut niveau qui favorisent la collaboration entre différents instituts et organismes extérieurs.

■ **Soutien aux équipements permettant de maintenir une recherche de pointe** : Au-delà de la structuration des laboratoires, l'objectif est d'organiser les plates-formes techniques, mutualisées au service de l'écosystème pour favoriser l'interface des acteurs et des compétences en vue d'accélérer les transferts de la recherche, en cohérence avec celles des Centres de transfert (CRT).

■ **Soutien aux structures limousines de ressources, de transfert et d'innovation (CRT/PFT)**. Fortement intégrés dans la réalité des filières économiques limousines, les Centres de Ressources Technologiques s'inscrivent dans une démarche de soutien à l'écosystème limousin de l'innovation et du transfert de technologie. Pour mieux structurer, promouvoir, permettre l'accès à une activité de prestation et/ou de recherche et développement R&D spécialisée et permettre aux laboratoires comme aux entreprises d'anticiper et/ou de saisir les opportunités d'innovation et de développement, il est indispensable d'apporter aux structures limousines de ressources, de transfert et d'innovation (CRT/PFT) un soutien financier.

Les actions

■ *Offrir aux acteurs de l'ESR des campus attractifs et fonctionnels et répondre aux besoins de logements étudiants*

■ **Campus La Borie** : Achèvement du campus : Maison des Licences et Rénovation d'un bâtiment du campus pour accueillir le rapprochement du LCSN (Laboratoire de Chimie des Substances Naturelles) et de l'UGMA (Unité de Génétique Moléculaire Animale)

■ **Campus Egletons** : « projet de site » enseignement – recherche – vie étudiante

- Restructuration des locaux d'enseignement et de recherche,
- Restructuration des extérieurs,
- Restructuration de la cité universitaire,
- Rénovation restaurant universitaire (phase 2).

■ **Campus de Vanteaux** : Campus des formations sanitaires (dont l'ILFOMER). C'est une opération rattachée au CHRU de Limoges avec restructuration/extension d'un bâtiment libre (CRDP) acquis par la Région sur le campus de Vanteaux à Limoges pour accueillir l'ILFOMER et les formations supérieures attachées au CHU.

A noter la mise en œuvre hors CPER du projet MICE (médecine, imagerie, chirurgie expérimentales) porté par le CHU considéré comme prioritaire.

■ *Soutien aux équipements permettant de maintenir une recherche de pointe.*

- **Projet Pi LIM : Plate-forme Interdisciplinaire des Instituts XLIM & IPAM**

- Soutenir l'ensemble de la chaîne de l'innovation en s'appuyant sur une recherche amont forte, relative aux cœurs de métiers afin d'assurer la pérennité de l'excellence scientifique d'XLIM et SPCTS.
- Prendre une option stratégique, en cohérence avec les CRT, du secteur dans des thématiques d'avenir en dotant le Limousin d'une plateforme technologique unique en son genre qui couvre toute l'échelle de maturité (TRL) : de la recherche amont forte (TRL faible), la valorisation économique par la création et/ou le renforcement de start-up, de PME, de centres de transferts (TRL moyen) jusqu'au renforcement des relations avec le tissu industriel régional et national (TRL élevé).

En renforçant la mutualisation entre les laboratoires au sein des instituts et les collaborations avec les partenaires académiques, centres de transfert, pôles de compétitivité et industriels.

En encourageant l'innovation par l'accès des industriels à un parc d'équipements hautement performants et quasi unique en France

En mettant en œuvre quatre projets scientifiques ambitieux et novateurs élaborés en cohérence avec les thématiques du LabEx: fils conducteurs et support au développement des plateformes :

- Matériaux, Procédés et Technologies de l'Information et de la Communication : nanotechnologies, matériaux et composants électroniques et photoniques du futur,
- Fonctions et Systèmes pour la sécurité,
- Matériaux, Procédés et Energie : matériaux et procédés du futur pour la production et la récupération d'énergie,
- Virtualisation et sécurité des données : fonctionnement des plateformes dans un environnement virtuel sécurisé, cloud technologique, flexibilité et réactivité, travail collaboratif et partage des ressources.

- **StructuRaNS Structuration Ressources Naturelles & Santé** porté par l'institut GEIST : biologie intégrative, santé, chimie et environnement. Le programme StructuRaNS s'articule autour de 3 projets interconnectés :

- RNAtLim : Ressources Naturelles en Limousin : caractérisation, applications et valorisation par une mutualisation de méthodes et de moyens pour un usage et une exploitation raisonnée de ressources naturelles,
- 3ISCN : structuration et renforcement des moyens nécessaires au développement des 3 axes thématiques Santé (Infection et Immunité sous Immunosuppression ; Cancers, Neurosciences et Handicap par des outils et des méthodes compétitives à une échelle internationale
- BISCEM : mise en place d'une Unité Mixte de Service en Biologie Intégrative, Santé, Chimie, Environnement.

■ **IR - SHS : dynamiques urbaines, éducation et travail social.** Globalement, les deux axes retenus sont les suivants :

- Poursuite d'une logique scientifique sur le long terme en respectant les engagements et l'originalité du secteur SHS et en renforçant la cohésion et l'efficacité du secteur :
Les laboratoires de l'IR SHS ont développé des spécialités reconnues en France et à l'étranger. Il est primordial de maintenir d'une part le niveau d'excellence des recherches pour lesquelles ils se sont engagés, d'autre part leur positionnement national et international.
Pour exploiter au mieux la transversalité et créer de nouvelles synergies, il est indispensable de maintenir des services communs performants.

La spécificité de l'institut de recherches SHS se retrouve dans la nature des besoins ; ces derniers portent moins sur de lourds équipements scientifiques que sur des frais de fonctionnement et de besoins en ressources humaines conséquents.

- Collaboration aux thèmes de la stratégie de spécialisation intelligente, notamment « économie créative » et « numérique ».

A noter la mise en œuvre hors CPER de trois programmes transdisciplinaires qui, à défaut de recevoir un accompagnement de l'Etat, seront traités via un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens financé par la Région avec le soutien du FEDER :

- Bâtiment intelligent et durable.
- Economie du bien vieillir : SILVER e-CO KIID_LIM (Silver e-COonomy Knowledge Innovation Intelligent Database in LIMousin)
- Bio ingénierie (Développement de nouvelles technologies transdisciplinaires à visées diagnostique et thérapeutique)

■ **Soutien aux structures de ressources, de transfert et d'innovation**

Au titre du CPER, l'Etat soutiendra les financements des centres de ressources technologiques (CTTC⁴, CISTEME⁵ et CITRA⁶) qui constituent des acteurs du transfert de technologies opérant principalement au bénéfice des TPE et PME.

Les plate-formes technologiques sont également prioritaires dans la mesure où elles assurent des prestations pour cette même catégorie d'entreprises et peuvent jouer un rôle utile dans l'écosystème en intégrant une dimension formation.

En face des financements de l'Etat, la Région, qui ne soutient pas le fonctionnement récurrent des centres de transfert, mais dispose d'un règlement régional d'intervention dédié à ces structures, qu'elles soient labellisés (CTTC, CITRA, CISTEME) ou en émergence (ODESSOL, CVA, ...) mobilisera régulièrement des crédits pour accompagner les projets qui émergeront au cours de la période.

Programme LOLF Thématiques	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	16,665	16,265
BOP 150 - Formations supérieures et recherche universitaire BOP 231 - vie étudiante	12,2	11,8
BOP 172 - Recherche	3,665	4,465
Crédits CNRS	0,8	
Crédits INRA	A déterminer	

Crédits valorisés	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	7,5	6,6
PIA – projets innovants en matière de formation, de recherche et d'innovation	7,5	6,6

Pour mémoire, la SATT Grand Centre (société d'accélération de transfert de technologie) a reçu une dotation de 60M€ du PIA 2013-2020 ; la SATT GRAND CENTRE a été conventionnée au 30/04/2013. Le périmètre de la SATT GRAND CENTRE inclut 4 régions : l'Auvergne, le Centre, le Limousin, et le Poitou-Charentes. La dotation de 60M€ est donc également affichée dans chacune de ces régions.

4 : Centre de transfert de technologies céramiques

5 : Centre d'Ingénierie des Systèmes en Télécommunication, en ElectroMagnétisme et en Electronique

6 : Centre d'Ingénierie en Traitements et Revêtements de surface Avancés

Volet 3 - Transition écologique et énergétique



La transition écologique et énergétique passe principalement en Limousin par une évolution des modes de vie (déplacements, organisation et consommation d'espace, gestion durable des ressources...) et des modes de production/consommation permettant de réduire la demande d'énergie finale, tout en assurant le développement des énergies renouvelables et en préservant l'environnement.

Plusieurs leviers contribuent à l'atteinte de ces objectifs :

- la sensibilisation de l'ensemble des habitants et des entreprises (au-delà des jeunes scolaires et étudiants) aux enjeux de la transition écologique et énergétique est une priorité forte pour faire évoluer les pratiques individuelles et collectives.
- Au regard des orientations du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) du Limousin des actions doivent être menées en faveur des économies d'énergie dans les bâtiments (résidentiels, tertiaires, ...) et les activités économiques. Des projets de transports alternatifs à la voiture individuelle doivent également être mis en place. La valorisation, le tri et la collecte des déchets doivent être amplifiés. L'ensemble de critères environnementaux doit être pris en compte dans le bâtiment qu'il s'agisse de logements individuels, collectifs, de locaux industriels, tertiaires ou commerciaux.
- Un travail doit être également conduit en direction des entreprises pour améliorer la prise en compte de l'environnement, encourager les pratiques s'inscrivant dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et ce dès la conception des produits jusqu'à l'élimination des déchets de production.
- Enfin le Limousin possède une image de territoire préservé et présentant une richesse patrimoniale forte. Toutefois, les mutations engagées (pressions foncières, pratiques agricoles et forestières...) peuvent faire peser un risque à la biodiversité et les continuités écologiques. C'est à ce titre que doivent être mis en place des actions de préservation et de gestion des milieux et de la biodiversité limousine.

La transition écologique et énergétique se doit donc d'être parfaitement articulée avec les enjeux identifiés collégialement par l'État et la Région à l'occasion de la rédaction des Programmes Opérationnels européens 2014-2020 (notamment le principe de la concentration thématique des fonds européens) mais également avec :

- les feuilles de route issues des conférences environnementales (septembre 2012, septembre 2013 et novembre 2014),
- les conclusions des débats conduits par la Région à l'occasion du débat national sur la transition énergétique,
- la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020,
- la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et en particulier sa déclinaison à travers les appels à projets nationaux,
- les attentes formulées à l'occasion des débats sur la transition écologique liées à la préparation de la loi sur la biodiversité,
- les orientations du Schéma Régional de Développement économique 2ème génération,
- les orientations du SRCAE,
- les orientations du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) qui sera achevé en 2015.

Compte tenu de son caractère stratégique pour le partenariat régional, le processus de contractualisation du contrat de plan État-Région doit permettre en priorité de soutenir des projets, porteurs pour la région, et s'inscrivant soit :

- dans la transition énergétique et concourant au développement d'emplois en lien avec les nouvelles économies, verte, circulaire, solidaire,
- dans la transition écologique, en permettant un développement équilibré du territoire régional tout en préservant les ressources et les écosystèmes.

Efficacité énergétique des bâtiments et des procédés (ADEME/Région)

Le SRCAE (schéma Régional du climat, de l'air et de l'énergie) Limousin approuvé en avril 2013 définit la stratégie de la Région Limousin en matière de lutte contre le changement climatique aux horizons 2020 et 2050. Il fixe notamment comme objectif, la réduction de 25% des consommations énergétiques d'ici 2020.

En effet, en Limousin, la situation est la suivante :

- les bâtiments (résidentiels, tertiaires,) sont le premier secteur consommateur d'énergie en Limousin, et concourt 20% des émissions de GES
- le chauffage est le principal poste de consommation des logements
- 57% des logements sont considérés comme énergivores

La recherche de l'efficacité énergétique est de ce fait un enjeu incontournable et prioritaire. Il s'agit donc au titre du CPER 2015-2020 d'encourager les initiatives visant à améliorer la qualité d'usage des bâtiments par les occupants. Les bâtiments de qualité participent à réduire l'empreinte carbone, la dépendance à l'énergie fossile, et à assurer une bonne qualité de l'air intérieur.

Cela concerne l'ensemble des bâtiments dans le tertiaire, les locaux industriels et particulièrement le secteur de l'habitat et du logement social ainsi que l'ensemble des process.

En répondant aux priorités du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PREH) pour l'État et aux objectifs de réduction des consommations d'énergie du SRCAE pour l'État et la Région, les actions contractualisées ont pour objectif de créer les conditions d'une généralisation des opérations de rénovation énergétique de l'ensemble des bâtiments du secteur public ou privé et des logements notamment par la mise en œuvre de plateformes de rénovation énergétique.

Une attention particulière sera portée également aux procédés des entreprises et aux économies d'énergie réalisées au-delà de la prise en compte de la performance de leurs bâtiments.

Enfin, il est à noter que sera pris en compte la qualité de l'air intérieur dans toutes les actions en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments.

Au-delà des objectifs de réduction des consommations d'énergie, l'impact de ces actions doit se traduire également en emplois pour les entreprises du bâtiment et en gain de pouvoir d'achat pour les ménages du Limousin.

Nature d'opérations éligibles :

Que ce soit par le biais d'aides à l'animation ou à l'investissement immatériel et matériel, le CPER 2015-2020 – Volet Transition Énergétique et Écologique, permettra de réduire les consommations d'énergie régionales, au travers de :

- la rénovation énergétique de l'habitat public et privé,
- l'accroissement de l'efficacité énergétique des bâtiments, process, éclairage,
- le développement de l'éco mobilité,
- le développement de projets de Smart grids.

À noter qu'au-delà des crédits contractualisés dans le CPER, l'État pourra mobiliser en complément et conformément à ses règles d'intervention des crédits de l'ANAH et ceux en faveur du logement social.

Énergie et changement climatique (ADEME/Région)

■ Les énergies renouvelables :

Le schéma Régional climat air énergie (SRCAE) a démontré le fort potentiel de développement des énergies renouvelables déjà exploitées à ce jour (28 % des consommations énergétiques du Limousin pouvant être couvertes par de la production d'énergie renouvelable grâce notamment à la grande hydro-électricité et au développement du bois énergie) mais qui peut être largement amplifié.

L'objectif affiché du SRCAE est de développer le mix énergétique afin d'atteindre, à l'horizon 2030, une production d'énergies renouvelables à hauteur de 55 % des consommations régionales fondé sur la solidarité territoriale. Ainsi, au travers du CPER 2015-2020, Volet Transition Écologique et Énergétique, il s'agit d'augmenter la mobilisation et la valorisation des énergies renouvelables locales, en priorité les énergies thermiques (notamment biomasse, méthanisation, solaire thermique, géothermie), en recherchant un effet de massification en termes de kW installés ou en TEP (Tonnes Équivalents Pétrole) substituées par une entrée « territoire » ou/et une entrée maître d'ouvrage. De manière générale, le développement des énergies renouvelables implique une « observation » de la ressource pour créer les conditions optimales de développement de projets mais aussi de pérennité de ces projets. Cela s'inscrit pleinement dans l'idée d'installer un observatoire de l'énergie.

Nature d'opérations éligibles :

Le CPER permettra d'accompagner :

- la mobilisation des potentiels d'énergies renouvelables accessibles techniquement et financièrement en adéquation avec les besoins locaux,
- l'amélioration de la connaissance des différents gisements en énergies renouvelables et fatales en termes de potentiel, de positionnement géographique et de distribution des flux,
- la diversification des ressources renouvelables utilisées, en fonction des besoins locaux,
- le développement des différentes énergies renouvelables en privilégiant les énergies thermiques. Les énergies électriques seront développées notamment dans une optique de développement de l'autoconsommation, de la gestion en circuits courts et de l'utilisation de techniques innovantes,
- le soutien à l'animation des filières.

À noter qu'au-delà des crédits contractualisés dans le CPER, l'ADEME pourra mobiliser, dans la mesure du possible, en complément et conformément à ses règles d'intervention des crédits du Fonds chaleur ou du Fonds déchet et que la mobilisation des crédits de l'ADEME relève de la compétence de son Conseil d'administration.

■ **L'éco mobilité :**

Second secteur en termes de consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet, le transport fait la part belle à la voiture : en raison des infrastructures routières et la situation géographique du Limousin, la région est consommatrice de transport routier.

La réduction de l'impact de ce type de transport participe à la préservation de l'environnement et à la lutte contre le changement climatique.

Des actions peuvent être menées :

- de manière directe : par des opérations de sensibilisation à se déplacer autrement, à conduire autrement par exemple
- de manière indirecte lorsqu'elles font partie d'une démarche plus large et en amont d'aménagement (urbanisme, partage de la voirie) ou d'organisation de mobilité sur un territoire.

La dynamique créée autour de cette thématique par l'appel à manifestation d'intérêt en 2012 portée par l'État, l'ADEME et la Région, doit s'amplifier en capitalisant notamment les premiers retours d'expériences.

Nature d'opérations éligibles :

Il s'agit dans le cadre du CPER 2015-2020 – Volet Transition Écologique et Énergétique de concrétiser des projets mobilisant ou créant une dynamique d'entreprises ou de territoires, notamment en s'appuyant sur :

- la montée en puissance des engagements Charte CO2, afin de diminuer les impacts environnementaux du transport de marchandise et de voyageurs,
- le développement de la charte écomobilité afin d'engager les territoires (notamment ruraux) dans la prise en compte de la mobilité dans leur politique territoriale,
- les investissements dans des procédés plus sobres et plus économes, dans les nouveaux services de mobilité (optimisation des transports collectifs, développement des transports alternatifs, mutualisation des déplacements, inter modalité tarifaire...),
- l'organisation de la ville pour les mobilités actives, en réduisant la place de la voiture, ainsi que le déploiement des véhicules moins polluants (logistique du dernier kilomètre, véhicules et bornes électriques).

Économie circulaire et économie des ressources (ADEME/Région)

La nécessité d'évoluer d'un modèle économique « linéaire » (extraire des matières premières, fabriquer des produits, les consommer, puis les jeter) à un modèle « circulaire » basé sur l'utilisation efficace des ressources (y compris les ressources stratégiques) implique de développer des modèles de production et de consommation durables, de prendre en compte le cycle de vie des produits de manière intégrée (réemploi, réparation, recyclage, prévention des déchets, durée de vie des produits, incorporation de matières recyclées dans les produits,...) et une approche d'économie territoriale intégrant l'écologie industrielle.

Sont également concernés la structuration de filières (bois construction et autres éco matériaux), le développement d'éco activités (en liaison avec l'économie circulaire), les démarches d'écoquartier et d'éco habitat ainsi que les aides aux initiatives et aux projets de démarches d'éco développement et d'éco responsabilité.

Enfin les démarches d'économie sociale et solidaire sont également concernées.

Nature d'opérations éligibles :

Le CPER 2015-2020 – Volet Transition Écologique et Énergétique permettra d'accompagner des projets d'animation et d'investissements matériels ou immatériels concourant au déploiement des 7 piliers de l'économie circulaire :

- mobilisation et animation des acteurs économiques métiers ou territoriaux
- écoconception de produits (biens et services)
- écologie industrielle et territoriale
- économie de la fonctionnalité
- achats responsables
- réparation/réutilisation notamment en lien avec l'économie sociale et solidaire
- filières de recyclage des déchets

Prévention et gestion des déchets (ADEME)

Afin d'atteindre les objectifs nationaux (7% de réduction du volume de déchets ménagers d'ici 2020, et réduction de 50% des volumes mis en décharge d'ici 2025), et de les prendre en compte de manière intégrée en tant que ressources, ce volet est inclus dans le paragraphe consacré à l'économie circulaire/économie des ressources ci-dessus.

À noter qu'au-delà des crédits contractualisés dans le CPER, l'ADEME pourra mobiliser dans la mesure du possible, et en complément et conformément à ses règles d'intervention, des crédits du Fonds Déchets et que la mobilisation des crédits de l'ADEME relève de la compétence de son Conseil d'administration.

Qualité de l’Air

S’agissant d’une thématique transversale, ce point est abordé à la fois via l’efficacité énergétique dans les bâtiments (qualité de l’air intérieur) et le développement des énergies renouvelables (qualité de l’air extérieur/réduction des émissions de particules) ainsi que dans les actions d’écomobilité. Cet item sera également intégré au titre des critères d’éco conditionnalité.

Prévention des risques naturels (BOP 181 Prévention des risques naturels majeurs)

Le Limousin se caractérise par une relative faible occurrence des risques naturels. Toutefois sont concernés par cette problématique :

- le territoire à risque important d’inondation (TRI) de Brive-Tulle sur lequel une stratégie de gestion du risque d’inondation doit être mise en œuvre,
- ainsi que le programme d’actions de prévention des risques inondations (PAPI) Dordogne.

Pour mémoire d’autres risques naturels (sismique et cavités souterraines) ont été identifiés, toutefois, la contractualisation ne couvrant que les opérations de prévention du risque sismique en zone de sismicité 4, le Limousin n’est pas concerné.

Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources (BOP 113 / agences de l’eau / Région)

Biodiversité et continuités écologiques

Le Limousin est essentiellement une région naturelle et rurale d’une grande richesse biologique dont les dominantes sont la forêt et la prairie. Cet environnement privilégié est un véritable atout dans le développement économique (activités d’accueil, de découverte, de loisirs, de sports et de nature) qu’il convient de préserver.

Les espaces les plus emblématiques font l’objet d’une attention particulière avec la mise en place de protections fortes (0,11 % du territoire seulement est protégé par un statut de réserve naturelle ou d’arrêté de protection de biotope). Toutefois la pression sur les milieux naturels, jusqu’ici relativement modérée vu la faible densité de population et le caractère extensif de l’agriculture, tend à se développer et on constate les premiers signes d’une érosion de la biodiversité.

Les activités agricoles et forestières régionales ont permis jusqu’à maintenant le maintien d’une diversité biologique « ordinaire » riche et variée, et des paysages de qualité, grâce à l’abondance des espaces en herbe (prairies d’élevage), des éléments arborés (bosquets, haies, alignements) et du maillage entre ces différents constituants et de pratiques plutôt exemplaires. En revanche la biodiversité « exceptionnelle » exige des dispositifs de protection renforcée (réserves naturelles nationales ou régionales) et la sauvegarde d’espaces remarquables comme les prairies naturelles ou les zones humides.

Le Limousin finalise en 2015 son Schéma Régional de Cohérence Écologique. Des actions seront proposées dans ce document de planification pour limiter la fragmentation des espaces et assurer une continuité écologique tant sur les milieux aquatiques que sur les espaces terrestres.

Nature d’opérations éligibles :

Afin de répondre à ces objectifs, le CPER – Volet Transition Écologique et Énergétique accompagnera :

- la restauration de la continuité écologique sur les cours d’eau en privilégiant les tronçons de cours d’eau classés en Liste 2 et devant être restaurés d’ici 2018, sans exclure les opérations qui pourraient être développées sur les autres cours d’eau. Les aides porteront sur les études préalables et les diagnostics d’ouvrages, les travaux d’effacement ou d’arasement de seuils ou d’étangs, les travaux d’amélioration de la continuité piscicole (passes à poissons) ou sédimentaires (dispositifs de transit ou gestion optimisée des sédiments),
- la lutte contre l’artificialisation des sols comme un des enjeux de la mise en œuvre de la trame verte et bleue
- la protection de la biodiversité notamment par la préservation et la restauration des continuités écologiques via de potentiels contrats corridors qui permettraient de traduire les priorités définies dans le SRCE.
- le soutien des acteurs locaux majeurs dans leurs actions en faveur de la connaissance, de la préservation et de la restauration de la biodiversité : les deux parcs naturels régionaux et les programmes d’actions qu’ils développent, le conservatoire des espaces naturels, les gestionnaires de réserves naturelles.

Gestion des rivières, milieux aquatiques et eau

Le positionnement du Limousin sur des têtes de bassins versants lui confère une responsabilité en termes de qualité des milieux aquatiques qui alimentent les régions voisines. Si le faible niveau anthropique des activités conduit à peu de pollutions ponctuelles et un réseau hydrographique de qualité plutôt préservée, le dernier état des lieux de la Directive Cadre sur l’eau montre toutefois des pressions hydrologiques et morphologiques non négligeables dues à l’étagement des cours d’eau et l’impact des seuils, à la perturbation par les nombreux plans d’eau présents sur le réseau, à l’abreuvement direct dans les rivières, à la disparition des zones humides ou à certaines pollutions diffuses.

L'état des lieux 2013 a montré qu'à peine 40 % des masses d'eau du Limousin étaient en bon état et un programme de mesure ambitieux a été prévu dans le futur SDAGE 2015-2021 afin d'atteindre 70 % des masses d'eau du Limousin en bon état en 2021. Ceci suppose un effort soutenu et donc un accompagnement financier fort dans les prochaines années.

Et même avec le niveau très ambitieux de contractualisation proposé à partir des financements des agences de l'eau, le niveau incitatif reste souvent insuffisant pour des collectivités avec peu de ressources face aux opérations très onéreuses de restauration du milieu.

Il est donc important de cibler les actions les plus efficaces pour l'atteinte du bon état et sur ces actions d'avoir des financements publics cohérents et incitatifs.

Nature des opérations éligibles :

- la gestion intégrée de la ressource en eau au travers des contrats territoriaux « Eau et milieux aquatiques » comprenant une animation locale, un diagnostic du territoire, des travaux de restauration du bon état hydromorphologique des cours d'eau qui pourront concerner selon les cas, un aménagement du lit et des berges ou de l'entretien classique, la restauration et la préservation des zones humides,
- la mise en défens des berges pour éviter l'abreuvement direct dans les cours d'eau. Ces contrats devront privilégier les territoires où la reconquête du bon état s'avère nécessaire et cibler les actions les plus efficaces.
- la lutte contre les pollutions diffuses qui pourrait concerner :
 - les opérations de Conseil et d'amélioration des pratiques agricoles (MAE) dans des démarches territorialisées sur des zones à enjeu (eau potable ou baignade),
 - la lutte contre les pesticides d'origine agricole (information et sensibilisation, méthodes alternatives...) ou non agricole (sensibilisation, méthodes alternatives de désherbage, plan de désherbage communaux...).

Afin de garantir un minimum d'effet levier sur ces opérations, des crédits FEADER 2014-2020 seront mobilisés.

- la protection de la ressource en eau : en intervenant sur les aires d'alimentation des captages prioritaires ou sensibles (diagnostic, programme d'action),
- la reconquête des zones humides : en aidant les études visant à mieux connaître les zones humides, les actions de sensibilisation à ces milieux et plus généralement tous les programmes contractuels de protection ou de restauration des zones humides.

À noter que la mobilisation des crédits des agences de l'eau relève de la compétence de leur Conseil d'administration et devra respecter les programmes d'interventions votés dans chaque bassin.

Projets territoriaux de développement durable (BOP 217 – ADEME - Région)

L'enjeu est d'encourager les projets territoriaux de développement durable, à des échelles géographiques pertinentes, qui intègrent la solidarité et la synergie entre des territoires urbains autour des agglomérations, des pôles urbains, des villes moyennes intermédiaires et territoires ruraux. Il convient, à ce titre, d'étudier la possibilité de proposer la mutualisation d'aménagements réversibles, le développement d'un urbanisme durable peu consommateur d'espaces agricoles et naturels, la conversion et le développement d'activités humaines, agricoles et industrielles responsables et résilientes en respectant le milieu naturel en Limousin, et en considérant la cohésion sociale comme une condition du bien-être et du bien vivre ensemble, et enfin d'encourager les démarches de type « territoire bas carbone ou territoire à énergie positive pour la croissance verte ».

Les territoires sont au cœur de la transition énergétique et écologique. Ils pilotent des démarches, mobilisent les acteurs institutionnels et économiques, organisent les débats, déclenchent des initiatives et accompagnent les réalisations.

Il s'agit ainsi d'inciter ces territoires à s'engager dans une démarche intégrée et concertée d'aménagement du territoire et de développement local intégrant notamment l'adaptation au changement climatique.

Nature d'opérations éligibles :

- accompagnement des démarches de planification répondant aux enjeux du présent volet transition écologique et énergétique, en privilégiant les projets portés à des échelles intercommunales.
- accompagnement des démarches volontaires (de type PCET, territoires à énergie positive) dès lors qu'ils dépassent les exigences réglementaires.

Éducation à l'environnement et au développement durable (BOP 217)

La contractualisation vise à poursuivre et à renforcer la convergence et la mutualisation des actions d'éducation, pour un accompagnement optimal de la mise en œuvre des plans et schémas régionaux pour la transition écologique et énergétique. Il s'agit également de maintenir la dynamique portée par le milieu associatif et la sphère éducative en vue de l'appropriation des problématiques climatiques, écologiques, environnementales auprès d'un public plus large au-delà de la cible des scolaires, et cela en vue de faire évoluer durablement les comportements de nos concitoyens.

Compte tenu de l'enveloppe, il est proposé de concentrer prioritairement les actions d'éducation à l'environnement et au développement durable du CPER Volet transition écologique et énergétique sur la cible des jeunes et des scolaires via des actions de communication et des outils pédagogiques (plaquettes, conférences, animations...). L'État et la Région se réservent toutefois également la possibilité d'accompagner l'éducation à l'environnement et au développement durable à destination du grand public.

Paysages, patrimoines culturels et naturels (BOP 175 – BOP 113)

En matière de préservation du patrimoine naturel et culturel, l'accent sera mis sur la valorisation paysagère et architecturale. En particulier, l'accompagnement des opérations grands sites existants, la requalification des espaces militaires urbains ou industriels et les projets de classement au patrimoine mondial seront prioritairement valorisés. Suivant les disponibilités budgétaires du programme patrimoines, un ajustement pourra être envisagé au moment de la clause de rendez-vous de 2016. Les enjeux paysagers pourront être pris en compte.

Opérations :

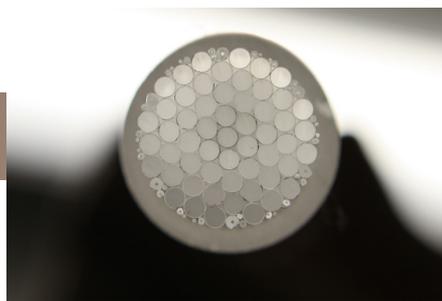
- les travaux de la Collégiale du Dorat,
- le projet de la cité internationale de la tapisserie d'Aubusson,
- opération Grand Site Collonges-Turenne.

Outre ces projets, certaines opérations pourront être examinées à l'occasion de la clause de revoyure de 2016, en fonction de leur degré de maturité et des disponibilités budgétaires :

- Musée de Guéret,
- Musée Michelet à Brive,
- Musée de la Mémoire et des Industries Tullistes.

	Thématiques programme LOLF	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)	TOTAL
		29,05	78	107,05
action 1	ADEME Efficacité énergétique des bâtiments	8,4	47,1	71,37
action 2	ADEME Énergie et changement climatique		14,16	
action 3	ADEME Économie circulaire et économie des ressources		1,71	
action 6	181 - Fonds Barnier Prévention des risques naturels	0,8	0,18	0,98
action 7.1	113 Biodiversité	1,76	3,8	5,56
Action 7.2	Agences de l'eau Gestion des rivières, milieux aquatiques et eau	16,68	7,8	24,48
action 8	217 - ADEME - 113 Projets territoriaux de développement durable	À prendre sur les montants indiqués ci dessus	0,9	0,9
action 9	217 Éducation à l'environnement et au développement durable	0,06	1,15	1,21
action 10	175 - 113 Paysages, patrimoines culturels et naturels	1,2 0,15	1,2	2,55

Volet 4 - Numérique



Dorsal, l'outil d'aménagement numérique des collectivités du Limousin

Le projet DORSAL voit le jour fin 2003, après une phase d'étude de 18 mois. Le syndicat mixte du même nom (Dorsal réalisation) est constitué de la région Limousin, des trois départements, de la ville de Limoges et des communautés d'agglomération actuelles de Brive, de Guéret et de Tulle, il devient le premier Réseau d'initiative publique (RIP) français à l'échelle d'une région.

En 2004, une procédure de Délégation de Service Public (DSP) est lancée. En 2005, le contrat de concession est signé avec AXIONE LIMOUSIN, jusqu'en 2025. Les travaux de réalisation de l'infrastructure débutent pour s'achever au milieu de l'année 2009.

70% des RIP se réalisent en France dans le cadre d'une Délégation de Service Public. DORSAL a été un des premiers à lancer, à l'échelon régional, une DSP concessive de 20 ans. C'est un original partenariat public/privé qui mobilise en Limousin 85 millions d'euros (sur 20 ans) avec une répartition 45% - 55% entre investissements public et privé. L'investissement de premier établissement du réseau DORSAL (achevé en 2009) s'élève à 68,6 M€, dont 38,4 M€ font l'objet de financements publics. Ceux-ci ont été apportés par l'Europe (13,21M€), l'Etat (8,47M€), la région Limousin (8,47M€), les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne et DORSAL (8,25 M€). Il est à signaler que toutes les infrastructures construites dans le cadre de ce programme sont des biens de retour et deviendront la propriété du syndicat mixte DORSAL à la fin de la DSP.

Un réseau d'initiative publique multi-technologique qui s'appuie sur plus de 1000 Km de fibre

- 1200 km de fibre optique. Ils constituent le réseau de collecte (ou "backbone") à partir duquel se déploient les autres technologies. C'est à la fois le cœur du réseau, son lien avec les autres réseaux mondiaux, et la base indispensable de toute montée future en débits,
- 104 centraux téléphoniques dégroupés. Ces nœuds de raccordement abonnés (NRA) du réseau téléphonique originel ont été dégroupés (c'est à dire ouverts à d'autres opérateurs que Orange) pour accéder au haut débit par ADSL,
- 73 émetteurs WiMax et 20 réseaux Wifi ont été installés pour couvrir les zones non desservies par ADSL,
- Une offre satellite à un tarif comparable aux solutions de base ADSL a été mise en place pour couvrir les zones non desservies par WiMax et Wifi.

Un réseau public qui a permis de désenclaver et dynamiser les territoires

- Tous les jours, 100 000 Limousins utilisent ce nouveau service public pour accéder aux offres numériques (Internet, télévision numérique, téléphonie...) de l'opérateur national ou local de leur choix.
- Tous les jours plus de 21 000 lycéens du Limousin utilisent le réseau public dans le cadre des programmes de la Région et de son réseau fermé RELIEF.
- Tous les jours, 40 000 salariés du Limousin utilisent DORSAL au cœur de la compétition mondiale, et soutiennent ainsi le savoir-faire et l'innovation de notre territoire en France et à l'international.
- Aujourd'hui, quasiment tous les limousins ont accès à l'Internet. En 2007, ils étaient plus de 50 000 à être totalement exclus et plusieurs centaines de milliers à disposer d'un service dégradé.
- Le nombre d'internautes ruraux a été multiplié par 3 depuis l'arrivée de Dorsal.
- Le nombre d'opérateurs télécoms, actifs en Limousin, a été multiplié par 4 depuis 2005, dont 7 opérateurs locaux qui ont pu voir le jour, créant ainsi des emplois locaux et proposant aux entreprises un service et un accompagnement plus adapté.

En février 2013, le Gouvernement présente une feuille de route pour accélérer le déploiement du très haut débit (THD)

Le Gouvernement a publié en février 2013, sa feuille de route pour sa stratégie de déploiement du THD et son plan fibre. « Le THD pour tous » dans 10 ans (2023) (et en cinq ans pour la moitié de la population), devrait coûter 20 Mds d'euros d'investissements publics et privés. Les principales évolutions du plan national très haut débit (PNT-HD) initial sont les suivantes :

- conserver le principe de déploiement public (sur les zones non rentables) / privé (sur les zones rentables, mais en pouvant se substituer aux opérateurs privés en cas de défaillance ;

- renforcer l'implication de l'Etat par la création d'un établissement public en charge de la coordination nationale des projets et dans l'engagement financier (50% de subvention de l'Etat dans les zones non rentables) ;
- élargir les leviers de financement pour les collectivités (taux préférentiels et prêts de longue maturité) ;
- confirmation du déploiement généralisé de la fibre optique, avec extinction du cuivre à terme.

Le CPER 2015-2020 au service du développement des infrastructures et des usages

La couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique : pour atteindre l'objectif gouvernemental de couverture exhaustive de la population à l'horizon 2022, le plan « France Très haut débit » prévoit un soutien de l'Etat aux réseaux d'initiative publique, correspondant en moyenne nationale à la moitié du besoin de subvention des projets publics en dehors des zones d'initiative privée.

Le Schéma Régional d'Aménagement Numérique (SDAN) Limousin, approuvé en octobre 2012 définit l'ambition régionale en matière d'aménagement numérique à moyen-long terme. Cette étude stratégique a été conduite par le syndicat mixte Dorsal et financée par l'Etat, la Région, la Caisse des Dépôts et l'Europe (FEDER). L'étude du SDAN Limousin a permis aux collectivités membres de Dorsal, de se doter d'une feuille de route pour déployer progressivement le très haut débit sur l'ensemble du territoire.

Le projet de réseau d'initiative publique de la région Limousin, porté par le syndicat mixte DORSAL, a été soumis à l'appel à projets « réseaux d'initiative publique » du PIA et est actuellement en cours d'instruction. A ce titre, la demande de subvention sollicitée est à hauteur de 74 M€ pour un coût total des investissements de 204 M€. Cette demande a obtenu l'avis favorable du comité de concertation France très haut débit du 28 janvier 2015.

En outre, les écoles non desservies en haut débit de qualité pourront bénéficier d'un financement des frais d'installation des équipements de réception de technologies alternatives à leur raccordement au titre de l'appel à projets «Ecoles connectées», à hauteur maximale de 400€/prise.

Afin d'accompagner les usages du numérique exploitant les infrastructures très haut débit (publiques et privées), les projets numériques à contenu ou vocation locale et les projets de déploiement de services en ligne pourront être financés au titre du FNADT dans le cadre du volet territorial du CPER.

En coopération avec les acteurs intéressés, la stratégie de cohérence Régionale d'aménagement numérique (SCORAN) pilotée par l'Etat et la Région sera actualisée. Elle définira notamment la gouvernance de l'évolution de l'écosystème numérique.

Les projets soutenus doivent être inscrits dans la stratégie de cohérence Régionale d'aménagement numérique (SCORAN) pilotée par l'Etat et la Région. En particulier, il s'agit de faciliter la mise en œuvre de projets de plateforme de mutualisation de l'information géographique, de déploiement des tiers lieux, de datacenter et d'accessibilité aux données publiques.

La résorption des zones blanches de téléphonie mobile représente aussi un enjeu important pour les territoires les plus enclavés.

Volet Numérique	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
112- FNADT	0,542*	0,542**

* L'Etat mobilisera en outre 2M€ de FNADT pour des opérations d'usages TIC dans le cadre du volet territorial.

** La Région consacrera également une partie des crédits inscrits au volet territorial pour le financement des usages TIC

Crédits valorisés	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
PIA – Plan France très haut débit	80*	40

* le montant du dossier déposé in fine s'élève à 74 M€

Volet 5 - Innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur



L'enjeu de ce volet est de favoriser les synergies entre les investissements issus de programmes nationaux (en priorité du Programme des Investissements d'Avenir) et l'action de la Région en faveur de l'innovation, dans le respect des priorités fixées conjointement par l'État et la Région à travers la Stratégie de Spécialisation Intelligente et les plans retenus au titre de la « Nouvelle France Industrielle » (NFI).

Afin de rester compétitive dans le contexte de concurrence internationale, l'économie limousine doit être accompagnée à la fois par des soutiens individuels aux entreprises (un des enjeux pour notre territoire étant la modernisation de l'appareil productif), et par le développement d'écosystèmes (en lien notamment avec le volet « enseignement supérieur, recherche et innovation »).

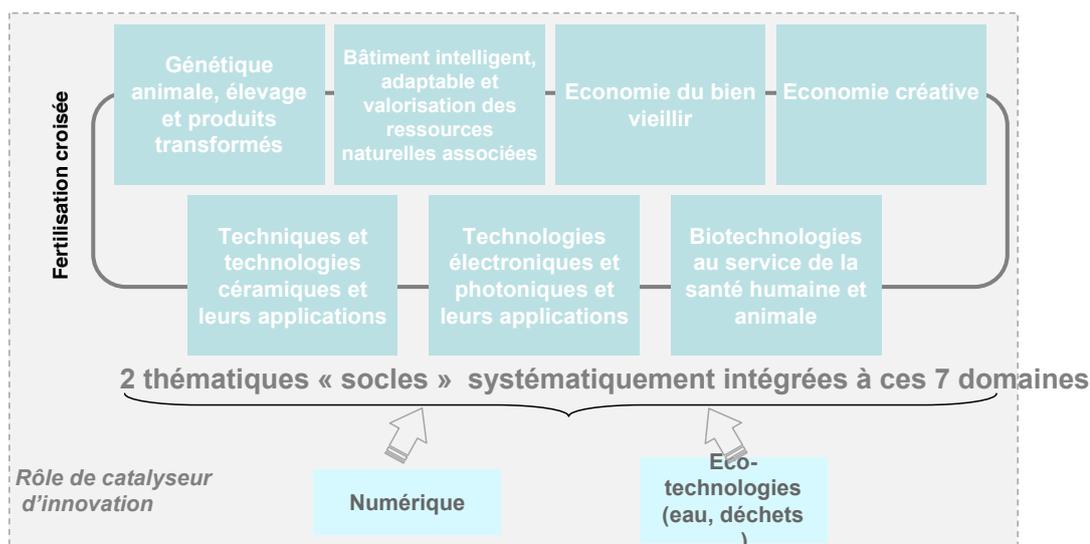
Toutefois, ce soutien seul ne saurait être suffisant, les acteurs économiques doivent bénéficier d'un environnement propice à leur développement : connexion à la grande vitesse ferroviaire, développement des infrastructures et des usages numériques en lien avec le volet « Mobilité multimodale » et « Usages TIC ».

Dans la continuité des plans nationaux et régionaux, 10 plans parmi les 34 proposés par le Ministère de l'économie ont été proposés par le Limousin dans le cadre de la France industrielle de demain, 5 plans dits « de rang 1 », sur lesquels elle peut prétendre à une visibilité nationale ou internationale, et 5 priorités « de rang 2 », d'importance régionale. Pour chacun de ces plans a été désigné un chef de file industriel régional (dirigeant d'entreprise, pôle de compétitivité, cluster régional).

En cohérence, la Région encourage 7 domaines d'intervention prioritaires au titre de sa stratégie de spécialisation intelligente (S3).

	Plans industriels sélectionnés à l'échelon Régional	S3
Rang 1	Dispositifs médicaux et nouveaux équipements de santé	Economie du bien vieillir
	Industries du bois	Bâtiment intelligent, adaptable et valorisation des ressources naturelles
	Energies renouvelables	Techniques et technologies céramiques et leurs applications Techniques électroniques et photoniques et leurs applications
	Réseaux électriques intelligents	Economie du bien vieillir, Bâtiments intelligents
	Produits innovants pour une alimentation sûre, saine et durable	Génétique animale, élevage et produits transformés
Rang 2	Biotechnologies médicales	Biotechnologies au service de la santé humaine et animale Techniques électroniques et photoniques et leurs applications
	Recyclage et matériaux verts	Technologie diffusante au sein de la S3, sous le terme « éco-technologies »
	Qualité de l'eau et gestion de la rareté	Technologie diffusante au sein de la S3, sous le terme « éco-technologies »
	Bornes électriques de recharge	Techniques électroniques et photoniques et leurs applications
	Usine du futur	

7 DOMAINES DE SPECIALISATION PHARE



2 ORIENTATIONS HORIZONTALES AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DE L'ECOSYSTEME

- 1 Numérisation des services en milieu rural et infrastructures associées
- 2 Diffusion de l'innovation dans les secteurs porteurs : agroalimentaire, mécanique-métallurgie, papier-carton-imprimerie ...

Partant de ce cadre stratégique, le volet « innovation, usine du futur et filières d'avenir » du CPER 2015-2020 s'articule autour d'une priorité transversale : accompagner les entreprises des filières stratégiques du Limousin (NFI et S3), dans leurs projets afin de favoriser le développement d'entreprises compétitives, ouvertes, innovantes.

2 autres priorités seront par ailleurs traitées au titre des autres volets du CPER :

- Mettre en adéquation l'offre et la demande d'emplois : cette priorité étant également présente de manière transversale, elle sera traitée dans un volet dédié à l'emploi dans le CPER.
- Accompagner les territoires catalyseurs d'innovations : un projet phare pour le Limousin, autour de « l'hydrogène, énergie de demain » est ainsi retenu parmi 12 projets au plan national. Cette priorité est intégrée dans le volet territorial du CPER dans un souci de cohérence globale.

L'accompagnement des plans industriels, des domaines de spécialisation intelligente et des entreprises contribuant à leur développement sera mis en œuvre à travers la mobilisation de l'ensemble des dispositifs et des acteurs intervenant dans le champ de l'innovation et des filières d'avenir.

Le Limousin peut ainsi s'appuyer sur un écosystème d'innovation dynamique représenté notamment par :

- les pôles de compétitivité Elopsys et Pôle européen de la Céramique présents sur son territoire, mais également les pôles Cancer Biosanté, Viameca, Cosmetic Valley, S2E2,
- des pépinières d'entreprises ou des incubateurs,
- un potentiel important dans le domaine de la recherche publique,
- (...)

Dans ce cadre, l'Etat et la Région mobiliseront chacun les leviers d'action pour soutenir l'émergence et la conduite de projets innovants. Les acteurs seront amenés à proposer l'ingénierie de financement correspondante, en combinant différentes sources de financement avec comme objectif de favoriser les synergies entre les investissements issus des programmes nationaux et l'action du Conseil Régional en faveur du développement économique et de l'innovation.

A ce titre, la convergence avec les régions Aquitaine et Poitou-Charentes sera également recherchée de manière permanente.

Ce volet innovation, filières d'avenir et usine du futur mobilisera donc notamment :

- Un objectif de financement régionalisé de 11 M€ proposé par le CGI et mobilisé par BPI France pour le Limousin. Ce financement permettra d'améliorer l'efficacité globale des entreprises industrielles par exemple en augmentant les compétences humaines, grâce à l'apport de nouvelles technologies numériques, en améliorant les performances du système productif, etc. Ce montant reste indicatif, le volume réel du financement pour la Région dépendra du nombre et de la qualité des dossiers présentés par les entreprises.

- Une enveloppe territorialisée du PIA, dans le cadre des Partenariats Régionaux d'Innovation (PRI): la région Limousin a été retenue, aux cotés des régions Aquitaine et Poitou-Charentes, pour conduire cette expérimentation. Un appel à projet visant à financer des projets d'innovation et d'industrialisation sera adossé à un fonds de 20M€ abondé à parité Etat/Régions dont les modalités restent à définir.
- Des financements de la Région, mobilisés via des dispositifs de soutien des projets de R&D, des investissements innovants, mais aussi d'accompagnement des entreprises dans leur pilotage stratégique, prenant en compte également les enjeux du développement durable et les conditions de travail dans l'entreprise.

Une attention particulière sera portée sur le développement pérenne de l'emploi, a minima sur son maintien. Les outils mis en place au titre du volet transversal du CPER relatif à l'emploi seront mobilisés à ce titre.

Bien que contractualisées hors du CPER, des actions seront également engagées au sein des pôles de compétitivité pour soutenir l'émergence et la conduite de projets innovants dans les filières stratégiques conformément à leur contrat de performance. Les financements attribués aux pôles contribueront à l'acculturation du tissu d'entreprises limousin, à l'innovation et à l'intégration des acteurs dans les projets financés par les différents programmes parmi lesquels le programme des investissements d'avenir.

Autres crédits contractualisés	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur		
PIA – appel à projet expérimental*	10	10*

* Le montant alloué par chacune des 3 régions sera déterminé ultérieurement

Crédits valorisés	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur		
PIA – plan usine du futur (objectif de financement CGL / Pbifrance)	11	4,5*

* ce montant correspond à la valorisation des crédits Région attribués aux projets de R&D dans le cadre du dispositif régional dédié (projection à partir d'une moyenne des aides attribuées en 2013 et 2014 hors DIL).

Volet 6 - Volet territorial



Le Limousin a construit, de longue date, une expérience solide en matière de contractualisation de projets infra régionaux, étroitement concertés entre l'Etat, le Conseil Régional, les Conseils généraux et les territoires de projets (agglomérations, pays, parcs naturels régionaux).

Le volet territorial doit permettre de conforter la démarche partenariale en assurant la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions de l'Etat, du Conseil Régional, des Conseils départementaux qui souhaitent s'inscrire dans cette politique concertée, au profit des collectivités territoriales, de leurs regroupements et des associations.

L'objectif du volet territorial est d'apporter aux acteurs régionaux des moyens dédiés pour l'animation et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement local au service de l'égalité des territoires, adaptée aux enjeux d'équilibre et de cohésion territoriale du Limousin.

Le Conseil Régional du Limousin conclura des contrats de cohésion territoriale pour la période 2015 / 2020 avec les territoires de projet. Les priorités du volet territorial sont en cohérence avec celles inscrites dans ces contrats même si leur périmètre est plus large. La réflexion et l'élaboration des projets par les territoires constituent ainsi une base pertinente à partir de laquelle pourra s'envisager le financement d'actions dans le cadre du volet territorial.

La contractualisation restera ciblée sur un nombre limité de territoires et d'actions structurantes, afin d'éviter la dispersion des interventions et des financements tout en renforçant l'efficacité du soutien de l'Etat et de la Région aux territoires infra-régionaux. Il s'agira :

- d'être particulièrement attentif aux besoins spécifiques des territoires ruraux ;
- de veiller à la prise en compte des situations territoriales justifiant un effort de solidarité nationale et régionale, quelle que soit l'échelle territoriale concernée ;
- d'accompagner le processus de réforme territoriale engagé, tant au niveau de la fusion des actuelles régions que de l'évolution de la carte intercommunale.

La question spécifique de l'accès aux soins dans les territoires ruraux et les territoires urbains souffrant d'un fort déficit de professionnels de santé sera traitée de façon étroitement concertée entre l'Etat (Agence Régionale de Santé) et le Conseil Régional (notamment maisons de santé pluridisciplinaires et télémédecine).

La réduction des inégalités d'accès à la culture par le biais de logiques de parcours ou de mise en réseau constitue un objectif du volet territorial. Une attention particulière sera portée aux pratiques numériques comme mode alternatif d'accès à la culture et au patrimoine.

Afin d'assurer la coordination des différentes politiques publiques, les conventions ou contrats territoriaux signés avec des collectivités ou des territoires de projets infra-régionaux seront intégrés dans le volet territorial, en particulier :

- les contrats de ville de Limoges, Brive-la-Gaillarde et de Guéret ;
- les conventions de rénovation urbaine d'intérêt national (pour les quartiers de Limoges Val de l'Aurence Sud et Beaubreuil) ;
- les conventions de rénovation urbaine d'intérêt régional ;
- les contrats de bourgs qui seront signés avec les territoires lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt pour l'expérimentation « Revitalisation des centres-bourgs ».

Les maîtrises d'ouvrage des projets pourront être valorisées par les communautés de communes et d'agglomérations, les EPCI, les syndicats mixtes, les communes, les associations.

Une présentation territorialisée des opérations inscrites dans les différents volets thématiques permettra de rendre lisible l'effort global consenti au profit d'un territoire particulier ou d'un type de territoire.

■ **Priorités du volet territorial**

Cette politique territoriale se concentrera sur les priorités suivantes :

- l'amélioration de l'offre de services au public dans les territoires caractérisés par un déficit d'offre, notamment par le financement de l'implantation de maisons de santé dans les territoires ruraux sous-équipés ;
- le soutien à des territoires infra-régionaux prioritaires en raison de leur situation socio-économique ;
- le renforcement des fonctions de centralité des villes petites et moyennes ;
- le développement du très haut débit et des usages du numérique ;
- l'accompagnement des coopérations territoriales structurantes (territoires de projet).

Afin de favoriser un développement territorial équilibré du Limousin et de s'inscrire dans le cadre des objectifs de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne, la Région Limousin a fait le choix de décliner l'appui aux territoires dans la stratégie du programme opérationnel 2014-2020 en mobilisant les Investissements Territoriaux Intégrés⁷ (ITI), déclinés en ITI urbains et ITI non urbains. Selon leur typologie, les ITI mobiliseront des financements des axes 2, 3, 5 ou 6 du PO FEDER, ainsi que ceux des mesures non agricoles de développement rural du PDR FEADER.

■ **Territoires de projets**

La Région, dans le cadre du volet territorial du CPER portera les politiques spécifiques en direction d'une part, des agglomérations et d'autre part, des pôles structurants et projets transversaux (pilier Innovation des contrats de cohésion territoriale pour la période 2015-2020).

- les agglomérations : la Région conclura un contrat d'agglomération capitale avec Limoges Métropole et un contrat mixte d'agglomération avec les communautés d'agglomération du Bassin de Brive, du Grand Guéret et Tulle aggro.
- les pôles structurants : la Région a identifié 18 pôles ou bi-pôles éligibles, soit 21 communes au total (Argentat, Bort les Orgues, Egletons, Objat, Ussel / Meymac et Uzerche en Corrèze ; Aubusson / Felletin, Bourgneuf, Boussac et La Souterraine en Creuse ; Aix-sur-Vienne, Ambazac / Bessines, Bellac / Eymoutiers, Saint-Junien / Rochechouart, Saint-Léonard-de-Noblat et Saint-Yrieix-la-Perche en Haute-Vienne).
- les projets transversaux : la Région a pré-identifié des projets (éco-quartier d'Uzerche et « destination Pompadour » en Corrèze ; Cité de la tapisserie d'Aubusson, Vallée des peintres entre Berry et Limousin, développement des ateliers de Lavaveix-les-Mines (éco-construction et énergies renouvelables) en Creuse ; Cité du cuir de Saint-Junien en Haute-Vienne). Un projet pourrait également être engagé autour du Lac de Vassivière en lien avec le PNR de Millevaches.

L'objectif pour l'Etat, en termes d'aménagement du territoire est celui du développement local au sens du développement économique et de l'emploi. Les crédits que mobilisera l'Etat au titre du volet territorial viseront à soutenir des projets intégrés de développement local. Les territoires retenus devront déjà faire preuve d'une dynamique positive en terme de démographie, de développement économique (dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des services).

Ces territoires bâtiront, avec le soutien des services de l'Etat, un projet de développement durable qui sera soutenu par des crédits FNADT. Ces projets intégrés auront comme objectif la création d'emplois dans le secteur marchand. Ils intégreront les besoins en matière de développement du numérique (installations, usages). Le déploiement de services, la création ou la rénovation d'équipements culturels ou sportifs pourront être envisagés de façon connexe.

Toute la cohérence et la plus grande complémentarité seront recherchées avec les contrats de cohésion territoriale portés par le Conseil Régional.

Les territoires identifiés sont, notamment, les bassins de Tulle, Brive-la-Gaillarde et Uzerche en Corrèze ; Guéret et la Souterraine en Creuse ; Limoges, Saint Junien et Saint-Yrieix en Haute-Vienne.

■ **Projets culturels**

Les projets culturels suivants seront réalisés de façon prioritaire :

- Salle de répétition CDN, opéra et académie : restructuration de l'espace mutualisé avec d'autres acteurs culturels du territoire
- l'aménagement de nouveaux locaux pour le FRAC dans un ancien bâtiment industriel.

■ **Territoire catalyseur d'innovation**

Le projet « Hydrogène-énergie de demain - projet autour de l'autonomie énergétique notamment hydrogène » de Picoty et Air Liquide sera soutenu à la fois par l'Etat et le Conseil Régional au titre de « Territoire catalyseur d'innovation ».

⁷ : L'ITI est un instrument qui permet de mettre des stratégies territoriales en œuvre de manière intégrée. Ce n'est ni une opération, ni une sous-priorité de programme opérationnel. L'ITI permet aux États membres de mettre leurs programmes opérationnels en œuvre de manière transversale et de coupler les budgets de plusieurs axes prioritaires retenus dans un ou plusieurs programmes opérationnels pour garantir la mise en œuvre d'une stratégie intégrée dans un territoire donné.

■ **Les contrats de ville et les projets d'intérêt national et d'intérêt régional dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain**

Les décrets des quartiers de la politique de la ville et leurs périmètres ont été arrêtés :

- Brive-la-Gaillarde : Tujac, Rivet, les Chapélieux
- Creuse : l'Albatros
- Haute-Vienne : les Portes Ferrées, la Bastide, le Sablard, Beaubreuil, Val de l'Aurence Nord, Val de l'Aurence Sud, les Coutures, Bellevue, le Vigénaux.

Deux quartiers ont été retenus au titre des projets d'intérêt national : Beaubreuil et Val de L'Aurence sud à Limoges. Ces quartiers bénéficieront de crédits de l'ANRU en fonction du contenu des programmes de rénovation.

Quatre projets de rénovation urbaine d'intérêt régional ont été identifiés :

- Brive-la-Gaillarde : projet multisite (Rivet, Tujac-Gaubre et les Chapélieux (achèvement))
- Guéret : l'Albatros
- Limoges : les Portes Ferrées et Val de l'Aurence Nord.

L'enveloppe de crédits ANRU pouvant financer ces projets s'élève à 5 M€. Les projets seront élaborés par les délégués territoriaux de l'ANRU et les crédits octroyés par le Conseil d'administration de l'ANRU.

En contrepartie du financement par l'agence des projets d'intérêt national et du soutien aux projets d'intérêt régional, le Conseil Régional mobilisera prioritairement ses crédits ainsi que ceux des fonds européens dont il est autorité de gestion sur les sujets suivants:

- l'aménagement du territoire et cadre de vie ;
- le logement et l'habitat ;
- le développement économique, l'aide à la création d'entreprise par les habitants des quartiers ;
- le désenclavement et les transports ;
- l'emploi et la formation.

■ **Contrats de bourg**

Ussel et Saint Yrieix la Perche, lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt « revitalisation des centres bourgs » signeront un contrat de bourg et bénéficieront au total de 533 980 € de crédits FNADT pour financer leurs dépenses d'ingénierie. Des crédits ANAH viendront soutenir les opérations de revitalisation.

D'autres appels à manifestation d'intérêt pourraient être lancés durant la période du CPER, en fonction de l'évaluation qui sera conduite au niveau national des contrats de bourgs. Dans cette hypothèse, ces appels à manifestation d'intérêt seront largement diffusés afin que les collectivités intéressées puissent s'inscrire dans la démarche (en fonction des critères qui seront édictés).

Les opérations inscrites aux contrats de bourg seront financées par la Région au titre des Contrats de Pôles structurants.

	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
Volet territorial	30,6248	47,7
131 Création artistique	2,43	2,7
112 territoire catalyseur d'innovation	0,3625	A compléter
112 Aménagement du territoire *	22,3*	45M€
112 contrats de bourg	0,533 980	
ANRU opérations d'intérêt Régional	5	
ANRU opérations d'intérêt national	A compléter	

* dont 2M€ pour les projets d'usages TIC

Enjeu transversal - L'emploi

Le volet emploi du CPER s'inscrit dans la logique d'une continuité orientation – formation - emploi. Les actions visent donc à la fois :

- à outiller au mieux les acteurs et opérateurs des services publics de l'orientation, de la formation et de l'emploi ainsi que leurs usagers (amélioration des connaissances sur les territoires, les filières ou les secteurs et création-diffusion de supports)
- à faciliter la mise en réseau et à professionnaliser ces mêmes acteurs pour améliorer la qualité du service rendu aux usagers (notamment par le biais du conseil en évolution professionnelle).

Ces deux axes nourriront également les concertations au sein des nouvelles instances quadripartites créées par la loi du 5 mars 2014 et plus largement l'aide à la décision sur le territoire.

■ **Développement des démarches prospectives régionales et territoriales**⁸

La prospective opérationnelle des activités et des métiers et l'orientation :

Il n'est pas possible d'orienter sans travailler sur la construction des contenus informatifs et leurs mises à disposition des publics et des professionnels. Mais ces contenus ne doivent pas se limiter à une description ou une interprétation ; ils doivent en permanence être ajustés avec la situation réelle pour être des outils d'aide à la décision et au pilotage.

L'existence du GIP Prisme, sur cofinancement Etat-région au titre du contrat de projet 2007-2013, avec la participation active des partenaires sociaux, a permis de développer des outils performants et originaux reconnus : observatoire, cité des métiers, programme de professionnalisation des acteurs de l'orientation et de la formation, site internet d'information sur la formation, publications thématiques et organisation d'événements à visées professionnelles, ...

Les objectifs fixés par le CPRDFP à la prospective des activités et des métiers sont les suivants :

- Une information régionale tendancielle à moyen terme, actualisée annuellement et en cohérence avec les travaux du Conseil d'analyse stratégique ;
- Une information intégrant les évolutions technologiques ou d'organisation ;
- Une information opérationnelle à un an en termes de qualifications et de prévisions de recrutement ;
- Une information accessible à tous et accompagnée.

Pour ce qui concerne Prisme, les exigences de service public induites par le conseil en évolution professionnelle notamment et plus largement par le service public régional de l'orientation conduisent à un besoin accru de connaissances sociétales et économiques, actuelles et prospectives. Un axe fort de travail réside dans la production et la diffusion d'informations adaptées à la fois aux besoins du grand-public mais également aux opérateurs.

Actions et opérations éligibles :

- Le financement du GIP Prisme Limousin, support du CARIF OREF devra être pris en charge au titre du présent CPER ;
- Les démarches de GPECT devant prendre en compte ces évolutions feront également l'objet d'un financement identifié au même titre.

Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales GPECT

Le CPRDFP précité a également abordé le sujet de l'anticipation des mutations et la montée en qualification.

La GPEC territoriale vise à mieux faire correspondre évolution des besoins des entreprises et évolution des compétences des actifs ; c'est un exercice intéressant pour les publics à faible mobilité géographique mais qui fait l'impasse sur ceux qui choisiront un projet professionnel plutôt qu'un lieu de vie. La GPEC territoriale doit donc s'inscrire dans une posture de moyen terme dynamique, entre stratégie économique et aménagement du territoire et modification du contenu des activités ou des métiers. Elle s'appuie sur le travail de prospective réalisé par Prisme et des dynamiques territoriales ou professionnelles, et doit permettre de conforter ou de transformer l'organisation de l'offre de formation.

L'anticipation des mutations ne se limite pas à la GPEC territoriale : elle vise à mieux armer les salariés sur les évolutions technologiques, économiques ou sociales qui peuvent modifier profondément leurs conditions de travail et d'emploi. Elle vise aussi à proposer aux entreprises, à travers un accompagnement et des propositions d'appui à la formation, des modes d'évolution maîtrisés du changement qui impactent leurs activités.

⁸ : Orientations issu du contrat de plan Régional de développement de la formation professionnelle (CPRDFP) signé le 6 juillet 2011 par le préfet de région, le président du Conseil Régional et les autorités académiques.

Ces formations sont nécessairement conçues et mises en œuvre en partenariat très étroit avec les chefs d'entreprises, les représentants des salariés, les organisations professionnelles, les structures du paritarisme et les chambres consulaires.

Enfin la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, fixe comme objectif la montée en qualification d'un niveau durant une vie professionnelle. Les signataires partagent cette ambition.

L'action de l'ARACT participe de cette dynamique, l'offre de services combine :

- des interventions directes en entreprise pour des actions de diagnostic ou d'accompagnement ;
- la conduite et/ou la participation à des projets partenariaux ;
- la capitalisation et la diffusion de pratiques et d'expériences.

Ces axes de travail permettent à la fois l'amélioration des conditions de travail, la prévention des risques professionnels mais également l'anticipation et l'accompagnement des mutations économiques et donc le maintien de l'employabilité. L'expertise de l'ARACT et son caractère paritaire apportent une plus-value individuelle pour les entreprises et les salariés pour lesquels elle intervient mais également une approche collective qui peut faire émerger des besoins de formation, des dynamiques de secteur ou de territoire, des projets de développement... C'est ce deuxième axe qui, fort de l'expérience acquise, devra trouver un développement accru dans cette nouvelle génération de CPER de même que la diffusion des bonnes pratiques au travers du **financement de l'ARACT** mais également du **financement éventuel de démarches emploi-compétences sur les territoires ou dans les branches/secteurs**.

L'enjeu du renouvellement générationnel est majeur. De nombreux départs à la retraite devraient intervenir dans le secteur d'ici à 2020. Les politiques de gestion prévisionnelle des compétences et de formation professionnelle seront mobilisées par l'Etat et le Conseil Régional au bénéfice de ce secteur structurant pour la région.

Actions et opérations éligibles :

- En cohérence avec les thématiques prioritaires retenues dans le cadre du CPER, assurer la pérennisation des démarches de GPECT engagées en Limousin sur les territoires de la zone nord de Limoges, du bassin de Brive et promouvoir le développement de la démarche sur d'autres territoires de la région et dans des secteurs professionnels stratégiques relevant prioritairement de la S3, grâce au financement du CPER.
- Contribuer au financement de l'ARACT au titre du CPER pour l'accompagnement du dialogue social territorial dans le cadre des démarches de GPEC.
- Mobiliser au bénéfice de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) les outils de la politique de l'emploi et de la formation.
- Veiller à la production de diagnostics sexués en matière de GPECT, non seulement sur la part respective des femmes et des hommes, mais également sur la nature des emplois occupés ou à développer.
- Accroître la sécurisation des parcours professionnels.

■ *Accompagnement de la réforme du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO)*

L'enjeu de production et diffusion d'informations repose sur les fonctions d'observatoire, de documentation et de diffusion/communication de Prisme mais également sur la fonction d'accueil et d'information assumée par la Cité des métiers et plus largement par les différents opérateurs du SPRO.

Le deuxième enjeu de l'appui aux services publics de l'orientation, de la formation et de l'emploi réside dans le maintien et le développement des compétences d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement des opérateurs et dans leur capacité à fonctionner en réseau. Les principales actions de Prisme seront liées au programme de professionnalisation qui devra s'adapter aux nouveaux axes législatifs mais également aux attentes nouvelles des usagers comme des opérateurs.

Au fondement de la convention-cadre entre l'Etat et la Région pour la mise en œuvre du SPRO ont été retenues deux finalités stratégiques :

- Organiser un service qui réponde aux attentes et usages des publics et tienne compte des évolutions du contexte économique et social, des comportements et des besoins des personnes ainsi que des objectifs de développement économique des territoires
- Garantir que chaque personne pourra bénéficier, tout au long de sa vie, d'une offre de services adaptée et coordonnée en accueil, information, conseil et accompagnement pour son orientation professionnelle.

Deux axes majeurs vont structurer le SPRO :

- une offre de services d'accueil, d'information, de conseil et d'accompagnement, visible et accessible pour tous les publics,
- l'appui aux opérateurs et la construction d'une culture commune, notamment le partage d'outils favorisant l'information du public et la collaboration.

Actions et opérations éligibles :

- L'évaluation positive déjà évoquée au titre du CARIF OREF relève également des actions menées au titre de la Cité des métiers. Dans ce cadre, le financement de Prisme Limousin support de la Cité des métiers, qui se situera au cœur du SPRO, et du programme de professionnalisation devra être assuré au titre des crédits du CPER.
- Au-delà de l'outil Prisme, et plus largement, pour la mise en place du Service Public de l'Orientation, il s'agit de développer et donc de financer les actions liées à la mise en œuvre de ce service, en lien notamment avec les opérateurs du Conseil en évolution professionnelle (Pôle Emploi, Missions locales, Cap Emploi, OPACIF, APEC).
- Pour favoriser la mixité des métiers, prévenir les inégalités dans l'emploi et la surreprésentation des femmes dans le chômage, des modules relatifs aux stéréotypes de sexe et leur impact sur la qualité de l'emploi des femmes et des hommes devront être intégrés dans la formation (initiale et continue) des professionnels de l'orientation et des prescripteurs.
- En cohérence avec la mise en place du SPRO, assurer la pérennisation de l'animation régionale de l'information généraliste des jeunes - soutien au Centre Régional Information Jeunesse.

- La volonté conjointe de la coopération Etat-Région dans le soutien financier de ces deux structures vise à la fois à :
 - consolider les services rendus actuellement
 - et à permettre le développement de nouveaux services et l'innovation.

La place accrue du numérique fait notamment évoluer les outils à mettre en œuvre.

	Crédits Etat (M€)	Crédits Région (M€)
Volet Emploi	5,2	5,2
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	5,2	5,2



Article 4 : Les conditions d'exécution du contrat de plan

1. LA GOUVERNANCE

1- Le comité de pilotage du CPER

Coprésidé par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional et réuni à l'initiative de la coprésidence, il a pour mission de s'assurer de l'efficacité et de la qualité de mise en œuvre du CPER. Ainsi, il :

- examine les résultats de la mise en œuvre du programme et la réalisation des objectifs fixés,
- approuve le rapport annuel d'exécution,
- propose des révisions pour améliorer la mise en œuvre et l'exécution,
- valide le « système de suivi et de pilotage » et le plan d'évaluation,
- propose les modifications du contrat.

Le comité de pilotage du CPER est composé ainsi :

- Le/la Préfet(e) de région du Limousin,
- Le/la Président(e) du Conseil Régional du Limousin,
- Les Préfets de Département de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne,
- Les Président(e)s des Conseils départementaux de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne,
- Les Président(e)s des communautés d'agglomération de Limoges, de Guéret, de Tulle et de Brive-la-Gaillarde,
- Le/la Président(e) du Conseil économique, social et environnemental de la région Limousin,
- Un représentant de l'ANRU,
- Le/la Président(e) de l'Université de Limoges,
- Le/la Délégué(e) Régional(e) de la Banque Publique d'Investissement (BPI),
- Le/la Délégué(e) Régional (e) de l'ADEME,
- Le/la Directeur/trice de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne,
- Le/la Directeur/trice de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Un représentant de Réseau Ferré de France,
- Le/la Délégué(e) du Préfet de région aux droits des femmes
- Le recteur de l'Académie de Limoges
- Le/la délégué(e) Régional(e) à la recherche et à la technologie (DRRT)
- Les services régionaux de l'Etat
- Les services de la Région Limousin

A minima, chaque année un rapport détaillant l'état d'avancement du CPER sera soumis à consultation écrite et présenté en conférence territoriale de l'action publique (CTAP) élargie pour l'occasion aux autres financeurs du CPER.

2- Les comités techniques

Ces comités sont mobilisés pour tout ou partie de chaque volet et pour l'enjeu transversal de l'emploi.

Ils sont composés de représentants des services de l'Etat et de la Région et des représentants des autres financeurs du volet du CPER concerné. Ils se réunissent en tant que de besoin.

Ils assurent, par grand volet, le suivi physique et financier des opérations identifiées dans le CPER et dans les conventions d'application.

Ils fournissent au comité de pilotage, pour les opérations les concernant, les éléments financiers et opérationnels nécessaires à l'établissement du bilan physique et financier du CPER.

3- Les comités techniques de programmation / Comité de gestion

Ces comités techniques sont mobilisés pour tout ou partie de chaque volet dès lors que son financement relève d'un dispositif d'aides à attribuer au cas par cas sur la durée du CPER (Volet Transition écologique et énergétique, volet territorial le cas échéant). Ils sont composés des services de l'Etat et de la Région, et associent, le cas échéant, les services des autres partenaires financiers. Ils se réunissent régulièrement, en tant que de besoin, afin de donner un avis sur les possibilités réglementaires et contractuelles d'attribution des aides.

2. CONVENTIONS D'APPLICATION ET CONVENTIONS FINANCIERES

Une ou plusieurs conventions d'application pourront être élaborées par volet. Plus détaillées que la convention cadre, ces conventions de mise en œuvre opérationnelle préciseront les opérations visées, les critères de sélection des opérations, les co-financements attendus, la gouvernance retenue (appels à projets, comités de sélection, comités techniques de programmation, ...), les modalités de suivi de la programmation, les critères d'éco conditionnalité⁹.

Les engagements inscrits dans le présent contrat sont subordonnés à l'ouverture des moyens financiers nécessaires, dans les lois des finances pour l'Etat, dans le budget de la Région pour le Conseil Régional. Les partenaires conviennent de mettre en place un suivi régulier et un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations.

3. LE SUIVI et L'EVALUATION DU CONTRAT

1- Pilotage et suivi du contrat

Le suivi du CPER sera effectué sur l'outil SYNERGIE développé par le CGET. Les conventions d'application viendront préciser les modalités d'instruction et de gestion.

Un système de suivi et de pilotage sera établi au cours de l'année 2015, il s'appuiera sur un système d'information relatif à la définition des indicateurs et un système d'information décisionnel permettant aux décideurs d'opérer à des ajustements au fil de l'eau du programme. Lorsque des opérations seront financées par des crédits européens la définition des indicateurs se fera en cohérence.

2- Plan d'évaluation

Un programme prévisionnel d'évaluations sera élaboré et arrêté en commun par l'Etat et le Conseil Régional au cours de l'année 2015 de manière à permettre la révision à mi parcours du contrat dans le cadre de la fusion des régions. Dans la mesure du possible, ces évaluations seront réalisées en cohérence avec les programmes européens, notamment lorsque les opérations seront financées à la fois au titre du CPER et du PO FEDER / FSE.

4. MODIFICATION DU CONTRAT

Le CPER fera l'objet d'une révision en 2016 - 2017 afin d'intégrer la création et l'installation de la nouvelle grande région. Les conditions de cette révision seront fixées ultérieurement au niveau national.

5. DUREE ET RESILIATION

Le présent contrat est conclu pour la période 2015-2020. Le terme du contrat est le 31 décembre 2020. La résiliation du présent contrat peut être demandée par l'une des parties sous réserve d'un exposé des motifs faisant l'objet d'une saisine du Comité interministériel à l'égalité des territoires (CIET) pour l'Etat, et d'une délibération en séance plénière pour le Conseil Régional. Elle ne pourra prendre effet que trois mois après la démarche officielle.

9 : Cf. annexe 4 référentiel technique

Jeudi 28 mai 2015

En présence de **François HOLLANDE**
Président de la République



Région Limousin
Gérard VANDENBROUCKE
Président du Conseil Régional du Limousin



Laurent CAYREL
Préfet de la région Limousin

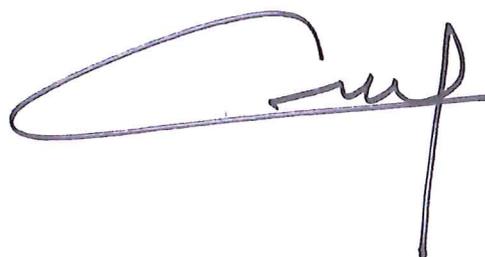


TABLEAU DES ENGAGEMENTS ETAT REGION au CPER LIMOUSIN 2015-2020

Crédits contractualisés	Crédits Etat (en M€)	Crédits Région (en M€)
Volet Mobilité Multimodale	133,7	58,1
203 - Infrastructures et services de transports	133,7	58,1
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation **	16,665	16,265
150 - Formations supérieures et recherche universitaire 231 - Vie étudiante	12,2	11,8
172 - Recherche	3,665	4,465
Crédits CNRS	0,8	
Crédits INRA	A déterminer	
Volet Transition écologique et énergétique	29,050	78
113 - Action 7 - Gestion des milieux et biodiversité	1,91	3,8
217 - Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer	0,06	1,15
ADEME	8,4	63,87
Fonds Barnier 181 - Prévention des risques	0,8	0,18
Agences de l'eau	16,68	7,8
175 - Patrimoine	1,2	1,2
Volet Numérique	0,542	0,542
112 - FNADT	0,542	0,542
Volet Emploi	5,2	5,2
103 - Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	5,2	5,2
Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur	10*	10*
PIA – Appel à projet expérimental*	10*	10*
Volet territorial	30,6248	47,7
112 - FNADT	22,3	45
112 – Revitalisation des centres bourgs (hors CPER)	0,534	
ANRU : Nouveau programme national de renouvellement urbain – projets d'intérêt Régional	5	
112 – Territoire catalyseur d'innovation « hydrogène énergie de demain »	0,3625	A déterminer
131 – Création artistique	2,43	2,7
Total général – crédits contractualisés	225,7835	215,807
		441,5905

* sur le périmètre Régional défini par la loi relative à la délimitation des régions, aux élections Régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, le montant de chacune des trois régions reste à déterminer

Crédits valorisés	Crédits Etat (en M€)	Crédits Région (en M€)
Volet innovation, filières d'avenir, usine du futur	11	4,5
PIA – Plan usine du futur (objectif de financement CGI / Pbfirance)	11	4,5
Volet Numérique	80	40
PIA – Plan France très haut débit**	80**	40
Volet Enseignement supérieur, recherche et innovation	7,5	6,6
PIA – Projets innovants en matière de formation, de recherche et d'innovation	7,5	6,6
Volet territorial	-	-
Nouveau programme national de renouvellement urbain – projets d'intérêt national : quartiers Val de l'Aurence sud et Beaubreuil (Limoges)	A préciser	Inclus dans le volet territorial
Total général – crédits valorisés	98,5	51,1
		149,6

** le montant du dossier déposé in fine s'élève à 74 M€

Total général – crédits CPER	324,2835	266,907
		591,1905



Avis sur le Contrat de Plan Etat-Région du Limousin

RAPPORTEURS : M. Stéphane MONCHAMBERT
et M. Jean-Claude VAREILLE



**Rapport n° 2015-n°10 adopté
à la séance plénière du 20 avril 2015**

AVIS N° 2015-10

AVIS SUR LE CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION DU LIMOUSIN

Adopté à la majorité des suffrages exprimés lors de la séance plénière
du 20 avril 2015

Rapporteurs : M. Stéphane MONCHAMBERT
et M. Jean-Claude VAREILLE

63 VOTANTS

55 POUR

COLLEGE 1 « Entreprises et activités professionnelles non salariées »

M.M.BRUNAUD, LIMOUSIN, NESTI, Mme BEAUBELIQUE (CCIR du Limousin)

M.PERIE (MEDEF)

M.BRANDY (Fédérations régionales du Bâtiment et des Travaux publics)

M.COINAUD (CGPME)

Mmes BENALI, HORY (Pôles de compétitivité)

M.ROCHE, Mme GENDRAUD (Unions professionnelles artisanales régionales)

MM. GOUPY (Chambre régionale d'agriculture)

M.CORNELISSEN (FRSEA))

M.BENOITON (Centre régional des jeunes agriculteu

M.MONCHAMBERT, Mme PREVOST (UNAPL)

M.SARRE (centre régional de la propriété forestière du limousin et Boislim)

COLLEGE 2 « Organisations syndicales de salariés »

MM. AUDVAR, BRIGOULET, CROZAT, GORCE, ROMAIN, SOURY, Mmes DUTILLET, EYROLLE, LEGRAND, SALAVIALE (Comite régional CGT)

MM.GUILLEMOT, NEMPON, LEYRAT, Mme LIBOUTET (Union régionale CFDT)

Mme BARBAUD – VAURY (FSU)

COLLEGE 3 « Organismes et associations participant à la vie collective de la région »

Mme ALLARD (Union régionale des associations familiales)

M.GRAND (CARSAT)

M.VIOLE (Centre régional d'études et d'actions pour les handicaps et inadaptations en limousin)

M.GLANTENAY (Secours catholique et populaire, Emmaüs)

MM. POIRSON, Mme SABOURDY (Chambre régionale d'économie sociale/ Mutualité)

M. LECLERE (Chambre régionale d'économie solidaire)

M.ROBERT (Union fédérale des consommateurs)

M.LERESTEUX (UFOLIM)

M.CAPY (Centre régional Information jeunesse)

M.TERRIER (Centre hospitalier universitaire)

M.SAUVAGE (Fédération régionale des chasseurs)

M.GECKO (Ecoles d'ingénieurs)

M.VAREILLE (Enseignement supérieur et de recherche)

M.TERREFOND (Comité régional olympique et sportif)

Mme LE MORVAN – PERROT (Secteur de la culture)

Mme MAZERM (Limousin nature environnement)

M.LE SAUX (Association limousine climat énergie)

M.PRIOLET (Union régionale des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique Auvergne-Limousin)

Mme RAYNAUD (Personnalité qualifiée dans le domaine de l'environnement et du développement durable)

COLLEGE 4 « Personnalités qualifiées »

M.BORDE, Mmes BARAT, DESTÈVE

1 CONTRE

M.JACOPE (Confédération paysanne du limousin)

7 ABSTENTION

MM.LEFRÈRE, JANOT, MERPILLAT, ROZIER, Mme CAQUOT (Union régionale CGT-FO)

M.GAY (Union régionale CFE-CGC)

M.POUYAUD (Union nationale des syndicats autonomes)

TABLE DES MATIERES

PROPOS LIMINAIRES

OBSERVATIONS GENERALES

OBSERVATIONS SUR LES VOLETS DU CPER

VOLET 1 – MOBILITE MULTIMODALE

VOLET 2 – ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

VOLET 3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

VOLET 4 – NUMERIQUE

VOLET 5 – INNOVATION, FILIERES D'AVENIR ET USINE DU FUTUR

VOLET 6 – VOLET TERRITORIAL

UN ENJEU TRANSVERSAL : L'EMPLOI

DECLARATIONS PRONONCEES EN SEANCE PLENIERE

ARTICLE 5 PROPOS LIMINAIRES

Le Président et les membres du **Conseil Economique, Social et Environnemental Régional** tiennent à remercier Mme Christiane AYACHE, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et M. Eric MARTIN, Directeur Général des Services, ainsi que leurs collaborateurs, pour leur présentation du Contrat de Plan Etat-Région du Limousin devant l'ensemble des commissions du CESER, le 10 avril 2015.

La commission n° 5 « Finances et Synthèse », réunie le 14 avril 2015, vous propose l'avis suivant.

ARTICLE 6 OBSERVATIONS GENERALES

Lancée en 2013, l'élaboration du Contrat de Plan Etat Région (CPER) du Limousin est arrivée à son terme. Le CPER devrait être signé au cours des mois de mai ou de juin 2015, soit près d'un an après l'échéance envisagée par la circulaire du 15 novembre 2013. S'il a fait part à plusieurs reprises de ses craintes sur la gestion de la période de transition inter-contractualisation, le **CESER** voit de manière positive l'Etat et la Région s'engager à nouveau dans une stratégie partagée au service de l'aménagement et du développement du Limousin.

Le **CESER** a apprécié la présentation des différents volets du CPER qui lui a été proposée par les services de l'Etat et de la Région ; cette approche aurait toutefois gagné à être complétée par une présence d'élus mettant en avant la stratégie recherchée et les perspectives offertes par le CPER.

La consultation du public

La loi impose la consultation des citoyens, notamment pour le CPER. Tout en ayant conscience des nombreuses problématiques que suscite une démocratisation du débat public par le recours à une consultation directe des citoyens, le **CESER** souhaite apporter ses remarques sur ce qui s'est déroulé en Limousin.

Dans un premier temps, les citoyens ont pu faire part de leurs observations sur les 7 thèmes retenus pour le CPER 2015/2020, dans un formulaire en ligne. Aucune information sur un bilan du précédent CPER n'était facilement accessible pour se forger une opinion sur le travail accompli et par conséquent sur ce qui restait une priorité. Seuls les avis du **CESER** apparaissaient faciles à consulter. Peu de publicité a été faite pour cette opération. Le citoyen ignorait la date de fin de participation. En mars 2015, la participation était toujours possible, ce qui rendait une prise en compte des éventuelles suggestions, difficile, car le CPER était dans sa phase finale de rédaction.

A dater du 26 mars 2015, le projet de CPER pouvait être lu aussi bien à partir du site de la préfecture de région que du site de la région Limousin. Néanmoins seul le site de la préfecture mentionnait le document sur sa page d'accueil. Sur une période allant du 26 mars au 26 avril, le citoyen pouvait écrire quelques lignes sur l'ensemble des soixante pages du document. Le délai légal est respecté mais paraît court pour un document de cette importance. Cette consultation portait, conformément au texte en vigueur, uniquement sur les impacts environnementaux du CPER.

Le **CESER** rappelle que la consultation directe des citoyens n'est pas à elle seule et intrinsèquement une garantie de démocratie. De plus, cette modalité est récente et peu connue des citoyens. Elle devrait faire l'objet d'une attention particulière.

Le **CESER** souhaite savoir comment la participation d'un même citoyen sous des identités différentes est empêchée. Il paraît important qu'une publicité plus importante, itérative soit faite pour la consultation sur le CPER, en particulier la télévision et la radio qui restent des média essentiels, pourraient être davantage sollicités.

Des documents d'accompagnement simples, permettant d'entrer dans une lecture facilitée du CPER pourraient éclairer le citoyen participant. A ce titre, le **CESER** a adopté une présentation des lignes fortes de ses rapports dans une fiche de synthèse.

Une nouvelle architecture contractuelle

Le CPER 2015-2020 est construit sur une nouvelle architecture contractuelle, au service d'une ambition : l'emploi.

Le CPER repose sur six volets thématiques prioritaires¹⁰ et un enjeu transversal portant sur l'emploi, qui seront examinés dans la deuxième partie de l'avis. Le CPER 2015-2020 se caractérise par la recherche de cohérence entre les politiques publiques, à travers une articulation du niveau européen (programmes opérationnels européens), national et régional.

Le **CESER** approuve cette démarche de mise en cohérence des politiques publiques par des stratégies partagées, et la convergence de financements qu'elle autorise ; dans cette perspective, il s'interroge néanmoins sur l'absence du champ du CPER de secteurs qui participent pleinement au développement territorial : c'est notamment le cas de l'agriculture ou de la politique culturelle.

Une évolution des engagements financiers de l'Etat et de la Région

La nouvelle architecture contractuelle repose sur les engagements financiers de l'Etat et de la Région suivants :

LE FINANCEMENT DU CPER 2015-2020

CPER 2015-2020	Etat (M€)	Région (M€)
Crédits contractualisés	225,42	215,80
Crédits valorisés	98,5	51,1
TOTAL	323,92	266,90

Ce sont au final 590,82 millions d'euros, dont 441,22 M€ contractualisés, qui pourront être mobilisés en Limousin sur la période 2015-2020. Les financements apportés dans ce cadre pourront contribuer aux contreparties nationales des programmes européens FEDER-FSE (144 M€) et FEADER (579,1 M€).

Le **CESER** relève que l'évolution permanente des périmètres des CPER par rapport aux contractualisations précédentes, rend une nouvelle fois difficile la comparaison des engagements de

10

- ¹ - enseignement recherche et innovation ; - innovation filières d'avenir et usines du futur ;
- mobilité multimodale ;
- couverture du territoire en très haut débit et développement des usages du numérique ;
- transition écologique et énergétique,
- volet territorial

l'Etat et de la Région. Pour autant, il constate que, dans le prolongement d'une tendance amorcée depuis plusieurs contractualisations, la part des financements nationaux s'est réduite sensiblement, passant de 60,25 % (2007-2013) à 54,82 % (2015-2020). C'est d'autant plus vrai si l'on exclut les crédits valorisés, qui correspondent à des crédits engagés au titre d'autres politiques et qui sont rattachés, dans une perspective de cohérence des politiques publiques et de convergence des financements, au CPER. Ainsi, lorsque l'on ne prend en compte que les seuls crédits contractualisés, l'engagement financier de l'Etat descend à 51,09 %. Cette proposition serait encore plus réduite si les engagements de l'Etat ne prenaient pas en compte des crédits déjà engagés par ailleurs (ADEME, Agences de l'eau,...).

Le **CESER** regrette l'engagement réduit de l'Etat, dont les financements se situent aujourd'hui pratiquement à parité avec les crédits régionaux. Il constate toutefois que les partenaires régionaux ont défendu auprès du Gouvernement les projets du Limousin ; leurs attentes ont été, en partie, entendues, puisque 16 millions d'euros supplémentaires ont été consentis par l'Etat au CPER Limousin.

Une priorité accordée aux infrastructures et à la transition écologique et énergétique

Les orientations proposées dans le CPER recourent, pour l'essentiel, celles proposées par le **CESER** dans son avis du 15 avril 2014¹¹. Une place importante est consacrée au développement des infrastructures numériques et de transport qui mobilisent à elles seules plus de la moitié (53 %) des financements du CPER. Un effort substantiel est également consacré à la transition écologique et énergétique (20,5 %). Si ces actions constituent des investissements d'avenir pour notre région, le **CESER** constate que les autres volets (enseignement supérieur, recherche et innovation, innovation, filières d'avenir et usines du futur et volet territorial) disposeront de crédits nettement plus limités (environ 25 % de l'enveloppe totale).

LES PRIORITES DU CPER 2015-2020

(CREDITS CONTRACTUALISES + CREDITS VALORISES)

Mobilité	191,8 M€	32,46 %
Enseignement supérieur, recherche, innovation	47,03 M€	7,96 %
Emploi	10,4 M€	1,76 %
Innovation, filières d'avenir et usine du futur	35,5 M€	6,01 %
Numérique	121,08 M€	20,49 %
Transition écologique et énergétique	107,05 M€	18,12 %
Volet territorial	77,96 M€	13,20 %
TOTAL	590,82 M€	100 %

11

¹ CESER Limousin, *Contribution à l'élaboration du contrat de plan Etat-Région 2014-2020*, avril 2014 [Avis n° 2014-03, Rapporteurs Mme NEXON, MM. CORNELISSEN, LERESTEUX, MERPILLAT, VAREILLE].

Sans remettre en cause leur pertinence, le **CESER** constate par ailleurs que les projets d'infrastructures les plus importants sont concentrés sur la Haute-Vienne (cf. notamment les projets routiers RN 147, RN 520). De manière générale, le **CESER** rappelle que le CPER a pour mission, à travers ses différents volets, de promouvoir un aménagement et un développement équilibrés de l'ensemble du territoire régional.

Quelles garanties sur les engagements contractualisés ?

Au-delà du contenu même du CPER, le **CESER** exprime de fortes réserves sur la crédibilité et la permanence des engagements annoncés, et ce à un double titre.

D'une part, une partie du financement du CPER est apportée par des crédits valorisés, qui ne répondent pas prioritairement à l'objectif d'aménagement du territoire portée par les CPER. L'attribution de ces crédits n'est donc pas acquise *a priori*, mais s'inscrit dans une logique d'appels à projets (PIA...) : elle est ainsi subordonnée à l'existence de projets, proposés par les acteurs des territoires, et retenus par l'Etat.

D'autre part, la mise en œuvre de la Région Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, à compter du 1^{er} janvier 2016 est de nature à fragiliser les engagements actés dans le CPER. Le **CESER** a pris acte de la volonté des autorités régionales de conclure dans les meilleurs délais les conventions financières d'application du CPER, ce qui permettrait de « sanctuariser » les crédits au bénéfice du Limousin. Rien ne garantit en revanche que les élus de la nouvelle Région choisiront de mettre en œuvre les projets et de mobiliser les crédits correspondants en Limousin.

ARTICLE 7 OBSERVATIONS SUR LES VOILETS DU CPER

VOLET 1 – MOBILITE MULTIMODALE

Le volet multimodal s'articule de manière générale autour de trois priorités qui représentent à elles seules 43,5% des crédits contractualisés (191,8 M€), à savoir :

- L'aménagement en 2 x 2 voies de l'axe routier Limoges-Bellac,
- La poursuite des travaux sur la ligne ferroviaire POLT,
- L'engagement de crédits pour les études post DUP de la ligne LGV Poitiers – Limoges.

Concernant **les infrastructures routières** les priorités et les financements sont les suivants :

Liste des opérations		Descriptif	Etat (M€)	Région (M€)
Routes	RN 141	Travaux de finition entre La Barre et le Breuil	1,44 M€	0 M€
	RN 147 Limoges - Bellac	mise à 2 x 2 voies (phase 1) + créneau de dépassement	46,5 M€	10,5 M€
	RN 520	fluidité des flux A20 -> RN 520	24,9 M€	0
	mesures environnementales		3 M€	0
total des routes CPER			75,84	10,5

Source : projet CPER 2015/2020

Le **CESER** note la volonté de l'Etat et de la Région Limousin de réaliser prioritairement l'axe RN 147 pour la partie Limoges /Bellac avec une inscription de crédits de 57 M€, et de mettre aux normes 2x2 voies la RN 520 (ex D2000), qui sont conformes aux orientations préconisées dans son avis sur la préparation du CPER¹².

Toutefois, le **CESER** souhaitait que d'autres axes, s'ouvrant vers les régions limitrophes (par exemple l'Aquitaine et l'Auvergne), soient également modernisés, notamment les liaisons Limoges-Périgueux (RN 21), Limoges-Clermont-Ferrand (D 941) et Tulle-Aurillac (D 1120).

12

¹ Contribution à l'élaboration du CPER 2014/2020 2014 n°3

Aujourd'hui, le **CESER** note que les crédits contractualisés Etat-Région Limousin flèchent uniquement des infrastructures Haut-Viennoises. En ce sens, il regrette que les crédits routiers en faveur de l'aménagement du réseau départemental structurant dans les trois départements apparaissent hors CPER et sans rappel des crédits inscrits et des échéances programmées :

Routes hors CPER	ø Routes départementales structurantes en Corrèze :
	- RD 1120 – Axe Tulle Aurillac,
	- Contournement ouest d'Ussel,
	ø Routes départementales structurantes en Creuse :
	- RD 941 Axe Limoges – Clermont Ferrand
	- Axe structurant Est Limousin Liaison A71 – A89
	ø Routes départementales structurantes en Haute-Vienne :
	- Raccordement de la RD 941 à l'autoroute A20.

Source : projet CPER 2015/2020

Pour leur part **les infrastructures ferroviaires** représentent une inscription de 105,46M€ répartie selon neuf projets, de la manière suivante :

Liste des opérations		Descriptif	Etat	Région
Fer	LGV Poitiers - Limoges	études post DUP	18,9 M€	10,5 M€
	POLT	IPCS (installations permanentes de contresens)	23 M€	2 M€
	Limoges - Poitiers	régénération	11M€	1,5 M€
	Tulle Ussel	RVB Meymac - Ussel	2,86 M€	12,225 M€
	Brive Aurillac	section Brive - limite du Lot	2 M€	2 M€
	<i>(Limoges) - Nexon - Saint-Yrieix</i>	régénération	0	12,75 M€
	<i>Objat - Brive</i>	régénération	0	5,525 M€
	<i>Ligne Limoges - Périgueux (Bordeaux)</i>	études	0,1 M€	0,1 M€
	<i>Ussel - Clermont-Ferrand</i>	section Eygurande Laqueuille	0	1 M€
total ferroviaire CPER			57,86 M€	47,6 M€

Le **CESER** observe qu'en termes de masse financière, les deux projets prioritaires sont les études post Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la ligne LGV Poitiers/Limoges et l'amélioration de la ligne POLT qui représentent à eux seuls 51,5% de crédits affectés.

Sur le POLT, le **CESER** a également noté que, par ailleurs, l'investissement SNCF sera de 500 millions dont 130 millions pour la partie Limousine. A propos des Trains d'Equilibre du Territoire (TET) et dans l'attente des conclusions du rapport commandité par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le **CESER** pointe le danger de réduction de ce type de circulation et leur intégration dans le périmètre de conventionnement TER. En effet, les enveloppes d'exploitation sont déjà revues à la baisse et le risque est réel de compromettre les efforts entrepris ces dernières années (augmentation des circulations, de la fréquentation et des recettes). Les trains TET doivent relever de la responsabilité de l'Etat, aménageur du territoire, comme outil de continuité territoriale en cohérence avec les TER.

Le **CESER** regrette, par ailleurs, la faible volonté politique affichée qui compromet gravement l'axe ferroviaire Bordeaux/Lyon avec un investissement de seulement 1M€ sur la section Eygurande/Laqueuille.

Le **CESER** a une réelle inquiétude pour la ligne Limoges/Périgueux avec une inscription de crédits de 0,1M€, alors qu'il a noté que cet axe sera une priorité dans le cadre de la nouvelle région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes. Dans son rapport 2014 n°3, le **CESER**, souhaitait renforcer l'attractivité de l'offre de transport régional, à travers une modernisation des infrastructures. A titre d'exemple, il proposait l'électrification de l'axe Limoges-Périgueux, accompagnée d'une remise en double voie de cet itinéraire. Cela permettrait d'en faire une réelle alternative de transport fret tout en consolidant la relation « voyageurs » en direction de la Dordogne et l'Aquitaine.

Enfin, le **CESER** demande que le CPER soit l'occasion d'engager une réelle démarche de report modal. Bien qu'en net déclin, le fret ferroviaire constitue un mode de transport plus sûr (limitant ainsi l'accidentologie routière) et plus écologique (lutte contre le réchauffement climatique).

Pour le **CESER**, il est nécessaire de :

- favoriser et optimiser le réseau ferroviaire dit « classique » ;
- rechercher toutes les possibilités visant à utiliser les plateformes et infrastructures fret.

Les crédits prévus au titre de l'Enseignement Supérieur, la Recherche (ESR) et l'innovation subissent une chute importante puisque les montants financiers pour 2015-2020 représentent un peu moins de la moitié de ceux du contrat précédent. Les comparaisons pourraient s'effectuer relativement simplement sur les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) 150 « formations supérieures et recherche » et 172 « recherche scientifique et technologique »; pour autant, les affectations dans chaque BOP ne sont pas précisées pour 2015-2020. Dans ces conditions des incertitudes apparaissent dans la compréhension des actions et de leur soutenabilité.

Le **CESER** a bien noté que les derniers contrats avaient porté de gros chantiers immobiliers structurants qui d'ailleurs, souvent, se sont étalés sur plusieurs contrats. La fin de ces chantiers est avancée pour expliquer en partie la diminution constatée. Cependant, devant la baisse drastique appliquée, le **CESER** tient à formuler des observations, des interrogations et des craintes :

- Les actions d'aménagement et de construction pour accueillir les étudiants et les personnels dans des campus attractifs (la Borie, d'Egletons et de Vanteaux) sont à conduire dans les meilleurs délais. Tous les projets pourront-ils être menés à leur terme dans les cinq ans qui viennent ? On peut par exemple s'interroger pour le campus d'Egletons. Enfin les moyens fléchés sur l'amélioration de la vie étudiante ne sont pas précisés (la répartition entre BOP 150 et 231 n'est pas proposée).

- Pour le soutien à la recherche, le **CESER** se félicite que trois projets structurants aient été retenus qui contribueront à renforcer une recherche de pointe. Il est particulièrement important en effet de promouvoir une recherche de qualité en amont de la valorisation dans de nombreux champs de la connaissance ; c'est la condition nécessaire pour assurer la valorisation de demain.

- Le **CESER** rappelle l'impérieuse nécessité du soutien des structures et des acteurs à toutes les étapes de la chaîne de création de valeurs, qui va de la recherche en laboratoire à la valorisation économique. Or malgré l'affirmation par le contrat du « soutien aux structures limousines de ressources, de transfert et d'innovation », la baisse des crédits ne permettra pas le maintien du niveau du financement du CPER (comparaison des BOP 172). Seuls les Centre de Ressources Technologique (CRT) et les Plateformes Technologiques (PFT) sont cités. Que se passe-t-il pour les pôles de compétitivité dont le financement est évoqué sans précision ?

- L'accompagnement de l'innovation doit également avoir lieu au niveau des entreprises, essentiellement des PME et des TPE. Le **CESER** s'interroge sur les moyens affectés par le CPER à cet accompagnement qui existait précédemment.

- L'innovation avec les filières d'avenir et l'usine du futur sera soutenue par une participation régionale et des moyens dus au Programme d'Investissement d'Avenir dans le cadre de la nouvelle région. Les moyens disponibles dépendent donc des attributions par un jury. Dans ce cadre l'exigence de projets parfaitement construits appelle un accompagnement des entreprises dans leur élaboration ; à noter que les CRT, les PFT et les pôles de compétitivité, entre autres, pourraient être des facilitateurs de la démarche ; d'où la nécessité de leur renforcement évoqué précédemment.

Un domaine semble ne plus être pris en charge, celui de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle. Ceci semble en contradiction avec le vœu adopté à l'unanimité par le **CESER** à Villefavard et les recommandations du rapport adopté le 17 juin 2014¹³. Ceci est d'autant plus regrettable que ces préconisations avaient fait l'objet d'un accueil largement consensuel, tant de la part de l'Etat que de la part de la Région.

Le **CESER** note que le soutien global à la formation, la recherche et l'innovation doit reposer sur la conjonction optimisée du CPER et d'autres sources de financement dont, en particulier, le Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) Région-Université qui joue un rôle important. D'autres ressources sont de nature différente. Le FEDER exige en général pour intervenir des compensations appropriées, qui ont dû être anticipées par l'analyse concernée des différents financements. Les ressources éventuelles liées aux PIA, compte tenu de leurs modalités d'attribution, ne relèvent pas à l'évidence d'une contractualisation. On peut d'autre part regretter que des trois grands organismes de recherche présents en Limousin (CNRS, INRA, INSERM), seule la contribution du CNRS apparaisse au tableau des engagements du CPER.

Enfin, le niveau des potentiels humain, structurel et matériel de la recherche et de l'innovation en Limousin aurait dû, aux yeux du **CESER**, bénéficier d'un rattrapage significatif à la faveur du CPER, avec un niveau financier renforcé, permettant à l'Etat de jouer pleinement son rôle d'aménageur du territoire. Ce point est prégnant dans le contexte de la nouvelle région, de la construction de la COMUE, pour assurer la place du Limousin dans l'évolution, les collaborations et les projets à venir.

13

¹ Rapport 2014-04 : « <une ambition pour le Limousin : la culture scientifique, technique et industrielle >, rapporteurs : Mme Céline HORY et M. Jean-Claude VAREILLE

VOLET 3 – TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Le volet « Transition écologique et énergétique » est un axe majeur du contrat de Plan Etat – Région dans la lutte contre le changement climatique, par la réduction des gaz à effet de serre. A ce titre, le **CESER** note avec intérêt la prise en compte des secteurs de la biodiversité et aussi celui de l'efficacité énergétique des bâtiments qui se voit doté d'un crédit de 47 millions d'euros par la Région. Globalement, le budget alloué à cette thématique s'élève à 107,05 millions d'euros, dont 78 millions pour la Région Limousin. Toutefois, le **CESER** rappelle que des crédits sont déjà fléchés, par ailleurs, sur ces actions par l'ADEME et l'agence de l'eau.

Les domaines d'intervention concernent les domaines suivants :

- l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaire et résidentiel ;
- énergie et changement climatique ;
- économie circulaire et économie des ressources ;
- prévention et gestion des déchets ;
- qualité de l'air ;
- prévention des risques naturels ;
- reconquête de la biodiversité et préservation des ressources ;
- gestion des rivières, milieux aquatiques et eau ;
- projets territoriaux de développement durable ;
- éducation à l'environnement et au développement durable ;
- paysages, patrimoines culturels et naturels.

Le **CESER** Limousin, dans le cadre de sa ¹⁴ contribution à l'élaboration du Contrat de Plan Etat- Région avait déjà évoqué que les enjeux liés à la problématique de la transition écologique et énergétique sont primordiaux et doivent relever d'une politique forte et active dans le cadre de la contractualisation entre l'Etat et la Région Limousin.

Le **CESER** reconnaît que le volet lié à la transition écologique et énergétique apparaît clairement dans les objectifs du Contrat de Plan Etat – Région, caractérisé par un montant budgétaire de 107, 05 millions d'euros qui représente une contribution significative de 18 % du budget global contractualisé. Cependant, le **CESER** estime que la lutte contre le changement climatique par la réduction des gaz à effet de serre, relève nécessairement d'une vision politique à moyen et long terme de la part de l'Etat et de la

14

¹ Avis n° 2014 – 03 : Contribution à l'élaboration du contrat de Plan Etat – Région 2014 – 2020, Rapporteurs MM. Cornelissen, Leresteux, Merpillat, Vareille.

Région. Ainsi dans le cadre de leurs engagements à venir, ils devraient opérer une inflexion et une réorientation significative des investissements et interventions nécessaires, ceci afin d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie régionale volontariste visant un développement durable assumé et partagé. A ce titre la fusion des trois régions doit être l'occasion de repenser globalement les politiques de transport et la desserte du territoire déjà esquissées dans le cadre du Réseau Transnational Atlantique (RTA) et qui devront s'exprimer dans le prochain schéma régional de l'organisation des transports

Enfin, le CESER souhaite vivement dans le cadre des différentes interventions, mesures d'aides financières et dispositifs liés à la politique de transition écologique et énergétique, la ¹⁵ mise en place d'indicateurs de suivi fiables et l'exploitation de ces données pour mesurer les impacts liés à la politique régionale.

15

¹ Cf. Autosaisine n° 2012 – 13 : La mise en œuvre d'indicateurs territoriaux de développement durable, Rapporteur M. Patrick LERESTEUX

VOLET 4 – NUMERIQUE

La couverture des territoires en très haut débit constitue un préalable au déploiement de l'économie numérique et au développement de services innovants dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la recherche, de la culture, du travail...

Le Limousin a été précurseur dans le déploiement du haut débit. La Région a su mutualiser les efforts en fédérant dès 2002, dans le syndicat mixte DORSAL, les grandes collectivités autour d'un projet de desserte haut débit. Ce réseau public a permis de désenclaver et de dynamiser les territoires.

Le volet numérique du Contrat de Plan Etat-Région repose sur l'actualisation et la mise en œuvre d'une Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique des Territoires : la SCORAN 2.0. Cette stratégie s'appuie sur deux priorités : d'une part la couverture du territoire par le très haut débit qui mobilise 114 M€ dont 40 M€ pour la Région Limousin, d'autre part le développement des usages, des services et des contenus numériques qui mobilise plus d'1M€ dont 542 000 € pour la Région Limousin.

Le **CESER** Limousin, dans le cadre de sa contribution à l'élaboration du Contrat de Plan Etat- Région avait approuvé la volonté de faire du numérique l'une des priorités du Contrat de Plan. Le CESER Limousin soulignait la nécessité d'achever parallèlement au déploiement du très haut débit, la couverture haut débit du territoire. A ce titre il tient à réaffirmer que la résorption des zones blanches représente un enjeu majeur pour de nombreux territoires – 18% du territoire régional- pénalisés jusqu'alors dans leur développement et leur attractivité.

Le **CESER** Limousin souligne la spécificité de la Région Limousin en matière d'infrastructure grâce à DORSAL et au SDAN et à l'engagement d'une couverture à 100%.

Par ailleurs, dans le cadre de la future grande région, le **CESER** Limousin s'interroge sur les mutations envisagées de l'outil que constitue DORSAL à partir de la possible création d'un nouveau syndicat à la nouvelle échelle territoriale. Ce changement d'échelle et le rapprochement de différentes entités comportent le risque de perturber la couverture du très haut débit du Limousin.

VOLET 5 – INNOVATION, FILIERES D'AVENIR ET USINE DU FUTUR

Le cadrage stratégique du volet innovation, filières d'avenir, usine du futur met en phase les 7 domaines d'intervention prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) avec les 10 plans retenus au titre de la NFI (Nouvelle France Industrielle). L'objectif de ce volet innovation, filières d'avenir, usine du futur est de favoriser les synergies entre les investissements issus de programmes nationaux (en priorité du Programme des Investissements d'Avenir) et l'action de la région en faveur de l'innovation. Il s'agit d'accompagner les entreprises des filières stratégiques du Limousin (NFI et S3) dans leurs projets afin de favoriser le développement d'entreprises compétitives, ouvertes, innovantes.

Une enveloppe territorialisée du PIA (programme des investissements d'avenir) d'un montant de 20M€ est consacrée à l'innovation et à l'usine du futur et concerne l'ensemble de la future région Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Le **CESER** rappelle sa remarque, faite en début d'avis, que les crédits inscrits ont un caractère virtuel dans la mesure où ils sont conditionnés par la sélection des projets retenus.

Le Contrat de Plan Etat- Région 2015-2020 souhaite mettre l'accent vers la recherche dite plus appliquée visant « une rentabilité plus rapide et plus intéressante, un impact économique à plus court terme ».

Au regard de la part que représentent les dépenses en recherche et développement dans les entreprises du Limousin- 0.9% du PIB Régional en 2010 contre 2.3% à l'échelle nationale - le CESER Limousin se demande si les moyens alloués au volet innovation, filières d'avenir, usine du futur sont à la hauteur des enjeux.

Le CESER Limousin, dans le cadre de sa contribution à l'élaboration du Contrat de Plan Etat- Région, avait alerté l'ensemble des acteurs signataires du CPER 2015-2020 sur les besoins de communication et d'information relatifs aux priorités et aux dispositifs. Cette recommandation est réitérée par le CESER Limousin afin de souligner la nécessité de promouvoir les projets partenariaux entre entreprises et de mise en commun des outils de recherche comme par exemple les plates formes technologiques.

Le CESER Limousin note que le volet Recherche, transfert de technologie, pôle de compétitivité, qui représentait plus de 20 % du CPER 2007-2013, représente moins de 14 % du CPER 2015-2020. Pour le CESER cette diminution des dotations et crédits alloués notamment aux pôles de compétitivité semble paradoxale avec l'ambition affichée en faveur de l'émergence et de la conduite des projets innovants et préjudiciable à la recherche et développement comme cela a déjà été illustré dans le volet enseignement supérieur , recherche et innovation et vient gravement accentuer l'absence de crédits sur le CSTI.

L'Etat et le Conseil régional du Limousin ont entrepris depuis de nombreuses années une démarche de politique partenariale territoriale, notamment, avec les Conseils généraux et les territoires de projet. Cette démarche partenariale ayant pour but la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement local au service de l'égalité des territoires, adaptée aux enjeux d'équilibre et de cohésion territoriale du limousin. Le budget consacré au volet territorial du Limousin est à hauteur de 77,964 millions d'euros.

Les priorités du volet territorial du Contrat de Plan sont les suivantes :

- l'amélioration de l'offre de services au public dans les territoires caractérisés par un déficit d'offre, notamment par le financement de l'implantation de maison de santé dans les territoires ruraux sous équipés ;
- le soutien à des territoires infrarégionaux prioritaires en raison de leur situation socio économique ;
- le renforcement des fonctions de centralité des villes petites et moyennes ;
- le développement du très haut débit et des usages numériques ;
- l'accompagnement des coopérations territoriales structurantes (territoires de projets).

Le **CESER** a vu avec intérêt la Région développer, avec l'Etat et les partenaires locaux, une véritable politique contractuelle de soutien aux initiatives territoriales (contrats d'agglomération, de pays, de pôles structurants, de PNR...). Le **CESER** apprécie la constance de la mise en œuvre et du financement de cette politique territoriale qui semble être une spécificité propre à la région Limousin.

Le **CESER** soutient cette politique d'aménagement du territoire concertée et partagée, qui assure une continuité territoriale et doit garantir l'égal accès de tous aux services publics.

L'aménagement équilibré du territoire que le **CESER** appelle de ses vœux suppose également de s'appuyer sur un réseau suffisamment dense de pôles structurants intermédiaires. Situés au cœur de bassins de vie ruraux, ces pôles d'équilibre, constitués de centre-bourgs et de villes moyennes, offrent aux habitants un accès rapide aux principaux commerces et services. Ils constituent ainsi un facteur important d'ancrage de la population et de cohésion territoriale. Le **CESER** réaffirme son attachement à ce réseau de pôles structurants, qu'il appelle à construire et à valoriser davantage afin de favoriser une dynamique des territoires ruraux éloignés des centres urbains.

UN ENJEU TRANSVERSAL : L'EMPLOI

Le volet concernant l'emploi est l'objectif prioritaire du Contrat de Plan Etat – Région, ce domaine considéré comme transversal irrigue l'ensemble des volets du CPER : enseignement supérieur, recherche et innovation, mobilité multimodale, transition écologique et énergétique, numérique, innovation, usines du futur et territoires.

Par ailleurs, ce volet s'inscrit aussi dans une logique de continuité de la chaîne « Orientation – Formation – Emploi » qui vise, d'une part, à outiller au mieux les acteurs et opérateurs qui travaillent sur le champ de l'orientation, de la formation et de l'emploi et, d'autre part, à faciliter la mise en réseau et la professionnalisation de ces mêmes acteurs. Ces orientations concernent les deux axes suivants :

- Le développement des démarches prospectives régionales et territoriales par la continuité du financement du Groupement d'Intérêt Public « Prisme limousin », centre de ressources et d'information sur le champ de l'orientation de la formation et de l'emploi. Par ailleurs, seront engagées des démarches de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences territoriales afin d'adapter au mieux l'offre de formation aux besoins des entreprises régionales, en terme de qualification.

- L'accompagnement de la réforme du ¹⁶Service Public Régional de l'Orientation par la mise en place, en 2015, d'une offre de services d'accueil, d'information et d'accompagnement, dans le cadre de ce service public, accessible à l'ensemble des publics sur le territoire régional.

Le **CESER** Limousin prend acte du caractère prioritaire donné à l'emploi sur l'ensemble des thématiques liées au CPER. Cependant, le **CESER** relève que les orientations consacrées aux six thématiques (enseignement supérieur, innovation, usines du futur,...) ne montrent aucune estimation chiffrée sur les possibilités de création ou de soutien à l'emploi liées à des secteurs professionnels ou domaines d'activité, en lien avec ces thématiques.

Par exemple, dans le domaine de la transition écologique et énergétique, le Contrat de Plan n'indique aucune volonté chiffrée sur la situation de l'emploi dans les entreprises du Bâtiment qui devrait, en principe, s'améliorer face aux interventions financières lourdes en faveur de la réhabilitation énergétique des bâtiments publics et privés.

Le **CESER** regrette que le Contrat de Plan qui considère l'enjeu de l'emploi comme fondamental, n'ait pas indiqué un objectif volontariste et mis en place des indicateurs de suivi afin d'analyser les effets attendus de la contractualisation entre l'Etat et la Région Limousin. Cette politique d'évaluation et de comparaison étant rendue d'autant plus nécessaire avec l'application concomitante des trois Contrats de Plan aquitain, limousin et picto – charentais dans la grande région issue de la réforme territoriale.

16

¹ Fiche de convergence : Avis n° 2015 – 05 : Le Service Public Régional d'Orientation, Rapporteur M. Jean Claude VAREILLE

ARTICLE 8 DECLARATIONS PRONONCEES EN SEANCE PLENIERE
Déclaration de M.LERESTEUX (UFOLIM)

Avis CPER Limousin Séance Plénière du 20 avril 2015

Proposition d'amendement

Proposition portant sur le volet transition écologique et énergétique

La partie du texte concerné se trouve en page 16 du document

Le CESER reconnaît que le volet lié à la transition écologique et énergétique apparaît clairement dans les objectifs du Contrat de Plan État – Région, caractérisé par un montant budgétaire de 107,05 millions d'euros qui représente une contribution significative de 18 % du budget global contractualisé. Cependant, le CESER estime que la lutte contre le changement climatique par la réduction des gaz à effet de serre, relève nécessairement d'une vision politique à moyen et long terme de la part de l'État et de la Région qui doivent opérer, dans le cadre d'une cohérence globale, les investissements et interventions nécessaires afin de lutter contre le changement climatique. La fusion des trois régions doit être l'occasion de repenser globalement les politiques de transport et la desserte du territoire déjà esquissées dans le cadre du Réseau Transnational Atlantique (RTA) et qui devront s'exprimer dans le prochain schéma régional de l'organisation des transports

Proposition de modification

Cependant, le CESER estime que la lutte contre le changement climatique par la réduction des gaz à effet de serre, relève nécessairement d'une vision politique à moyen et long terme de la part de l'État et de la Région. ***Ainsi dans le cadre de leurs engagements à venir ils devraient opérer une inflexion et une réorientation significative des investissements et interventions nécessaires, ceci afin d'assurer la mise en œuvre d'une stratégie régionale volontariste visant un développement durable assumé et partagé. A ce titre la fusion des trois régions doit être l'occasion de repenser globalement l'aménagement du territoire dont les politiques de transport et la desserte du territoire déjà esquissées dans le cadre du Réseau Transnational Atlantique (RTA) et qui devront s'exprimer dans le prochain schéma régional de l'organisation des transports***

Signataires :

I. Le Morvan Perrot, organismes de la Culture

P. Leresteux, Ligue de l'Enseignement UFOLIM

F. Le Saux, ALDER Climat Energie

C. Mazerm, Limousin Nature Environnement

A-C Raynaud, personnalité qualifiée environnement

Déclaration M.POUYAUD (UNSA)

L'UNSA est d'accord avec l'avis du Ceser sur le fait que le manque d'un objectif quantifiable sur le développement de l'emploi est préjudiciable. Pour un contrat de plan dont c'est le principal axe, c'est un peu dommage.

Autrement, l'UNSA regrette que les réserves énoncées en commission 5 et à priori actées en séance sur la prédominance des crédits de la région sur le projet de LGV Limoges Poitiers par rapport aux lignes classiques ne figurent pas dans l'avis finalisé.

Les lignes dites classiques ne doivent pas, ainsi que cela est plus ou moins suggéré dans le CPER, avoir comme seule raison d'être la circulation de trains de Fret et de quelques TER.

Un aménagement du territoire cohérent demande un juste maillage du territoire par des lignes voyageurs de tous types.

Compte tenu de ces réserves, l'UNSA s'abstiendra sur cet avis.

Déclaration de Mme HORY (Pôles de compétitivité)

Soutenir l'innovation c'est dynamiser l'économie et développer les potentiels de création et d'innovation et cela passe par les entreprises. En 2012, les activités de recherche et développement (R&D) mobilisent en France 412 000 emplois avec près de 60% pour les entreprises. En Limousin une PME sur deux innove en termes de nouveaux produits, de nouveaux procédés, d'organisation et de marketing, cependant, en région Limousin le taux d'innovation des PME est inférieur de deux points à celui de la France montrant un retard et une situation à améliorer. Ce n'est pas la nature du tissu économique local qui pénalise l'innovation, mais un déficit d'innovation d'organisation et de marketing qui semble plus sectoriel. De plus le bilan 2012 du dispositif du Crédit impôt Recherche (CIR) montre que le Limousin représente seulement 0.73% de part de bénéficiaire, 0.47 % de part des dépenses déclarées et 0.46% de part du CIR.

Les pôles de compétitivité favorisent les collaborations entre les PME et les acteurs de la recherche publique autour de programmes de R&D, ils favorisent l'innovation. Ils sont dans une dynamique de développement, par exemple, le pôle européen de la céramique passe de 70 adhérents en 2013 à 96 en 2014. Leur impact est positif, les PME des pôles de compétitivité en limousin innovent presque deux fois plus que les autres.

Une plus grande ouverture à l'international semble aussi nécessaire, car elle va de pair avec l'innovation, les entreprises qui innovent sont souvent tournées vers l'international, en Limousin 70% des entreprises exportatrices innovent. La région Limousin présente cependant aussi un retard en termes d'exportation par rapport à la moyenne nationale. Les soutiens à l'innovation et à l'exportation semblent donc indispensables pour ne pas amplifier encore plus ce retard, et pour le bon développement économique de la région.

Déclaration de M. BORDE (personnalité qualifiée)

Mr le Préfet,
Mr le Président du CRL
Mr le Président du CESER,
Mmes, Mrs, chers collègues,

Je souhaiterais dire quelques mots sur le nouveau Contrat de Plan, en complément de l'avis qui vient d'être lu et que je partage pour l'essentiel. Et que je voterai.

J'insisterai particulièrement sur la volonté exprimée par ce CPER, de mettre en cohérence l'action publique en région. On la constate d'abord dans l'élaboration du diagnostic stratégique partagé, et ensuite dans le fait de retrouver dans le document contractuel les priorités communes aux deux partenaires. Comme le Contrat de Plan précédent s'était notablement écarté de cette logique, qui était pourtant à l'origine du concept, on ne peut que s'en réjouir.

Je considère également que dans le contexte budgétaire actuel, l'engagement de l'Etat, même si on voudrait toujours davantage, est parvenu à un niveau acceptable...Et d'ailleurs, si on prétendait le contraire, les services de la préfecture nous démontreraient sans peine qu'en euros par habitant, en euros par m2, ou en poids relatif du Limousin dans la richesse nationale, les Limousins sont bien dotés. C'est du reste un élément qui n'a pas été beaucoup évoqué dans le débat, je veux parler de la dimension péréquatrice du CPER. Elle a toujours existé, même si à certains moments elle a été contestée, et elle est toujours tout aussi fondamentale pour le Limousin. C'est la même dimension redistributrice qui se retrouve dans les PO, dès lors que le Limousin est reconnu par l'UE comme région de transition et bénéficie d'un régime particulier. Le combat pour cette reconnaissance a été difficile, et de ce résultat on peut aussi se réjouir.

Mais on ne peut se réjouir de tout, et je voudrais formuler également quelques observations.

Je constate une fois de plus, que malgré cette volonté affichée de mise en convergence des politiques publiques en région, la Région n'a guère le choix sur les thématiques retenues dans le contrat, qui relèvent de la stricte initiative de l'Etat. De ce point de vue, bien plus que du point de vue financier, le Contrat paraît déséquilibré. Ce n'est pas nouveau et très souvent, le rôle des élus régionaux dans la négociation s'est borné à réclamer plus d'argent.

Ainsi, au fil des années, on a vu apparaître, puis disparaître des contrats de plan successifs, je cite, par exemple, le volet formation professionnelle, le volet développement culturel et sportif, le volet infrastructures routières, le volet handicap et dépendance. Sans qu'on puisse justifier de ces disparitions par un désintérêt local.

Et aujourd'hui, alors que la reconnaissance de la ruralité du limousin se traduit par une augmentation significative de la dotation Feader, pourquoi faut-il que les contreparties nationales agricoles échappent à la contractualisation ? Pourquoi faire disparaître le volet Agriculture et Forêt du CPER ?

Et aujourd'hui, alors que l'Etat a fait de l'emploi un axe transversal majeur du CPER, alors que la Région se voit chargée de la mise en œuvre du CPRDFP et du SPRO, n'aurait-on pu envisager un volet Formation Professionnelle et Emploi convenablement doté ?

Certes le CPER n'est pas tout, et tout n'est pas dans le CPER. Mais c'est un document qui marque, un signe fort donné aux citoyens d'une Région ; à commencer par la société civile organisée.

Et il ne serait pas bon signe que le CPER devienne, quelle que soit la taille du partenaire régional, uniquement le lieu où l'Etat vient chercher des cofinancements pour exercer ses propres compétences, qu'il s'agisse d'infrastructures de communication, d'enseignement supérieur ou de recherche, etc...

Nous n'en sommes pas là. Je relève pour ma part trois volets où le partenariat Etat-Région doit pouvoir s'exprimer de manière optimale et efficace. C'est à dire où les orientations nationales rencontrent les préoccupations locales. Je veux parler du volet « Innovation et filière d'avenir » qui reste en matière d'intervention économique le seul secteur où l'Etat accepte de s'engager , le volet « transition écologique et énergétique », dont personne ne conteste plus l'importance, et le volet « territorial » que la Région soutient indéfectiblement de Contrat en Contrat.

Sur ces trois volets en particulier, et ce sera ma conclusion, je voudrais moi aussi insister sur l'urgence de mettre au point les conventions d'application du contrat, de rédiger les règlements d'intervention, de signer les premières conventions financières, de manière à « sanctuariser » les actions et les crédits correspondants dans le cadre de la future grande Région.

Je vous remercie.

M.Borde



Plénière Ceser Limousin 20 avril 2015

Avis CGT sur le contrat de plan Etat Région 2015 – 2020

En Limousin comme dans bien d'autres régions, les secousses locales entraînent des déflagrations que les premiers instigateurs de ces séismes seraient bien inspirés d'entendre. L'Europe est aux mains de la finance. Les banques et le grand patronat jouent au Monopoly boursier et financier avec, comme seul objectif, la satisfaction des actionnaires. Nos alertes, dans cette assemblée, n'ont pourtant pas manqué.

Les récents suffrages, exprimés lors des élections des conseillers départementaux, confirment un fort rejet de la politique menée et incarnée par le Président HOLLANDE et son gouvernement.

Le raz-le-bol des politiques libérales et des cadeaux au patronat au détriment de l'emploi, du pouvoir d'achat et des conditions de travail, s'est exprimé massivement le 9 avril dans les rues de Limoges, Brive, Guéret ou encore de Paris et de nombreuses villes en France.

Compte tenu du refus d'entendre de nos Dirigeants Politiques et des probables résultats des élections Régionales à venir, il y a fort à parier que les élus Limousin qui s'engagent aujourd'hui, seront aux abonnés absents en janvier 2016 pour la mise en œuvre du contrat de plan.

Mais revenons au contrat de plan, dont la signature est annoncée pour le mois de juin, avant que les discussions sur les conventions d'applications ne s'engagent.

Nous avons constaté que lors de la séance de présentation par les services de l'état et de la région, il n'y avait aucun élu régional présent, pas même le 1^{er} d'entre eux ! Au-delà de ce constat, la majeure partie des intervenants ont pointé les mêmes inquiétudes ou incertitudes.

Un premier constat s'impose: ce contrat de plan Etat-Région Limousin en gestation depuis plus d'un an apparaît comme ayant été bouclé à la hâte.

Son volet transversal Emploi ne présente aucun chiffrage aucunes dates ni réponses aux besoins des populations. Au-delà des incantations, est-ce que le CPER répond aux véritables problématiques de l'emploi et participera à une réduction massive du chômage, il n'y a aucun engagement précis, malgré la circulaire ministérielle qui indiquait : « L'emploi est un objectif transversal des cahiers des charges et chacun de ceux-ci précise comment il y contribue.

Sur ce thème, nous pensons que le travail sur les filières et l'emploi industriel en général apparaît comme le maillon faible des prétentions régionales, car la transmission des savoirs et la formation doivent faire l'objet d'engagements clairs, quantifiés, chiffrés notamment en lien avec les aides aux entreprises.

A notre question portant sur les possibles contractions budgétaires qu'induirait la concomitance d'un contrat de plan avec la fusion territoriale, l'état et la région se sont voulus rassurants. Il est vrai que des promesses d'élus non tenues, on finit par s'y habituer !

Pourtant, les restrictions budgétaires des collectivités à hauteur de 17 M€ pour les années 2015, 2016, et 2017 sont toujours d'actualité et le prochain contrat de plan comporte une clause de revoyure fin 2016, début 2017 !

Concernant Le volet mobilité, celui-ci semble bien doté. Sur les infrastructures routières (75 M €), la Haute-Vienne se partage le gâteau avec la RN 520 et la mise en 2x2 voies de la RN147: nouvelle promesse électorale ou réelle volonté de réduire l'accidentologie sur ce secteur routier saturé, on s'interroge.

Cependant quid de la RN21 qui est pourtant un axe essentiel de liaison avec l'Aquitaine et plus particulièrement avec la Dordogne? quid des urgences Creusoises et Corrésiennes ; départements qui à l'évidence font figure de parents pauvres dans ce projet ?

Sur le ferroviaire, l'enveloppe de 105 M €, témoigne de l'entêtement des décideurs à verser dans le tonneau des Danaïdes des millions d'euros pour une LGV soutenue par une poignée d'irréductibles. Pourtant, il y a quelques temps, une nouvelle commission avait, à juste titre et au nom du réalisme budgétaire, préconisé l'abandon ou le report sine die de projets LGV dont le sulfureux Limoges-Poitiers, pour se consacrer à l'urgence du remise à niveau du réseau classique.

Nous rappelons aux passagers que les 7M € annuels versés par le CR du Limousin seraient bien plus utiles à l'amélioration de la transversale

Bordeaux-Lyon. D'autre part, rien ne permet l'espoir d'une remise à niveau des 8 kms séparant Aigurande et Laqueuille, dans la mesure où l'Auvergne ne finance rien!

Les 130M € supplémentaires pour notre axe POLT ne rassurent personne.

Pour information, une simple projection de 2 études nationales commanditées l'une par le CCE SNCF et le cabinet DEGEST, l'autre par la direction de la SNCF et SECAFI, font état de 10 à 15000 suppressions d'emplois dont 200 à 250 sur le périmètre de notre région d'ici à 2018 !

Pour ce qui relève des lignes TER Interrégionales, le CPER propose de faire de Limoges-Périgueux-Bordeaux, une priorité avec un gain de temps substantiel.

il ne s'agit que de financer une convention d'étude. De plus, l'utilisation des futurs Regiolis, en cours d'acquisition par la région, même s'ils sont performants et confortables, n'améliorera pas le temps de parcours d'une ½ heure, car l'infrastructure ne le permet pas. Permettez-nous d'être encore une fois dubitatifs!

Sur le numérique, l'enveloppe est de 120M€ (80 état et 40 région) plus 8 M € de FEDER. Nous partageons les inquiétudes de la Commission quant à l'avenir et la couverture du territoire en très haut débit dans le cadre de la nouvelle région.

Cette inquiétude vaut aussi pour le présent avec les exemples du pays des feillardiers et sur le plateau où des initiatives sont prises soit par des élus soit par la population pour faire face aux carences de Dorsal et des opérateurs.

Les zones blanches sont dites à nouveau prioritaires (un nouveau comité va se pencher sur le sujet...) mais elles sont encore bien trop nombreuses et nos concitoyens en souffrent.

Ce qui était possible ou difficile en Limousin deviendra plus lourd à l'échelle de la grande région

En matière de mobilité et de transition énergétique, l'enjeu des transports collectifs devrait être une réelle préoccupation comme l'amélioration de l'habitat ou des nouvelles structures. La transition écologique devait être le ticket d'entrée d'une éco-conditionnalité des projets financés par l'Etat. L'enveloppe est de 107 M d'€ (29 état et 78 région).

Ce nouveau CPER est dans la continuité du désengagement de l'état sur le dos des collectivités.

La participation de l'état de 225,4 M € (et de 98,5 de crédits valorisés), celle de la région est de 215,8 M€ (et de 51,1 de crédits valorisés), cela donne une répartition de 55% pour l'État et de 45% pour la Région. Malgré les contorsions pour nier ce fait le désengagement de l'état se fait contrat de plan après contrat de plan.

S'agissant des programmes européens, nous avons pointé les risques de rupture territoriale que porte le transfert aux régions de la gestion de ces fonds notamment sur l'aspect recherche et innovation de notre tissu de PME-PMI en difficulté pour souscrire à des appels à projet sans structure souple de portage et une aide à l'ingénierie.

Dans son état ce projet de CPER est apparu à une grande majorité des membres du Ceser comme mauvais et ceux-ci en ont pris acte dans l'avis formulé et soumis aux votes. Pour notre part, nous nous en félicitons et invitons les élus du Conseil Regional et plus particulièrement son Président à revoir la copie pour lui donner crédibilité et durabilité. Il peut sursoir à sa signature comme cela s'est déjà fait avec son prédécesseur en Limousin.

En l'état ou l'avis a été transmis aux membres du CESER et compte tenu que nombre de nos inquiétudes y ont été intégrées **le groupe CGT donnera un avis positif, car nous sommes en désaccord avec le contenu du plan** que nous jugeons en dessous des besoins et des exigences des populations.

Limoges le 16 avril 2015

Le groupe CGT

Déclaration de M.TERRIER (Centre hospitalier universitaire)

En résumé :

« Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Vice-président du Conseil régional, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

C'est en tant que représentant du CHU de Limoges et donc des facultés de Médecine et de Pharmacie que j'interviens. Si je me réjouis de l'inscription de l'aide aux chercheurs du CNRS de notre région, je regrette par contre qu'elle soit sélective, et par là même l'absence de soutien affirmé dans le CPR d'une aide aux autres chercheurs. Au moment où le nombre d'équipes labellisées INSERM du CHU et de nos Facultés a nettement augmenté et où le concours commun de l'Université et du CHU au nouveau bâtiment Biologie-Santé trouve sa concrétisation, je regrette vivement que ne soit pas inscrit à ce CPR une volonté plus nette de soutenir l'ensemble de la recherche.

Je vous remercie de votre attention. »

Docteur Gérard TERRIER

Déclaration de M.JACOPE (confédération paysanne du Limousin)

Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

La Confédération Paysanne est pour plus de transports ferroviaires, voyageurs et fret, mais elle est contre la LGV Limoges – Poitiers.

J'ai bien entendu M. le Président du Conseil Régional qui veut le POLT et la LGV. Mais quand on entend SNCF réseau expliquer que le POLT est prioritaire et que la ligne Bordeaux – Limoges – Lyon attendra un an de plus sa réouverture, au plus tôt le 1er janvier 2017, au lieu du 1er janvier 2016, initialement prévue, faute de moyens suffisants, on se dit que l'intendance ne suit pas. Alors il ne faut pas rêver, la LGV n'est vraiment pas prioritaire, d'autant qu'avec un POLT rénové, modernisé, on peut raisonnablement espérer une liaison Limoges – Paris en 2h30.

Si les moyens étaient là, la Confédération Paysanne resterait contre cette LGV à cause de l'accélération de l'artificialisation des terres et de ses conséquences agricoles et environnementales, le Schéma Régional Climat Air Energie (SCREA) prône un ralentissement de cette évolution, le mieux serait donc d'abandonner ce Grand Projet Inutile !

Le Limousin ne va pas mourir sans « SA » LGV, la force du Limousin viendra d'abord du développement harmonieux de tous ses espaces, de tous ses territoires.

Le fret ferroviaire pourrait y contribuer davantage, mais c'est le parent pauvre de ce contrat, il a très fortement régressé depuis 10 ou 20 ans. Pour ne prendre qu'un exemple, il ne représente plus qu'une part marginale dans l'approvisionnement en bois d'International Paper à Saillat. C'est un vrai gâchis ! Il serait temps que les parties prenantes se mettent autour d'une table pour améliorer la donne et fassent aussi la chasse à la consommation des énergies fossiles et aux émissions de gaz à effet de serre.

Sur un autre sujet, j'ai de plus en plus de mal à m'associer aux louanges faites à DORSAL, ce qui a été fait, est bien, mais les zones blanches se sentent oubliées et on supporte de plus en plus mal d'entendre les promesses du très haut débit, alors que le haut débit n'arrive toujours pas.

La Communauté de communes des Feuillardiers (anciens cantons de St Mathieu et d'Oradour sur Vayres) l'a bien compris, qui a décidé d'installer la fibre optique sur son territoire sans attendre les vaines promesses de Dorsal. La résorption des zones blanches participe au développement de tous les espaces du Limousin et doit être une priorité.

En conclusion, je vais voter contre cet avis.

Déclaration de M.PERIE (MEDEF)

Cher collègues,

Concernant le volet Multimodal, je suis très heureux de l'introduction générale « un axe majeur du contrat de Plan » et de son réalisme « pour les liaisons ferroviaires », « même isolement qu'il y a 30 ans et même situation égradée ».

De même, le rapport conforte l'idée de la nécessité de la LGV et d'une amélioration routière entre Limoges et Poitiers.

Dans le dernier paragraphe d'introduction, on affirme que le « transport routier reste prépondérant » et on constate l'échec des transports en commun, de l'intermodalité, du covoiturage, du transfert modal et de la massification du fret.

Nous allons revenir sur ces différents termes. Et enfin, on conclut par une petite touche sur le schéma régional « Climat Air Energie ».

Après cette longue introduction pleine de bons principes et de réalisme, suivent les chiffres et là : 167,65 millions d'euros pour le ferroviaire + 130 millions d'euros de SNCF réseau soit 297,65 millions d'euros et 96 millions d'euros pour le domaine routier soit 3 fois moins.

De quoi les Limousins ont-ils besoin ?

De se déplacer rapidement vers l'extérieur du Limousin à un coût raisonnable. La LGV, les autoroutes A20 et A89 sont à prioriser. Pour se déplacer à l'intérieur de notre région soit pour raisons personnelles, pour le travail, pour la scolarisation, le réseau routier et ferroviaire est suffisamment dense et correct pour cette activité.

Par contre, nos habitudes ont changé, les horaires de travail ne sont plus 8 H / 12 H et 14 H / 18 H, mais très souvent modulables. Les horaires scolaires aussi sont très fluctuants. Il faut une grande souplesse dans les horaires de déplacement et là, le transport en commun est de plus en plus inadapté à cette évolution.

Il y a 100 ans, le logement collectif familial était la règle, plusieurs générations sous le même toit, puis ce furent les immeubles avec l'appartement pour un couple et maintenant, ce sont les maisons individuelles qui ont la préférence des Limousins.

Tout évolue, tout change et ici, on continue à croire au ferroviaire et à investir pour une activité qui ne cesse de régresser. Il y a des alternatives. Le « transport à la demande » en Corrèze, en Haute-Vienne n'est qu'au balbutiement. Il faut l'aider. Le covoiturage est le même système. Regardez le site « bla bla car », il est en train d'exploser et sans aucune aide. Le site Uber aussi. Il faut soutenir et développer le transport semi-collectif et choisi. En Corrèze, une entreprise située en zone rurale favorise financièrement le covoiturage de ses collaborateurs, aidons ces entreprises.

Les matériels routiers VL et PL sont de moins en moins polluants, d'une part et d'autre part, il faut en effet essayer de mutualiser les moyens de transport au maximum pour réduire l'impact énergétique sur le climat. Nous pouvons continuer à l'amélioration sans coût supplémentaire et puis, comme disent les jeunes limousins, il y a le vélo et la marche à pied.

Concernant le fret, le rapport dit de massifier le fret. C'est un très bon principe. Une machine, un conducteur et 500 tonnes derrière. C'est la logique mais ! Comment approche-t-on ces 500 tonnes vers les voies ferrées.

Est-ce que des 500 tonnes peuvent circuler demain ou dans 3 jours ou 30 jours ? Quelle est la souplesse du système ferroviaire ?

Aujourd'hui, une marchandise produite ou extraite a un coût, il faut vite la vendre pour payer la production. Les entreprises ne peuvent avoir des stocks. Il faut les vendre au plus vite et la massification a un coût qui n'est pas supportable. De plus, l'entreprise nationale, premier transporteur routier de France a-t-elle la volonté de transporter du fret ? Ce n'est pas une question de coût de revient du transport en lui-même. On peut taxer la route pour se faire plaisir, mais cela ne mettra pas les marchandises sur le fer. Les différences techniques sont trop fortes pour inverser la tendance qui évolue depuis des décennies.

Déclaration de M.BRUNAUD (CCIR)

M. Le Préfet, Messieurs les Présidents, Cher Collègues,

Je souhaite aborder un point particulier que l'on peut rattacher au volet 2 du CPER mais aussi à l'enjeu transversal qu'est l'emploi. Stage en entreprise, alternance, apprentissage en milieu universitaire et dans l'enseignement supérieur.

Dans ce milieu complexe et en rapide changement, l'Université et l'Enseignement Supérieur doivent trouver leur place. La sélection des savoirs et des valeurs était censée être transmises aux jeunes, afin de mieux les préparer à affronter les défis de l'avenir. Cela représente une responsabilité éducative majeure.

Le vrai problème est de savoir si les initiatives institutionnelles poursuivent réellement le changement. Le monde économique que je représente réitère deux déterminants :

- Importance de l'implication du secteur de l'enseignement supérieur dans le cadre d'une stratégie nationale globale d'accroissement de la compétitivité française
- Et renforcement de l'orientation pratique des programmes de formation en tant qu'élément important pour la préparation au marché du travail.

Cela devrait être réalisé en coopération avec des employeurs potentiels et cofinancé par le marché du travail dans la mesure du possible.

Il en est de même pour la recherche, nous militons pour la stimulation d'une recherche dans les sciences et les domaines techniques qui soit de plus en plus axée sur les besoins du marché.

A l'échelle de nos entreprises, la quête de l'excellence doit être au centre de l'attention. Les socio-professionnels de la Région Limousin sont mobilisés pour relier et soutenir ces réseaux d'excellence.

Face à l'injonction d'insertion professionnelle des diplômés et son incidence directe sur les indicateurs de performance dans le cadre de l'évaluation de ses missions, l'Université Française cherche à professionnaliser les formations qu'elle propose, qu'il s'agisse des filières déjà conçues comme professionnalisantes ou celles que l'on désigne comme générales.

Ainsi, l'Université est susceptible d'agir non seulement sur l'acquisition et l'évaluation des savoirs par les étudiants, mais également sur leur employabilité. Le stage professionnel est ainsi qualifié comme « la principale modalité pédagogique de la professionnalisation des études supérieures ».

Toutefois, l'ensemble des questions liées à l'insertion professionnelle des étudiants peut être perçu par l'institution universitaire comme une injonction étrangère venant troubler les équilibres établis entre la production du savoir et sa diffusion en son sein.

La temporalité de la formation et de la production étant de nature fort différente, la première se vivant dans le long terme, tandis que la deuxième étant soumise aux exigences du court terme, l'Université est placée sous tension insufflée par la course à la performance. Faute de pouvoir s'accorder le temps de prise de distance l'Université est forcée de faire l'économie de la réflexion substantielle sur les vecteurs de son évolution, notamment en matière de professionnalisation.

Le devenir des savoirs enseignés et leur investissement dans l'activité professionnelle n'est que peu interrogé par l'Université.

Tout en partageant une fonction sociale commune, les deux sphères forment, effectivement, mais ne forment pas à la même chose. En effet, pour la sphère de formation, la formation est la finalité en soi, l'activité n'est que le moyen pour y parvenir. Tandis que pour la sphère de production, la production efficace est la finalité, la formation est un effet induit par l'activité mise en œuvre pour parvenir à cette production efficace.

La dimension de la professionnalisation dans les Universités est quelque chose qui doit être mis en avant et développé, sans a priori, en lien avec l'entreprise. L'Université doit prendre en compte l'intérêt même de ses étudiants.

Le stage professionnel apparaît comme une alternance pauvre. En effet, dans le contexte général de restriction budgétaire et d'économie de moyens, l'Université n'a à sa disposition qu'une palette somme toute réduite d'outils pour introduire les mécanismes de professionnalisation, voire innover en la matière, notamment face aux établissements d'enseignement supérieur du secteur privé dotés de moyens financiers sensiblement différents et ayant de surcroît la liberté de choisir leurs étudiants. À cet effet, le recours à l'alternance cristallise de nombreux espoirs car elle semble faire ses preuves en matière d'insertion professionnelle. A l'issue des formations dans le secondaire; les taux d'insertion des apprentis des niveaux IV et V sont en effet plutôt encourageants.

La question des stages professionnels en formation universitaire évoque inévitablement celle plus globale, de l'alternance.

L'effet pédagogique recherché ainsi à travers l'alternance résiderait non pas dans l'accumulation de périodes passées en formation et en production, mais bien dans la possibilité de réfléchir sur l'activité vécue dans ces deux milieux. (Durée parfois longue des stages - Temps pour l'enseignement de base drastiquement réduit - Difficulté à l'accès de données sensibles de l'entreprise mais utile pour le stagiaire, etc...)

En conclusion, l'activité de stage prise dans son sens le plus global n'est nullement à opposer au contexte de la formation, voire à réserver exclusivement à celui de l'exercice professionnel. L'appropriation du savoir est une activité à part entière qui se révèle formatrice dans le cadre de son analyse et productrice de compétences spécifiques.

Le prétendu dialogue activement recherché aujourd'hui est une illusion persistante tant objectifs et contraintes divergent.

Leur mise en rapport se fait au niveau du stagiaire, mais ne se réalise pas naturellement, par le simple fait de passage d'un milieu vers un autre.

Il convient donc de donner toute sa valeur à l'activité de l'étudiant réalisée au sein même de l'institution universitaire, en passant par une approche des enseignants plus applicative des stages

BRUNAUD Patrice -CCIR

Déclaration de M.LE SAUX (Association limousine climat énergie)

Avis du CESER sur le CPER 2015-2020

Bâtir aujourd'hui la France de demain.

Avant d'analyser ce document, nous aurions pu essayer de définir ce que doit être pour nous la France de demain. J'imagine qu'il y a autant de visions que de conseillers.

Mais, il y a les dures réalités.

- La situation politique et économique dans laquelle nous sommes aujourd'hui.
- Notre imaginaire actuel façonné par une période exceptionnelle dans l'histoire de l'humanité et dans un pays béni des dieux
- Les limites d'un environnement de moins en moins favorable pour l'espèce humaine, que nous continuons de dégrader un peu plus chaque jour, dans un monde où tout n'est plus possible.

A partir de ces réalités, sommes nous capable de définir une vision réaliste de ce qu'il est possible de construire ensemble pour que le Limousin reste une région attractive où il fait bon vivre.

Nous devons diviser par 4 nos émissions de gaz à effet de serre, réduire notre empreinte écologique d'un facteur 3. Ceci n'est plus l'objet de débat. Mais comment y arriver

Cela pourra t'il se faire sans changer quelques fondamentaux ? Sans faire évoluer notre modèle économique ?

Déjà, nous avons fait remarqué l'absence dans le CPER de l'agriculture et de la politique culturelle. Je ne peux que souscrire, car au cours de ce siècle va se poser la question de l'alimentation et de l'usage des sols, donc du foncier agricole et urbain.

Si nous allons vers un monde avec moins de biens, nous aurons besoin d'un monde avec plus de liens et la culture en est le terreau.

Dans le CPER, la transition écologique et énergétique est un volet à part.

Comme si l'on pouvait agir sur nos besoins énergétiques, réduire nos pollutions, nos gaspillages sans agir sur notre modèle économique et tout ce qui fait notre société. Cela devrait être le fil rouge de toutes nos réflexions.

Ce n'est pas l'énergie en elle même qui est la cause du changement climatique, c'est l'usage que nous en avons fait et surtout la quantité que nous avons consommé au cours du dernier siècle qui est la cause du problème. C'est un problème d'échelle des flux qu'engendre la société de consommation. Nous remettons en cause les grands équilibres : le climat, la biodiversité, les ressources naturelles...

Cela nous conduit dans une impasse.

D'un autre côté, nous pouvons noter dans la société et au CESER en particulier une attention de plus en plus grande à ces problèmes. Actuellement, nous pouvons dire que nous essayons de ralentir notre progression vers l'abîme. Est ce satisfaisant ? Non bien sûr il faut sortir de l'impasse et se réorienter vers un monde vraiment durable. La croissance verte n'est qu'un ersatz de plus pour ne rien changer sur le fond.

Pourquoi tant de résistance au changement ?

Au delà des lobbies qui défendent leurs intérêts immédiats, cette démarche, ce changement de direction remet en cause notre culture personnelle, remet en cause ce qui fait notre reconnaissance sociale et nos repères habituels, et peut conduire au déni, à la recherche de fausse bonne solution, mais aussi à la culpabilité.

Cette remise en cause est douloureuse, on a donc tendance à l'enfouir et continuer comme avant. Politiquement, c'est beaucoup plus simple...

Si nous sommes des femmes et des hommes responsables, nous devons regarder la réalité en face et apprendre à composer avec elle et revenir à ce qu'il est possible, pas seulement à ce que l'on souhaite.

Je vais revenir à notre avis sur le CPER en matière de mobilité. On reste la dans une continuité tranquille.

On note à propos des lourds investissements dans le routier une franche approbation, alors que l'avenir de la voiture individuelle telle que nous l'utilisons aujourd'hui est plus que compromis.

Toute nouvelle infrastructure est un aspirateur à voiture qui finira par saturer dans quelques années. Ces axes routiers influent largement sur l'urbanisme et ne prépare en rien à un aménagement durable

La encore aucune rupture, aucune vision d'avenir

Nous avons mis plus de cinquante ans à construire la société autour de la voiture individuelle, aujourd'hui, elle structure notre société, notre économie, mais ce n'ai pas durable. Nous avons beaucoup moins de temps pour construire une alternative.

Un faisant des investissements dans de gros projets routiers, nous poursuivons la route vers l'impasse et nous gaspillons l'argent public.

En matières d'investissements ferroviaires notre avis est plus tranché en notant la faiblesse et le manque de volonté d'aménager l'axe Bordeaux Lyon et on aurait aimé que le CPER soit l'occasion d'engager une réelle démarche de report modal tout en approuvant les efforts fait sur les TER.

Mais en faisant encore plus de place à la voiture individuelle et ne taxant pas le carbone, je doute que l'on arrive à remplir nos trains et à rentabiliser nos investissements dans le ferroviaire. La logique voudrait que l'on réduise progressivement la place de la voiture pour développer parallèlement les transports en communs et alternatifs et un surtout construire un urbanisme économe en déplacement. A t'on les moyens de tout faire ?

Surtout que nous sommes restés dans le flou artistique concernant l'étude LGV. L'étude seule absorbe près du tiers du budget ferroviaire, pour un projet contesté à différents niveaux, qui n'est pas prioritaire d'un point de vue national. Mais surtout ce type aménagement lourd va à l'encontre de ce qui est dit dans le CPER : la région souhaite *la mise en œuvre d'une politique d'aménagement et de développement local au service de l'égalité des territoires.*

Par essence même, les TGV s'arrêtent dans les métropoles

Cette vision de l'aménagement du territoire s'appuie sur la poursuite d'une économie de croissance qui a atteint ses limites. Devons nous toujours espérer l'arrivée d'entreprises qui viendront s'installer chez nous pour nos belles infrastructures, pour nous donner du travail. Ou, devons nous nous retrousser les manches, valoriser ce que nous avons sur place et compter sur nos propres forces pour inventer un monde nouveau et vraiment durable.

Quand au volet 4 sur le numérique, nous souhaitons la poursuite du développement du réseau et renforcer l'égalité des territoires par une meilleure déserte.

Le numérique est un changement de civilisation auquel on ne peut échapper. Mais il faut prendre en compte que ce n'est pas du tout une technologie dématérialisée, et qu'elle consomme des quantités d'énergies en croissance constante, qu'elle utilise des terres rares et qu'elle est à ce jour difficilement recyclable. Donc là encore il faut choisir et le développement de cette technologie doit permettre de faire des économie par ailleurs, sur les déplacements en particuliers. Nombre de grandes entreprises bannissent les déplacements pour les remplacer par les nouveaux moyens de communication. La encore choisissons, évitons d'investir dans les infrastructures du passé, même récent.

Quand au cinquième volet, je ne m'étendrai pas. Mais je poserai simplement la question de savoir au service de qui nous mettons la recherche : une économie compétitive aveugle qui n'existe que pour elle-même ou au service de l'homme qui a grand besoin de reconvertir son mode de vie.

Vous l'aurez compris, je ne me place pas dans la continuité. Si les mots développement durable ont un sens, cela passe par de vraies évolutions de nos sociétés pour ne pas dire des ruptures. Je ne les vois pas dans le CPER et elles sont encore bien timides dans notre avis.

Au risque que de vous lasser je vous rappellerai que nombres de civilisations se sont effondrées pour beaucoup moins que cela, parce que leurs élites ont refusé de se remettre en cause.

Pour finir, je citerai Keynes: « *La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles mais d'extirper les idées anciennes qui ont poussé leurs ramifications dans tous les recoins de l'esprit des personnes ayant reçu la même formation que la plupart d'entre nous.* »

Freddy Le Saux

ALDER Climat Energie

Le 20 avril 2015



Conseil Économique, Social et Environnemental du Limousin

27, boulevard de la Corderie CS 3116

87031 LIMOGES CEDEX

◆ 05.55.45.19.80

✉ ces@cr-limousin.fr

Retrouvez cette étude et l'ensemble des travaux du CESER Limousin sur www.ceserlimousin.fr



CONTRIBUTION DU FORUM CITOYEN DES JEUNES LIMOUSINS

A L'ELABORATION DU contrat de plan Etat / Région (CPER) 2014-2020



PRÉFET
DE LA RÉGION
LIMOUSIN



CONTRIBUTION DU FORUM CITOYEN DES JEUNES LIMOUSINS
A L'ELABORATION DU CPER 2014-2020



Introduction

Le contrat de plan Etat/Région (CPER) est un document signé par l'Etat et la Région qui s'engagent sur la programmation et le financement pluriannuels de projets importants.

Le prochain CPER sera signé pour 7 ans, jusqu'en 2020.

Le CPER compte cinq volets thématiques prioritaires :

- Enseignement supérieur, recherche, innovation ;
- Innovation, filières d'avenir, usine du futur ;
- Mobilité multimodale ;
- Couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique ;
- Transition écologique et énergétique.

S'y ajoutent le volet territorial et l'emploi de manière transversale.

Par circulaire du 15 novembre 2013, le premier ministre invite à favoriser les démarches innovantes et à encourager la participation citoyenne et notamment celle des jeunes.

C'est dans ce contexte que la Région Limousin a sollicité le Forum citoyen des jeunes Limousins, assemblée consultative, représentant la jeunesse limousine (lycéen-nes, étudiant-es, apprenti-es jeunes suivis par les missions locales...) mise en place depuis le 22 mars 2014.

Pour aborder les différents axes, il a été choisi de proposer aux jeunes membres du Forum citoyen de travailler sur des thématiques transversales au travers d'ateliers plutôt que d'aborder les 5 volets thématiques stricto sensu. Chaque ateliers permettent ainsi la déclinaison de plusieurs thèmes repris dans les axes stratégiques :

- « bien vivre son orientation et son travail » : axes « enseignement supérieur, recherche et innovation » et « Innovation, filières d'avenir, usine du futur » ;
- « l'enseignement 2.0 » : axes « enseignement supérieur, recherche et innovation », « Couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique » et « Transition écologique et énergétique » ;
- « bien vieillir en Limousin » : axes « Innovation, filières d'avenir, usine du futur » et « Transition écologique et énergétique » ;
- « comment se déplacer demain ? » : axe « Mobilité multimodale » et le volet territorial ;
- « la maison du futur » : axes « Transition écologique et énergétique », « Innovation, filières d'avenir, usine du futur » et « Enseignement supérieur, recherche, innovation » ;
- « la culture : un enjeu pour le territoire ? » : thème transversal aux 5 axes stratégiques.

Cet « avis » est le résultat des travaux des membres du Forum citoyen des jeunes Limousins au cours de la journée du 24 mai 2014.



CONTRIBUTION DU FORUM CITOYEN DES JEUNES LIMOUSINS
A L'ELABORATION DU CPER 2014-2020

Enseignement supérieur recherche et innovation

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation doivent participer au renforcement de la compétitivité et de l'attractivité du territoire.

1- Une orientation efficace

L'orientation est essentielle pour les jeunes limousins, elle doit être choisie et non subie et se faire en toute connaissance des possibilités de cursus et l'emploi. Cela doit passer par :

- une meilleure information des jeunes : sur les cursus et les métiers, sur les offres universitaires ;
- un accompagnement personnalisé des le collègue ;
- la possibilité de faire des stages et des immersions tout au long de la scolarité et avoir des rencontres plus régulières avec des professionnels ;
- le droit à l'erreur et la possibilité de se réorienter en cours d'année.

2- Un accès à la formation pour tous

Tous les jeunes, qu'ils soient en milieu urbain ou rural doivent avoir accès à la formation. Des moyens doivent être mis en place pour faciliter cet accès :

- la mise en place des cours en ligne et par correspondance pour permettre aux jeunes habitants en milieu rural d'étudier à domicile, limitant de ce fait les frais inhérents à la scolarité ;
- la promotion des formations professionnelles et l'alternance telles que l'apprentissage.

3- Le Limousin comme territoire attractif pour les chercheurs

Le Limousin a de vrais atouts en termes de recherche. Ces atouts doivent être sauvegardés et amplifiés par :

- un soutien à la recherche en particulier la recherche liée aux économies d'énergie ;
- une valorisation des résultats de la recherche pour créer une réelle plus value sur le territoire régional et conserver, voire attirer, les chercheurs.



Filières d'avenir et usine du futur

Le Limousin dispose de facteurs de compétitivité qu'il convient de renforcer et de mettre en avant.

1- Des secteurs prioritaires

Trois secteurs ont retenu notre attention et nous semblent importants à développer :

- **L'économie du vieillissement** : Nous sommes la région la plus âgée de France et ce vieillissement ne cessera d'augmenter dans les prochaines années. Les personnes âgées ont des besoins auxquels l'économie doit pouvoir apporter une réponse. En Limousin elles vivent majoritairement seules à leur domicile. C'est pourquoi le secteur de la domotique doit être encouragé et développé. L'accompagnement des personnes âgées au quotidien nécessite de renforcer les filières de formations médicales et l'insertion professionnelle dans le secteur sanitaire et social.

- **L'éco-construction** : Compte tenu des enjeux énergétiques et afin de faire baisser les coûts de la construction il nous paraît important de développer cette filière. Cela passe par la formation à l'utilisation de nouveaux matériaux et l'évolution des métiers de la construction.

- **L'agriculture biologique et de qualité** : Le Limousin est une région où l'agriculture est encore très présente et de qualité.

- La production biologique et les productions régionales doivent être favorisées.
- Les circuits courts doivent être développés rapprochant ainsi le producteur limousin du consommateur. Tous les producteurs ne peuvent pas vendre eux-mêmes leurs produits, il paraît donc essentiel de faciliter ce lien.
- La communication sur les produits régionaux doit être renforcée pour en développer les débouchés.

2- Une culture de l'entrepreneuriat

La Région apporte déjà son soutien à la création d'entreprise, et en particulier les projets portés par les jeunes dans le cadre de « 110 projets pour les jeunes ». Toutefois les dispositifs doivent être renforcés :

- par l'apprentissage à la culture de l'innovation et la valorisation du statut d'entrepreneur ;
- par des mesures incitatives à l'implantation des entreprises notamment sur les trois secteurs précédemment cités ;
- en simplifiant les démarches administratives (utilisation des nouvelles technologies, création d'un portail unique pour retirer les dossiers administratifs, avec un interlocuteur qualifié pour aider les entrepreneurs).



CONTRIBUTION DU FORUM CITOYEN DES JEUNES LIMOUSINS
A L'ELABORATION DU CPER 2014-2020

Mobilité multimodale

Le Limousin est un territoire rural où les moyens d'accès et les transports collectifs ne correspondent pas toujours aux besoins des habitants.

Aussi, afin de faciliter les déplacements pour tous, il nous paraît nécessaire de :

1- Développer les transports alternatifs

Les transports alternatifs apparaissent comme une solution qui répond à la fois à la question environnementale et à la valorisation du patrimoine. Pour cela, il conviendrait de :

- développer le covoiturage : cela serait possible en promouvant les sites existants dédiés au covoiturage et en renforçant leur accessibilité ;
- sensibiliser les personnes à la marche à pied pour des trajets de courte distance ;
- créer un service de vélo électrique en ville : en développant des pistes cyclables pour favoriser la découverte touristique mais aussi pour favoriser la pratique sportive. Ceci permettrait en outre un accès au patrimoine sur l'ensemble du territoire limousin.

2- Renforcer l'accessibilité, encourager et développer les transports en commun

Il nous paraît également nécessaire d'encourager l'utilisation des transports en commun en :

- coordonnant les différents réseaux de transports que ce soit le réseau ferré ou routier et les transports collectifs (TER, bus...) ;
- créant de petites lignes de bus en toile d'araignée ;
- adaptant les horaires aux besoins de la population ;
- augmentant le cadencement.

3- Renforcer la sécurité sur les routes

Améliorer l'état des routes permettra le renforcement de la sécurité sur le réseau routier.



Couverture numérique en Très Haut Débit et développement des usages numériques

Un Limousin attractif sur le plan du numérique grâce à une couverture totale du territoire sera un atout pour les habitants et les entreprises.

L'accès au numérique est essentiel et l'usage doit être possible pour tous. Cela passe par :

1- Une utilisation intelligente des outils du numérique dans les établissements d'enseignement :

- en formant des professeurs à ces nouvelles technologies ;
- en sollicitant leur avis avant l'équipement des établissements scolaires ;
- en développant les cours en ligne pour éviter les déplacements et assurer l'enseignement de certaines matières à destination d'effectifs restreints.

2- un encouragement aux usages numériques dans le monde du travail en optimisant le recours au télétravail et à la visioconférence, ce qui permettra également de limiter les déplacements.

3- Un accompagnement de l'utilisateur dans ses démarches numériques en :

- le formant aux outils numériques ;
- créant des postes de « médiateurs du numérique ».

Dans une vision de développement durable, il est important cependant de veiller à l'impact des appareils numériques sur l'environnement et sur la santé :

- une utilisation contrôlée et une meilleure connaissance de l'impact écologique s'imposent ;
- le développement de la recherche pourrait permettre une meilleure connaissance sur la santé de l'utilisateur et améliorer le confort des outils numériques.



CONTRIBUTION DU FORUM CITOYEN DES JEUNES LIMOUSINS
A L'ELABORATION DU CPER 2014-2020

Transition écologique et énergétique

Afin de faire du Limousin un territoire à la pointe du développement durable, il nous paraît nécessaire :

1- d'optimiser le mieux vivre ensemble en :

- créant des habitats ou quartiers intergénérationnels ;
- valorisant les éco-quartiers :
 - en développant dans ces quartiers des lieux de recyclage ;
 - en mutualisant les lieux et les matériels.

2- de permettre que l'habitat soit moins consommateur d'énergie :

- en sensibilisant et en informant les habitants sur les dispositifs d'aide et sur les bonnes pratiques ;
- en développant la construction de maisons passives ;
- en utilisant, dans la mesure du possible, des matériaux naturels locaux ce qui permettrait par ailleurs de favoriser l'économie locale.

3- de favoriser la diversification agricole :

- en développant notamment le tourisme vert et « couplé » (sport/tourisme) pour la protection de l'environnement.



L'emploi

Priorité doit être donnée aux emplois qui recrutent sur le territoire afin de réduire le chômage des plus fragilisés : les jeunes et les seniors.

1- Un accès à l'emploi du secteur sanitaire et social

Ce secteur est en Limousin le premier en termes d'emploi et devrait continuer à se développer avec le vieillissement de la population. C'est pourquoi l'accès aux métiers de la santé doit être développé. La Région et ses partenaires doivent mettre en place les conditions pour que les étudiants trouvent des terrains de stages permettant de valider leur formation.

2- Soutenir l'emploi des jeunes et des seniors

Le taux de chômage des jeunes est important en Limousin. Par ailleurs, la transmission des savoir-faire est un véritable enjeu pour les entreprises limousines des secteurs à effectifs vieillissants. La Région doit :

- favoriser l'employabilité des jeunes et des seniors par la formation ;
- favoriser la diffusion du contrat de génération qui permet à la fois de transférer les compétences et d'accompagner un jeune dans son premier emploi ;
- favoriser les formations aux métiers liés au patrimoine régional (céramique, tourisme vert...).



PRÉFET
DE LA RÉGION
LIMOUSIN



CONTRIBUTION DU FORUM CITOYEN DES JEUNES LIMOUSINS
A L'ELABORATION DU CPER 2014-2020

Volet territorial

Le Limousin doit adapter son territoire rural à la typologie de la population et à l'installation des entreprises.

1- Des structures pour personnes âgées sur l'ensemble du territoire

Compte tenu du vieillissement de la population limousine, celle-ci doit pouvoir accéder à des structures adaptées. La Région doit renforcer son action :

- pour faciliter la création de services de soins, d'établissements adaptés aux personnes âgées ou renforcer ceux déjà présents ;
- pour développer les services à domicile permettant le maintien à domicile des personnes âgées ;
- pour renforcer les liens intergénérationnels.

2- Des territoires ruraux répondant aux besoins des populations

Le Limousin connaît un déséquilibre entre ses territoires. Afin que les zones rurales restent vivantes et attirent de nouvelles populations, il est important :

- de développer les services et commerces de proximité. Par exemple créer des services de livraison à domicile ;
- de soutenir l'installation des entreprises en zone rurale ;
- de renforcer l'accessibilité de ces territoires.



Conclusion

Nous, jeunes Limousins, savons que le monde de demain ne sera pas idyllique mais nous demandons que les actions du CPER tiennent compte des principes transversaux suivants :

- **le service public doit être le garant de l'équité entre habitants, ruraux et urbains, jeunes et seniors ou riches et pauvres afin d'éviter les ruptures sociale, financière et territoriale ;**
- **tous les moyens permettant l'intégration sociale doivent être recherchés, notamment par l'accès à la culture pour tous ;**
- **et surtout que l'Humain soit au centre des politiques publiques.**



CONTRIBUTION DU FORUM CITOYEN DES JEUNES LIMOUSINS
A L'ELABORATION DU CPER 2014-2020



PRÉFET DE LA REGION LIMOUSIN

Limoges, le *10 avril 2015*

**Avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement
sur le projet de Contrat de Plan État-Région Limousin 2015-2020**
au titre des articles L.122-4 et suivants du code de l'environnement
(évaluation environnementale)

Le projet de Contrat de Plan État-Région (CPER) Limousin 2015-2020 relève du régime des plans, schémas, programmes et autres documents de planification prévu à l'article R.122-17 du code de l'environnement. Il doit, à ce titre, faire l'objet d'une évaluation environnementale dont le contenu est défini à l'article R.122-20 du code de l'environnement.

Le rapport environnemental joint au dossier rend compte de cette démarche.

Pour tous les projets, plans ou programmes soumis à évaluation environnementale, l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement, dite « autorité environnementale », désignée par la réglementation doit donner son avis et le mettre à disposition du maître d'ouvrage et du public. Pour le présent dossier, l'autorité environnementale (AE) est le Préfet de Région.

Conformément aux dispositions de l'article L.122-7 et R.122-21 du code de l'environnement, l'autorité environnementale (AE) a été saisie le 27 mars 2015 sur le projet de CPER.

En application de l'article R.122-21 du code de l'environnement, l'agence régionale de santé (ARS) et les préfets de la Creuse, de la Corrèze et de la Haute-Vienne ont été consultés pour contribuer à la rédaction de l'avis de l'AE Limousin.

Le présent avis porte sur la qualité du rapport environnemental et sur la manière dont l'environnement est pris en compte dans le projet de CPER.

1 - Présentation du CPER

Le présent CPER accompagne la réforme de l'organisation territoriale de la France engagée par le Gouvernement. Il traduit les priorités partagées par l'État, la Région et les collectivités territoriales (Département, intercommunalités). Le CPER a vocation à financer des projets exerçant un effet de levier pour l'investissement local.

Les Contrats de Plan s'organisent autour d'une priorité transversale, l'emploi, et de six volets :

- mobilité multimodale ;
- enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI) ;
- transition écologique et énergétique ;
- numérique ;
- innovation, filières d'avenir et usines du futur ;
- territoires.

Le budget total du projet de CPER Limousin est réparti de la manière suivante (cf. détail en page 49 du CPER) :

	Coût en M€
VOLET MOBILITE Routier Ferroviaire Modes doux	191,8
VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION Enseignement supérieur Recherche et développement	32,93
VOLET TRANSTION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE Efficacité énergétique des bâtiments Production d'énergie renouvelable Développement de l'économie circulaire Prévention des risques Connaissance, préservation et la restauration de la biodiversité Projets territoriaux de développement durable Éducation à l'environnement	107,05
VOLET NUMERIQUE Renforcer la gouvernance des technologies numériques en région Résorber les zones blanches de téléphonie mobile Usage des technologies numériques dans le domaine culturel	1,084
VOLET INNOVATION, FILIÈRES D'AVENIR, USINE DU FUTUR	20
VOLET EMPLOI Élever les compétences des Limousins Sécuriser les parcours de formation.	10,4
VOLET TERRITORIAL Apporter aux acteurs régionaux des moyens dédiés pour l'animation et la mise en œuvre d'une politique d'aménagement au service de l'égalité des territoires Assurer la cohérence et la visibilité de l'ensemble des interventions au profit de collectivités ou territoires infra-régionaux	77,964
TOTAL	441,228

A ces montants s'ajoutent les crédits valorisés :

	Coût en M€
VOLET INNOVATION, FILIÈRES D'AVENIR, USINE DU FUTUR	15,5
VOLET NUMÉRIQUE	120
VOLET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION	14,1
TOTAL	149,6

Au total, les actions du CPER mobiliseront **590,828 millions d'euros**.

Le CPER Limousin réaffirme la volonté commune de l'État et du Conseil Régional de porter des actions concertées pour le désenclavement et le développement de la région. Pour cela, les objectifs du CPER s'inscrivent dans les politiques régionales et font écho aux priorités définies dans les programmes européens 2014-2020¹. Ainsi, le CPER s'attachera à :

- renforcer la synergie entre les territoires urbains et ruraux de la région ;
- donner à la région les infrastructures y compris numériques indispensables à son développement, l'ouvrir vers la façade atlantique et la raccorder aux réseaux européens ;
- exploiter le potentiel économique de la région au service de l'emploi et de ses habitants ;
- affirmer l'identité de la région en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- préserver un environnement privilégié pour s'orienter vers un développement économique régional porteur d'avenir.

Sur cet aspect, la partie 3.2 du rapport environnemental est dédiée à l'articulation du CPER avec les autres plans et programmes régionaux. Il en résulte, au travers d'analyses croisées selon les différents volets cités précédemment, une forte complémentarité entre le CPER et ces différents documents de portée régionale ou inter-régionales.

2 - Analyse du caractère complet du rapport environnemental, de la qualité et du caractère approprié des informations qu'il contient

2.1 Structure générale du dossier

Le rapport environnemental aborde toutes les parties fixées par l'article R122-20 du code de l'environnement.

2.2 Description de l'état initial de l'environnement

La méthode suivie pour caractériser et hiérarchiser les enjeux environnementaux de la région est adaptée à l'échelle du plan. Elle est fondée sur l'exploitation des principaux documents régionaux de connaissance de l'environnement (profil environnemental régional, schéma régional climat air énergie, plan régional de l'agriculture durable), sur un travail de concertation avec les acteurs régionaux et reprend les analyses réalisées dans le cadre de l'élaboration des programmes opérationnels des fonds européens structurels et d'investissement 2014-2020 dont un des 5 axes d'intervention est la croissance durable.

Cette partie identifie de façon pertinente les principaux enjeux régionaux qui sont présentés et hiérarchisés au sein de tableaux selon 6 dimensions. Des supports cartographiques sont intégrés au document pour localiser quelques-uns des principaux enjeux.

Cette analyse constitue une base fiable pour évaluer les effets du CPER.

2.3 Évaluation des impacts du projet de CPER et prise en compte de l'environnement

L'analyse des incidences du Contrat de Plan sur l'environnement est un exercice complexe car l'objet de l'évaluation ne peut être l'analyse de tous les projets auxquels le document ambitionne de contribuer : il s'agit d'analyser l'effet déclenchant du projet de CPER lui-même.

Pour cela, l'évaluation présente une analyse des effets de chaque volet, sur les différentes composantes environnementales au travers de tableaux synthétiques. La synthèse pages 47 à 49 permet d'explicitier concrètement le « mapping » général présenté en page 46. Cette analyse est complétée par un chapitre dédié spécifiquement aux effets du CPER sur les zones Natura 2000, comme prévu par le code de l'environnement.

Il résulte de ces analyses que les risques d'incidences potentielles négatives les plus élevées du CPER concernent logiquement les projets matériels induisant la construction de bâtiments ou d'infrastructures. Ainsi, le volet « *Mobilité* » avec la réalisation de projets routiers et ferroviaires est le plus concerné. Cependant, il est judicieusement rappelé que les projets potentiellement impactants seront soumis à des exigences réglementaires comme la réalisation d'études d'impacts détaillées et la nécessité de mettre en œuvre la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC).

¹ PDR FEADER, PO FEDER-FSE et PO FEDER interrégionaux Loire et Massif-Central.

2.4 Mesures d'évitement et de réduction

Les mesures d'évitement et de réduction des effets du Contrat de Plan (partie 5 du rapport) s'appuieront sur les critères d'éco-conditionnalités appliqués au choix et à la classification des projets soutenus. Pour cela, « *le référentiel technique éco-conditionnalité* » proposé par le niveau national est joint en annexe 3 du projet de CPER. Il conviendra de le compléter si nécessaire par les critères régionaux.

En parallèle, l'évaluateur met en avant, dans son rapport, les critères de cette grille nationale qui lui paraissent les plus pertinents dans le contexte limousin, et complète cette approche par d'autres mesures d'évitement et de réduction mais également d'accompagnement et de valorisation. Ces mesures resteront à préciser dans les différentes conventions d'application du CPER.

2.5 Dispositif de suivi environnemental et mise en œuvre du projet de CPER

Il est indiqué dans le rapport environnemental que le suivi du CPER sera effectué sur l'outil SYNERGIE développé par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Au-delà de l'utilisation de cet outil, il est proposé par l'évaluateur au chapitre 6.1.2 du rapport environnemental de grands principes pour la mise en œuvre efficace du dispositif de suivi du CPER et au chapitre 6.1.3 des indicateurs pour les dimensions « *Biodiversité et milieux naturels* », « *Déchets* », « *Foncier* », « *Climat* », ainsi qu'une « *dimension transversale* ».

L'autorité environnementale souligne avec intérêt l'effort de présentation des différents indicateurs qui précise les volets concernés, les valeurs de références, la provenance de la donnée ou encore la fréquence de suivi envisagée. Ce suivi environnemental devrait être intégré dans les conventions d'application précitées.

2.6 Résumé non technique

Il est clair, concis et permet de prendre connaissance correctement des principales conclusions du rapport environnemental. Le « *mapping* » joint (cf. page 46 du rapport) illustrant l'analyse des effets du projet de CPER sur les composantes environnementales aurait pu être intégré au résumé.

3 - Conclusion

L'évaluation environnementale d'un document de portée régionale révèle par essence des incertitudes liées notamment à la répartition et aux types d'opérations qui seront finalement retenus. Dans ce contexte, le rapport environnemental de mars 2015 réalise une analyse satisfaisante des effets du projet de CPER et démontre que les impacts environnementaux seront globalement positifs, avec toutefois des incidences potentiellement négatives sur certaines composantes environnementales en fonction des volets qui ne pourront être appréhendés de manière précise qu'au niveau de l'élaboration de chaque projet soutenu. Les « *recommandations de l'évaluateur* » présentées en partie 5 du rapport environnemental resteront à être prises en compte dans les différentes conventions d'application qui suivront la signature du CPER.

Enfin, s'agissant d'un document visant à fixer les modalités de soutien à des projets sans que ceux-ci ne soient connus par avance, la question du suivi du projet de Contrat de Plan, de ses résultats et de ses impacts sur l'environnement revêt également une importance particulière.

Pour le Préfet de Région
et par délégation
Le Préfet
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,



Christiane AYACHE

ANNEXE 4 – Référentiel technique éco-conditionnalité CGET/MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE



CPER / CPIER 2015-2020

Référentiel technique éco-conditionnalité

- 12 novembre 2014 -

Mode d'emploi :

1. Grille thématique « Emploi »
2. Grille thématique « Enseignement supérieur, recherche et innovation »
3. Grille thématique « Couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique »
4. Grille thématique « Transition écologique et énergétique »
5. Grille « Volet territorial »
6. Grille thématique « Mobilité »

La transition écologique appelle un renouvellement profond de la conception des politiques publiques accompagnant les nécessaires évolutions technologiques et les transformations sociétales qui constituent ses piliers. La circulaire du Premier Ministre du 31 juillet 2014 rappelle que le principe d'éco-conditionnalité doit être appliqué comme élément d'appréciation transversal de l'ensemble des projets des contrats de plan, soulignant ainsi que la préparation des CPER est une occasion importante de mise en œuvre de cette évolution.

Cohérente avec les modalités d'éco-conditionnalité du PIA2 et les instruments existants, la démarche d'éco-conditionnalité est complémentaire de la future stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable 2014-2020 (SNTEDD) qui vient en appui des démarches territoriales de transition écologique et énergétique. L'ensemble de ce processus s'inscrit ainsi dans la dynamique initiée par la stratégie Europe 2020, qui vise une « croissance intelligente, durable et inclusive » soutenue sur la même période par les fonds européens, dont la mise en œuvre impose la prise en compte du développement durable.

Complémentaire de l'évaluation environnementale stratégique des plans et programmes, l'éco-conditionnalité doit tout au long de la vie des CPER garantir que les projets financés au titre du CPER permettent d'enclencher sur les prochaines années la transition écologique et énergétique de notre modèle de développement et exclure du financement du CPER des projets qui auraient des incidences néfastes pour l'environnement malgré leurs mesures correctives.

Cet exercice s'inscrit, enfin, dans une démarche qui vise à renforcer l'attention des porteurs de projets sur les incidences de leurs activités et de leurs décisions, du point de vue écologique et énergétique, mais aussi en améliorant leur information sur les multiples dispositifs d'aide existants conçus pour les aider à réduire ces incidences.

Le Commissaire général au développement durable	La Commissaire générale à l'égalité des territoires
<i>signé</i>	<i>signé</i>
Jean-Paul ALBERTINI	Marie-Caroline BONNET-GALZY

Mode d'emploi :

Les critères d'éco-conditionnalité sont de 2 niveaux :

■ Niveau 1 – éligibilité: ces critères nationaux sont utilisés pour juger de l'éligibilité d'un projet au CPER et donc pour l'exclure s'il ne répond pas aux critères. Ces critères sont soit des conditions liées à l'environnement physique ou stratégique du projet (en zone PPA ...), soit à l'atteinte d'une performance environnementale (gain en émissions de particules...), soit encore à l'utilisation d'une démarche d'étude spécifique (étude de la densité optimale...). Leur énoncé au plan national permet de garantir une règle commune applicable à tous les territoires.

Pour les dispositifs d'aides éco-conditionnées intégrés aux CPER, comme ceux de l'ADEME ou de différents appels à projets, il conviendra d'utiliser les règlements d'éligibilité qui leur sont propres. Pour les projets du volet territorial, il est demandé au porteur de projet d'intégrer dans sa démarche une réflexion les objectifs de développement durable, tels que définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement, en relation avec la démarche intégrée recherchée.

■ Niveau 2 – classification/dosage : ces critères sont utilisés pour sélectionner préférentiellement les meilleurs projets du point de vue écologique ou de développement durable parmi les projets éligibles, ou pour majorer/minorer le taux d'aide selon les performances du projet et inciter ainsi à optimiser sa conception et sa réalisation. Il conviendra de choisir 1 à 3 critères adaptés parmi les critères de ce type présentés dans le référentiel national¹⁷, qui pourront être complétés par un maximum de 3 autres critères¹⁸ définis en fonction des enjeux spécifiques environnementaux et de développement durable de la région.

Pour les projets dont le stade de définition ne permet pas encore de renseigner certains critères, il conviendra d'obtenir un engagement ferme du porteur de projet à les appliquer lors de la conception et de la réalisation du projet ; il devra justifier le moment venu du respect des critères concernés.

Vous aurez le souci de limiter les obligations administratives additionnelles imposées aux porteurs de projet. Pour ce faire, vous veillerez à vous appuyer notamment sur :

- les différents labels, certifications et normes dont la diffusion est assurée dans votre territoire, l'éco-conditionnalité pouvant prendre la forme d'un seuil minimal ;
- les démarches et les stratégies portées par le Conseil Régional concernant tout ou partie du territoire ;
- les éco-conditionnalités définies dans le cadre des programmes opérationnels des fonds européens, d'autant plus que le CPER peut en partie intervenir en contrepartie des fonds structurels.

De manière opérationnelle, les critères devront apparaître dans les dispositifs d'appels à projet régionaux dans le cadre du CPER. Il conviendra notifier à chaque porteur de projet ou d'activité aidés au titre du CPER l'obligation de renseigner au mieux ces critères et de permettre d'en suivre l'application.

¹⁷ : Au cas où, exceptionnellement, aucun critère national ne s'avèrerait pertinent, il conviendra de prendre contact avec le CGDD et le CGET pour définir un/ des critères plus adaptés.

¹⁸ : Bien entendu ces critères ne sauraient être en deçà des obligations réglementaires, et tout projet financé ou toute activité aidée au titre du CPER devra nécessairement respecter les réglementations applicables, notamment environnementales.

Article 1 : grille thématique « emploi »

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Amélioration de la connaissance des territoires, des filières et de secteurs professionnels	Développer les analyses prospectives relatives aux secteurs d'activité, métiers et compétences de la transition écologique	Diagnostiques de territoires, de filières et de secteurs professionnels Démarches GPEC territoriales	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu.	Prise en compte de la transition écologique et énergétique (TEE) dans un volet spécifique des contrats de plan régionaux de développement des formations professionnelles	<i>A définir</i>
Accompagnement de la réforme du service public de l'orientation professionnelle	Mettre en place un système d'orientation et de formation pour tous les publics (salariés, jeunes, populations éloignées de l'emploi) sur les filières et métiers de l'économie verte	Actions mutualisées de professionnalisation des acteurs Parcours de formation et de professionnalisation pour les membres des réseaux d'accueil et d'accompagnement jeunes	Attention particulière portée à la transition écologique ou à l'économie verte et l'économie sociale et solidaire dans le projet soutenu	Mise à disposition au niveau territorial adapté de l'information et des ressources en orientation sur l'économie verte Articulation des services publics de l'orientation avec des dispositifs territoriaux de développement des filières et métiers de l'économie verte Existence d'actions spécifiques d'orientation de publics jeunes ou éloignés de l'emploi vers les filières et métiers de l'économie verte Existence de dispositifs spécifiques	<i>A définir</i>

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
				d'information et d'accompagnement des publics (salariés, jeunes) et des entreprises aux enjeux et compétences de la TEE	
Sécurisation des parcours professionnels des personnes fragilisées sur le marché du travail	Soutenir les reconversions des bassins d'emploi, des entreprises et des salariés en accompagnant les adaptations et acquisitions de compétences vers les filières vertes	Accroissement de la sécurisation des parcours professionnels Identification et accompagnement des entreprises concernées par les mutations économiques Accompagnement du déploiement des accords de branches	Prise en compte des métiers porteurs de la transition écologique et énergétique, ou ceux de l'économie sociale et solidaire	Existence de dispositifs locaux de soutien aux reconversions professionnelles/transitions professionnelles des filières impactées par la TEE Réactivité et l'accessibilité de l'offre de formation adaptée et mise en cohérence avec la formation initiale par l'identification et des analyses des besoins en compétences en matière de TEE création d'emplois durables de qualité (en matière d'environnement des postes de travail et de santé au travail), et accompagnement des organisations du travail performantes et compétitives	<i>A définir</i>

Article 2 : grille thématique « enseignement supérieur, recherche et innovation »

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Soutenir la compétitivité et l'attractivité des territoires	Favoriser l'innovation, l'emploi et le développement économique local durable	Partenariats innovants R&D et innovation Equipements scientifiques Actions de formation...	Volet valorisation et mutualisation des ressources et des synergies locales dans le projet	Prospective sur les métiers de l'économie verte et de l'économie sociale et solidaire intégrée au projet Soutien aux filières économiques « vertes » Prise en compte des enjeux du développement durable dans le déroulement du projet (achat public durable, analyse en cycle de vie, ...)	<i>A définir</i>
Offrir aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche des campus attractifs et fonctionnels Soutenir une politique de site dynamique, cohérente et économiquement soutenable	Favoriser la sobriété énergétique et l'adaptation au changement climatique Favoriser la réduction des émissions de polluants atmosphériques Renforcer la compacité et la qualité urbaine Mettre en œuvre des technologies propres visant la sobriété énergétique et des ressources	Création de logements étudiants Réhabilitation et aménagement des campus Connexion des campus au numérique	Recherche d'une amélioration significative des performances énergétiques et thermiques et Desserte (existante ou programmée) du site par des transports en commun performants depuis les gares ferroviaires ou routières de proximité, ainsi que l'encouragement au développement des mobilités douces	Priorité aux opérations de réhabilitation et démolition /reconstruction sans création de surface complémentaire Mise en accessibilité des espaces intérieurs et extérieurs Création de bâtiments à énergie positive et/ou production d'énergies renouvelables Organisation performante de la mobilité autour du projet et/ou offre de services numériques limitant les déplacements Limitation de la consommation d'espace et de ressources naturelles (eau, espace non imperméabilisé...) Recyclage des matériaux évacués et/ou utilisation de matériaux recyclés et/ou locaux Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments Prise en compte de l'impact sur la santé des ondes électromagnétiques Chantier éco responsable Réflexion sur l'adaptation au changement climatique incluse dans le projet	<i>A définir</i>

Article 3 : grille thématique « couverture du territoire par le très haut débit et développement des usages du numérique »

Hors opérations soutenues par le PIA.

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Rechercher une couverture exhaustive du territoire en réseau THD à l'horizon 2022 et veiller à apporter des solutions opérationnelles à tous les acteurs économiques	Permettre l'accès pour tous aux services numériques en préservant la santé des populations Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique Réduire l'impact paysager des infrastructures Développer et soutenir l'économie circulaire (déchets et éco conception)	Réseaux hertziens	Démarche de conception du projet intégrant une concertation large et Prise en compte approfondie de la sensibilité aux ondes électromagnétiques intégrée au projet	Efficacité énergétique du projet Chantier propre et éco responsable Projet coordonné avec un enfouissement de réseau	<i>A définir</i>
Favoriser l'émergence et soutenir le développement de nouveaux services, usages et contenus	Favoriser l'économie des ressources et la sobriété énergétique Favoriser l'emploi et le développement local	Etudes et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les usages, services et contenus numérique	Intégration dans la démarche d'étude d'une réflexion sur le développement durable	Evaluation des GES émis/évités Démarche de mutualisation locale Démarche d'éco conception Chantier éco-responsable	<i>A définir</i>
		Data-center ou assimilé	Examen de la faisabilité de mobiliser des énergies renouvelables et de valoriser la « chaleur fatale » produite		

Article 4 : grille thématique « transition écologique et énergétique »

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Énergie et changement climatique	Favoriser la sobriété énergétique, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique Qualité de l'air	Efficacité énergétique des bâtiments : réseaux, conseils, plateformes, accompagnement et mobilisation des professionnels, études	Pour les plateformes : articulation avec les PRIS Pour les réseaux et conseils : consolidation et développement du réseau des PRIS	Consolidation, développement et mutualisation des dispositifs existants	<i>A définir</i>
		Efficacité énergétique des bâtiments : démonstration de solutions techniques innovantes	Démarche structurée de valorisation et de capitalisation des expérimentations objet du projet	Potentiel de diffusion de l'innovation	<i>A définir</i>
		Efficacité énergétique des bâtiments : outils de financement innovants dédiés à la rénovation énergétique (en particulier études préalables et études de préfiguration)	Projet ciblant prioritairement les ménages en situation de précarité énergétique et Cohérence avec les dispositifs locaux et nationaux existants	Performance énergétique visée Labellisation environnementale Intégration du projet dans une réflexion globale type projet urbain ou de territoire Utilisation de matériaux biosourcés Travail particulier sur la qualité de l'air intérieur	<i>A définir</i>
		Energies renouvelables : développement de la méthanisation, des EnR thermiques et expérimentations du stockage des EnR	<i>Cf. critères spécifiques PIA et ADE-ME</i>	Réalisation d'une étude par un prestataire « RGE études » Performance en matière de qualité de l'air rejeté par les installations Qualité et proximité du plan d'approvisionnement	<i>A définir</i>

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Économie circulaire et économie de ressources	Gérer durablement les ressources naturelles	Développement de l'écologie industrielle territoriale : démarches d'animation locale, mise en place de filières de recyclage, innovation par l'éco-conception de biens ou de services, réseaux locaux de réparation et réutilisation de produits	Animation ou action prévue dans la durée, pour une période d'au moins 3 ans	Pertinence de la démarche par rapport aux spécificités économiques territoriales Implication active et motivation des acteurs territoriaux Caractère innovant et valeur-ajoutée Démarche inscrite dans une réflexion intégrée de long terme (stratégie régionale, PCET, cit'er-gie, agenda 21...) Cohérence avec les actions engagées des plans de prévention et de gestion des déchets	<i>A définir</i>
		Plan, programmes et schémas de prévention et gestion des déchets	Diagnostic d'économie circulaire dans le projet	Volet gestion des biodéchets performant	<i>A définir</i>
Qualité de l'air	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Transports moins émetteurs et mobilités douces	Localisation au moins partielle du projet en zone PPA + L'évaluation ex-ante du projet doit montrer un gain en émissions de particules et/ou NOx	Recouvrement du projet avec les zones sensibles pour la qualité de l'air ou PPA Intégration du projet dans une réflexion globale (schéma local de déplacement, schéma modes doux, plan de déplacement urbain...) Efficience du projet en terme en terme report modal (selon retour expérience CEREMA)	<i>A définir</i>

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
		Renouvellement des installations de combustion de biomasse bois-énergie	Localisation du projet en zone PPA + étude ex-ante montrant les gains en émissions+ réalisation d'audits énergétiques	Projet accompagné de travaux de réhabilitation énergétique conformes aux préconisations de l'audit	<i>A définir</i>
Prévention des risques	Prévenir les risques, les pollutions et les nuisances	Lutte contre les inondations	Inscription dans un programme d'action labellisé PAPI et/ou opération labellisée « PSR » et Compatibilité plans de gestion et stratégies locales (PGRI, SLGRI, SDAGE...)	Modulation en fonction d'éléments d'évaluation socio-économique (à réserver aux grands projets) Prise en compte de l'adaptation au changement climatique Intégration du végétal avec gestion écologique des espaces, rétablissement des continuités écologiques, pratiques d'hydrauliques douces...	<i>A définir</i>
		Mouvement de terrain	Méthodologie intégrant des considérations écologiques et énergétiques (cf guide BRGM,...)	Contribution à l'amélioration de la qualité des eaux souterraines, du paysage, de la biodiversité, etc	<i>A définir</i>
		Risque sismique	Projets situés sur le territoire d'une commune en zone de sismicité 5 (forte) ou 4 (moyenne) au sens de l'article R563-4 du code de l'environnement Et Pour les projets en zone de sismicité 5 : compatibilité avec les objectifs du plan séisme Antilles	Priorité à la réduction de la vulnérabilité des bâtiments et infrastructures de gestion de crise, établissements scolaires publics, logements sociaux Efficience du projet, notamment coût optimal, au regard de la réduction du risque pour les personnes (la possibilité de renforcement parasismique des structures, par rapport à une démolition-reconstruction, doit être, sauf exception technique ou économique, privilégiée).	<i>A définir</i>

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Reconquête de la biodiversité et préservation des ressources	Valoriser la biodiversité, les espaces naturels et les services écosystémiques	Projets ou programme de restauration des continuités écologiques et des milieux naturels	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, ...)	Sur le littoral, en périurbain, dans les vallées notamment, projet préservant des espaces des pressions foncières Projet intégré dans une stratégie locale de biodiversité Traitement des points noirs discontinuités identifiés par les SRCE Restauration de l'hydromorphologie, des zones humides et de la libre circulation dans les cours d'eau	<i>A définir</i>
		Protection des ressources naturelles et des sols	Inscription dans les stratégies régionales (SRCE, SDAGE, PAMM) et Projet partenarial mobilisant du FEDER ou Mise en œuvre des plans de gestion d'espaces protégés (incluant Natura2000) ou des PNA ou des conservatoires	Convergence avec la politique de biodiversité et de développement de l'économie verte	<i>A définir</i>
		Protection de la ressource en eau, de la qualité des eaux et efficacité des services publics d'eau et d'assainissement	Cas général : compatibilité avec le SDAGE et inscription dans son programme de mesures Pour les Outremer : compatibilité avec le plan «eau potable et assainissement» Pour l'hydraulique : compatibilité avec un projet de territoire (visant à améliorer la connaissance de la ressource, à promouvoir les économies d'eau, à améliorer la qualité des milieux aquatiques tout en sécurisant l'approvisionnement)	Convergence avec les politiques biodiversité, risques, changement climatique et de développement de l'économie verte	<i>A définir</i>

			Eligibilité	Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Projets territoriaux de développement durable		Projets globaux : agenda 21, charte de parc, PCET, animations, formations, veille et observation prévues au SR-CAE ...	Démarche prévoyant des indicateurs de mesures d'impact des actions	Démarche supra-communale ou mutualisée Collectivités engagées dans une démarche développement durable ou un Agenda 21	<i>A définir</i>
		Projets spécifiques : rénovation d'un patrimoine bâti et/ou naturel, opération grand site, projet culturel, éducation à l'environnement et au développement durable, ...	Selon le type de projet, un au moins des critères suivants : - Densité optimale et qualité paysagère du projet étudiées dans la démarche - Prestataire RGE étude	Priorités aux zones de fortes tensions foncières et immobilières et à la requalification des espaces urbanisés (résidentiel, activités ou industriels) Niveau d'exigence du point de vue de la transition écologique et énergétique (TEE) Réalisation d'une étude globale de développement durable du projet type approche environnementale de l'urbanisme (AEU2) Charte d'engagement éco-quartier ou dépôt d'un dossier de candidature à un label (éco-quartier, ...) Engagement dans une démarche de labellisation Grand site de France	<i>A définir</i>

Article 5 : grille thématique « volet territorial »

Ce volet transversal nécessite une éco-conditionnalité adaptée, compte-tenu des nombreux enjeux abordés. Le choix de valoriser une démarche d'évaluation systémique de la part du porteur de projet, basé sur le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, permet de souligner les enjeux et faire réfléchir la maîtrise d'ouvrage sans pour autant freiner ou alourdir par trop la démarche de projet. Quand la nature du projet s'y prêtera, les critères des grilles thématiques correspondantes du présent référentiel devront être mobilisés.

		Eligibilité		Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité ¹⁹	Types de projets soutenus	Critère national	Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)
Projets de territoires : - territoires connaissant une situation socio-économique difficile - territoires confrontés à un déficit de services au public - villes petites et moyennes remplissant des fonctions de centralités - pôles d'équilibre territoriaux et ruraux - pôles métropolitains - territoires littoraux - territoires de montagne - bassins fluviaux - territoires transfrontaliers - ...	a- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère b- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources c- Épanouissement de tous les êtres humains	Etudes, ingénierie de projet, diagnostics, plan d'aménagement, convention territoriale, investissement dans des équipements collectifs...	Engagement du porteur de projet à intégrer dans la conduite du projet, quel que soit son stade d'avancement, une démarche d'amélioration visant à intégrer les objectifs de développement durable, définis par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et Critères des grilles thématiques correspondant à la nature du projet	Existence d'une démarche de projet territorial de développement durable ou A21 sur le territoire de projet Prise en compte des objectifs des documents de planification stratégique supra-territorial (SRCAE, PPA, SRADDT...) Qualités de la conception du projet : soin apporté aux aspects environnementaux et énergétiques, démarche intégrée (zones côtière, zone urbaine...) Application des principes ERC (éviter, réduire, compenser) dans l'élaboration des projets	<i>A définir</i>
Contrats spécifiques - contrat de ville et projet de renouvellement urbain - contrat de redynamisation de site de défense - contrat de bourg de l'AMI « revitalisation des centres-bourgs » - éco-cité - opération d'intérêt national (OIN) ou porté par un établissement public d'aménagement (EPA) - contrat de métropole - territoires catalyseurs d'innovations - projets culturels - ...	d- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations e- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	Etudes, ingénierie de projet, animation, communication, investissement dans des équipements collectifs ou des démonstrateurs, renouvellement urbain, ...	Critères d'éco-conditionnalité spécifiques des dispositifs nationaux dont relèvent ces projets ou, à défaut, critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	Cf critères définis ci-dessus pour les projets de territoire	<i>A définir</i>

¹⁹ : En référence aux 5 finalités définies par l'article L 110.1-III du code de l'environnement et structurant le cadre de référence des projets territoriaux de développement durable, fruit d'un travail partagé entre de nombreux partenaires (ministères, institutions, associations, collectivités), et nourri des expériences déjà engagées par un grand nombre de collectivités et de territoires.

Article 6 : grille thématique « mobilité »

Le cahier des charges CPER relatif à la mobilité multimodale précise la nature des projets susceptibles d'être sélectionnés. Les arbitrages de la commission mobilité 21 ont intégré des considérations relatives à la performance écologique des projets, et peuvent être considérés, pour les grands projets nationaux comme une première condition d'éligibilité des projets. Par ailleurs, les projets d'infrastructures de transport sont encadrés par des procédures et des consultations qui veillent à la bonne prise en compte des enjeux environnementaux.

Dans ce contexte, le principe d'éco-conditionnalité portera sur l'introduction dans les marchés de travaux de clauses environnementales (gestion des terres et des déchets, énergie, éco-matériaux, ...), ainsi que des clauses relatives à l'emploi et à l'insertion sociale.

Un recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet sera établi, et mis à jour au fur et à mesure de la définition du projet. Une telle démarche permettra de suivre les réalisations et effets correspondants sur la durée des CPER.

Des critères additionnels locaux permettant par exemples de renforcer l'éco-conception, de proposer des améliorations énergétiques, de favoriser la mobilisation locale en faveur d'un meilleur environnement ou d'améliorer l'articulation du projet avec d'autres projets ou démarches pourront être introduits.

				Eligibilité		Classification/dosage	
Thématiques	Enjeux éco-conditionnalité	Types de projets soutenus	Critère national		Liste nationale de critères (1 à 3 à sélectionner)	Critère additionnel régional / local à définir (0 à 3)	
Modernisation et développement des réseaux de transport existants	<p>Favoriser la performance environnementale des chantiers</p> <p>Encourager les techniques de construction innovantes et économes en consommation et transport de matériaux ainsi qu'en dépenses énergétiques</p> <p>Favoriser l'emploi notamment en faveur des personnes et des territoires en difficultés</p> <p>Optimisation de la conception des projets quant à leur impact sur l'environnement</p> <p>Fédérer et mettre en cohérence les initiatives environnementales locales à l'occasion du projet</p>	<p>Projets routiers, ferroviaires, voie d'eau, ports maritimes ; Grand Paris Express, Vallée de la Seine, ...</p>	<p>Engagement du porteur de projet sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'introduction de spécifications techniques, critères d'attribution et suivi de performance environnementale dans les pièces de marché de travaux : évitement et réduction des impacts sur les milieux et la biodiversité concernée, la ressource en eau et la qualité de l'air, recyclage des matériaux évacués et utilisation de matériaux recyclés, organisation du chantier, proximité des fournisseurs ... - L'autorisation des variantes innovantes à caractère environnemental dans les offres en lien notamment avec l'utilisation des matériaux et la dépense énergétique - l'introduction de clauses sociales adaptées dans les marchés - Quand l'avancement du projet le permettra, et en fonction du niveau des études déjà produites, recensement des améliorations environnementales et énergétiques, ou relevant de l'intermodalité, envisageables à l'occasion du projet (gaz à effet de serre, eau, biodiversité, trame verte et bleue, articulation avec d'autres projets d'infrastructures ou de services de transport ...), puis mise à jour au fur et à mesure de la définition du projet. 		<p>Qualité environnementale de la conception du projet</p> <p>Prise en compte des modes actifs dans le projet</p>	<i>A définir</i>	

Glossaire des acronymes

Acronyme	Signification
----------	---------------

A21	Agenda 21
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AEU	Approche environnementale de l'urbanisme
AMF	Association des maires de France
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
ARF	Association des régions de France
BPI	Banque publique d'investissement
BRGM	Bureau de recherches géologiques et minières
CEREMA	Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CGDD	Commissariat général au développement durable
CGET	Commissariat général à l'égalité des territoires
CPER	Contrat de plan Etat-Région
CPIER	Contrat de plan interrégional Etat-Région
DREAL	Direction régionale de l'écologie, de l'aménagement et du logement
EnR	Energie renouvelable
EPA	Etablissement public d'aménagement
ERC	Eviter, réduire, compenser
NOx	Oxyde d'azote
PAMM	Plans d'action pour le milieu marin
PAPI	programme d'actions de prévention contre les inondations
PCET	Plan climat énergie territorial
PIA	Programme d'investissement d'avenir

PGRI	Plan de gestion des risques inondation
PNA	Plan national d'action
PPA	Plan de protection de l'atmosphère
PRIS	Point rénovation info service
PSR	Plan « submersions rapides »
R&D	Recherche et développement
RGE	Reconnu Garant de l'environnement
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
SGAR	Secrétariat général aux affaires régionales
SLGRI	Stratégie locale de gestion du risque inondation
SNTEDD	Stratégie nationale de transition écologique vers le développement durable
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
GES	Gaz à effet de serre
HPE	Haute performance énergétique
MEDDE	Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
NPNRU	Nouveau programme national de renouvellement urbain
OIN	Opération d'intérêt national
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRCE	Schéma régional de continuité écologique
TEE	Transition écologique et énergétique
THD	Très haut débit
URE	Utilisation rationnelle de l'énergie

